

Palimpseste

sciences • humanités • sociétés

numéro 4

printemps-été 2020



Archives de la recherche
à l'université Rennes 2

PALIMPSESTE :

grec παλίμψηστος (*palimpsèstos*)

« qu'on gratte pour écrire à nouveau »

DOSSIER

4 De la marginalisation linguistique et sociale

Philippe Blanchet, Stéphanie Clerc Conan, Gudrun Ledegen, Claire Lesacher, Matthieu Marchadour, Nadia Ouabdelmoumen & Pauline Rannou

10 Langues et cultures minoritaires : *haq a-nevez* ?

Erwan Hupel

14 La littérature arthurienne tardive en Europe : un objet de recherche marginal ?

Christine Ferlampin-Acher

18 L'art comme sociologie du salariat

Pascale Borrel

24 Design et grande précarité

Rahaf Demashki

27 *Underground*. Ethnographier la carrière de musicien du métro

Alina Bystritskaya-Maintenant

30 L'organisation du travail des web-créatifs nomades

Anne-France Kogan & Marcela Patrascu

33 Travailler à la marge ?

Gerhard Krauss & Anne-Laure Le Nadant

36 La deuxième chance : une marge qui tient la page ?

Maël Loquais

40 Migrations et inégalités sociales. Une relation complexe entre le Mexique et les États-Unis

Pascal Sebille & René Zenteno

46 Maladies rares et sciences humaines : un enjeu scientifique et social

Agnès Lacroix, Mélissa Burgevin, Virginie Dardier & Sylvie Odent

VARIA

51 La traduction automatique neuronale, un nouveau tournant ?

Franck Barbin

54 *Marginalia*

Ann-Marie Hansen

ÉDITORIAL

*Marges,
marginalités,
marginalisation*

Leszek Brogowski, vice-président
Sciences humaines et sociales et
Politique de site

L'EXPLORATION DES PHÉNOMÈNES sociaux ou culturels marginaux en dit long sur la société elle-même : ce qu'elle marginalise exprime souvent sa propre nature. Bien plus : la vision qu'elle impose du fait de son hégémonie cherche à rendre invisible ce qu'elle marginalise. S'intéresser aux processus de marginalisation et à ses effets enveloppe donc un triple enjeu : une façon d'être au monde, des approches méthodologiques spécifiques et des projets de recherche orientés vers l'action visant à faire évoluer la société.

Décentrer le regard pour observer les marges implique une sensibilité et une posture singulière là où marginalisation rime souvent avec exclusion. Regarder en face ce que la société est incapable d'inclure dans sa marche habituelle, c'est considérer que ses marges – sociales, culturelles, scientifiques, géographiques, linguistiques, éducatives, cognitives, etc. – ont de l'importance ; les intégrer dans le champ de vision et de recherche, c'est réaffirmer que la solidarité est une valeur fondatrice des sociétés. L'art et la poésie sont une école de l'approche sensible et un apprentissage du voir, car ils déplacent souvent au centre de l'attention ce que les modes de comportement prédominants occultent.

Sur le plan scientifique, la nouvelle circulation du regard entre le centre et les marges n'est pas un phénomène récent. Sigmund Freud a théorisé la signification du détail dans les récits de ses patients ; Lucien Febvre et Marc Bloch ont initié une façon d'étudier l'histoire beaucoup plus attentive à la signification de phénomènes considérés comme marginaux ; les annotations marginales dans les livres anciens ont permis de mieux cerner la circulation des idées. Plus récents, les travaux sociologiques sur les « *outsiders* » (Howard Becker) ou les études historiques des « marginaux au Moyen Âge » (Bronisław Geremek) ont bouleversé une vision trop sommaire et homogène des réalités sociales.

Ces transformations de la sensibilité des chercheurs et les évolutions des démarches scientifiques dans les sciences humaines et sociales ont intégré les marges dans la pensée du « centre », car les grands centres du monde ne sont en rien épargnés par les divers phénomènes de marginalisation, souvent ignorés par les représentations de façade. Réciproquement, les marges doivent être repensées à la lumière des dynamiques qui s'enracinent dans les représentations dominantes : sur le plan humain, social, économique, géographique ou culturel. Le projet politique a désormais besoin d'un nouvel équilibre intellectuel entre les marges et le centre.

Il ne faut toutefois pas oublier que la marginalité peut être aussi un choix, politique ou existentiel, qui mérite non seulement d'être respecté, mais également interrogé. Les marges renaîtront toujours, et c'est ce fait même qui doit nous donner à penser.

De la marginalisation linguistique et sociale

PAR PHILIPPE BLANCHET, STÉPHANIE CLERC CONAN, GUDRUN LEDEGEN,
CLAIRE LESACHER, MATTHIEU MARCHADOUR, NADIA OUABDELMOUMEN & PAULINE RANNOU*

NOS TRAVAUX en sociolinguistique et en sociodidactique nous conduisent à questionner les notions de *marges* et de *centre* à propos des langues. En effet, les études de la variation linguistique, comme celles des processus de marginalisations linguistiques, culturelles et sociales soulèvent la question des processus de hiérarchisation sous-jacents aux notions de *marges* et de *centre*.

Dans le domaine de l'étude des langues, certaines approches de la diversité linguistique procèdent d'une analyse différentialiste qui peut renforcer – voire construire – des catégories et donc certaines hiérarchies sociolinguistiques. Ces perspectives remettent peu en question les rapports qui produisent des différences et donc des normes qui définissent la marge et le centre. La marginalisation linguistique est en fait le corolaire direct d'une centralisation linguistique, sociale et politique. Il ne s'agit ni d'un processus limité à des aspects strictement linguistiques, ni de la conséquence « spontanée » ou « naturelle » d'une supposée « supériorité » d'une ou plusieurs variétés linguistiques par rapport à d'autres qui seraient intrinsèquement « inférieures ». C'est un processus sociopolitique qui construit un centre (la langue standardisée dominante), une périphérie (des variétés plus ou moins stigmatisées de cette langue) et, au-delà, des marges (des variétés de cette langue et d'autres langues rejetées aux limites ou hors de l'espace social)¹. Ce processus est mis en place par des groupes qui ont le pouvoir de le faire au détriment d'autres groupes qui en subissent les conséquences.

En effet, aucune langue ni aucune variété d'une langue n'est, en soi, supérieure à d'autres. Toutes les langues et toutes leurs variétés géographiques, sociales, etc., offrent a priori les mêmes possibilités pour répondre aux besoins de communication, de relation, de pensée, d'existence, y compris en étant transformées par celles et ceux qui les parlent (et qui éventuellement les écrivent) afin de répondre à des besoins nouveaux (néologismes, emprunts, effets stylistiques, etc.) ou à des conditions de vie nouvelles (de nouveaux contacts entre groupes, par exemple).

Après une présentation générale de la marginalisation sociolinguistique (Philippe Blanchet) et du système de centralisation linguistique devant la variation (Gudrun Ledegen) et l'injonction à perdre ou à prendre un accent (Claire Lesacher), les terrains de l'école sont travaillés : d'une part, par une remise en question des hiérarchies sociolinguistiques au bénéfice des apprentissages (Stéphanie Clerc Conan) ; d'autre part, à travers la notion d'élève « allophone » en tant que conception de l'altérité en général, et de l'altérité linguistique en particulier (Matthieu Marchadour). La contractualisation des politiques linguistiques de l'immigration révèle à son tour une marginalisation sociale et linguistique (Nadia Ouabdelmoumen). En dernier point est analysée la marginalité linguistique et sociale des sourd·e·s et de la langue des signes dans la société d'entendant·e·s et la façon dont cette communauté linguistique construit à son tour des marges (Pauline Rannou).

★

* Membres de l'équipe CERESIF (Centre de recherches sociolinguistiques sur les francophonies) du Pôle de recherche francophonies, interculturel, communication, sociolinguistique (PREFICS, EA 7469). — Les auteurs et autrices appliquent les rectifications de l'orthographe de 1990 et la féminisation généralisée des professions, grades et fonctions prescrite depuis 1986. L'écriture inclusive est également appliquée.

¹ Y compris, par exemple, comme « n'étant pas du français » ou « n'étant même pas des langues ».



Source : tate.org.uk/art/artworks/reynolds-self-portrait-as-a-deaf-man-n04505

Joshua Reynolds, *Autoportrait en homme sourd* (c. 1775 ; huile sur toile, 74,9 × 62,2 cm ; Tate Britain, Londres, Royaume-Uni).

Marginaliser pour discriminer : *diglossie et glottophobie*

La marginalisation de langues ou de variétés d'une même langue, de leurs usagers, est toujours imposée. Celles et ceux qui détiennent le pouvoir politique, économique, religieux, éducatif, etc., ont érigé leur langue et leur variété de cette langue en langue dominante prétendue « supérieure ». Cela leur permet d'installer un attribut supplémentaire du pouvoir, donc un filtre de plus pour y accéder afin d'écartier des prétendant·e·s extérieur·e·s à leur groupe, y compris à travers les générations.

En France, par exemple, la langue établie à cette place, appelée *français* à partir du XVI^e siècle, a été celle du pouvoir royal installé à Paris puis de la bourgeoisie parisienne qui a récupéré les attributs du pouvoir en 1789. Ce français a même été trié sur le modèle « de la partie saine de la cour » (Vaugelas, académicien, 1647) pour en retirer les formes partagées par le petit peuple et les influences gasconnes sous Henri IV. On y a ajouté de nombreux mots latins. On a codifié une orthographe volontairement compliquée et souvent aberrante pour la rendre difficile aux « ignorants et aux simples femmes » (Mézeray, académicien, 1673). C'est la mission confiée par la monarchie absolue à l'Académie française en 1635. À partir du XIX^e siècle, à la suite de la dictature linguistique de la Terreur (1792-1794), ce despotisme est associé à un esprit nationaliste, assimilationniste et colonial, même chez des démocrates qui croient à la supériorité du français des élites parisiennes : « les races supérieures ont le devoir humanitaire de civiliser les races inférieures » (Jules Ferry, 1885). Parmi ces « inférieurs », les « enfants des provinces où l'on ne parle pas français et qui arrivent en classe ne comprenant ni ne sachant parler la langue nationale » (Irénée Carré, 1889). Ils demandent à l'école d'inculquer le français aux enfants et d'éradiquer les autres langues dans les familles : un français standardisé qui exclut même les mots locaux et autres accents régionaux.

Ce système crée un cercle vicieux qu'on appelle *diglossie* : les langues et variétés rejetées en bas de la hiérarchie sont cantonnées à des usages familiers, locaux, oraux, qui renforcent leur image négative stéréotypée sous le nom de « patois » (et vice-versa pour la langue dominante). Elle se concrétise par des discriminations à prétexte linguistique appelées *glottophobie* : des personnes et des groupes entiers sont traités de façon différenciée pour ce « motif » injuste et arbitraire, exclus de l'accès à des droits, services, ressources. Pour y accéder, il leur faut adopter la langue d'autres groupes et individus, qui, eux, ont droit à tout dans leur langue. En France, ces discriminations sont attestées dans tous les secteurs de la société et parmi les plus fréquentes dans l'accès aux métiers de parole (à cause d'un « accent ») ou aux droits fondamentaux (si

on emploie une autre langue même majoritaire comme créole ou shimaoré). Depuis 2016, ce dernier « motif » de discrimination est interdit par la loi française (il est interdit en Europe depuis 1950) mais cette interdiction n'est pas encore bien connue et appliquée. [P. B.]

Évaluations de la variation du français à l'aune de l'« idéologie du standard »

Dans la francophonie, les hiérarchisations des variétés de langue se font encore très largement de façon francocentrée, avec une unique norme centrale et standard en ligne de mire : l'« idéologie du standard » est la conception unifiante de la langue, peut-être plus présente en France que dans d'autres pays européens, qui assimile la langue à la seule variété légitimée par diverses instances de légitimation linguistique (l'école, les médias, les éditeurs, les grammaires, les dictionnaires, etc.), et stigmatise les autres variétés comme incorrectes, populaires...

Si les différences régionales ou étatiques de prononciation et de vocabulaire sont assez bien tolérées, mais encore très souvent jugées à l'aune de la norme centrale du standard, on atteste depuis une vingtaine d'années une affirmation de la pluralisation des normes linguistiques endogènes : au Québec, le récent dictionnaire *Usito* est ainsi le premier à construire sa norme lexicale au sein de sa propre communauté linguistique, et non plus en allant chercher la référence centrale française, tout en faisant le pont avec le reste de la francophonie. Et on arrive ainsi à l'idée d'un espace polycentré où chaque pays construit sa propre référence.

En revanche, pour ce qui est de la variation grammaticale, celle-ci est toujours et exclusivement considérée comme fautive, bien qu'il s'agisse là aussi d'un simple phénomène de variation, à l'instar de la prononciation et du vocabulaire : on peut prendre comme exemples le passé surcomposé méridional *il a eu fumé*, ou encore l'interrogative indirecte *in situ* (*On va leur montrer c'est qui le patron !*, dessin animé *Mune, le gardien de la Lune*, 2015), très largement attestée au Québec, à La Réunion, à l'île Maurice, en Bretagne... comme pratique « ordinaire ».

Il est intéressant de noter par ailleurs une grande constance dans les éléments qui concernent la variation dans les différents français, dans le temps (étude diachronique de la variation de la langue) comme dans l'espace (variétés dites diatopiques de français, dispersées dans le monde), ce qui plaide pour une prise en compte de la variation et des normes endogènes dans la francophonie. Ce serait propice à un affaiblissement de l'insécurité linguistique et de la stigmatisation des formes non-standard, marginalisations que les directives qui orientent les pratiques d'enseignement continuent de produire, au nom de l'idéologie du standard et du poids de la norme. [G. L.]

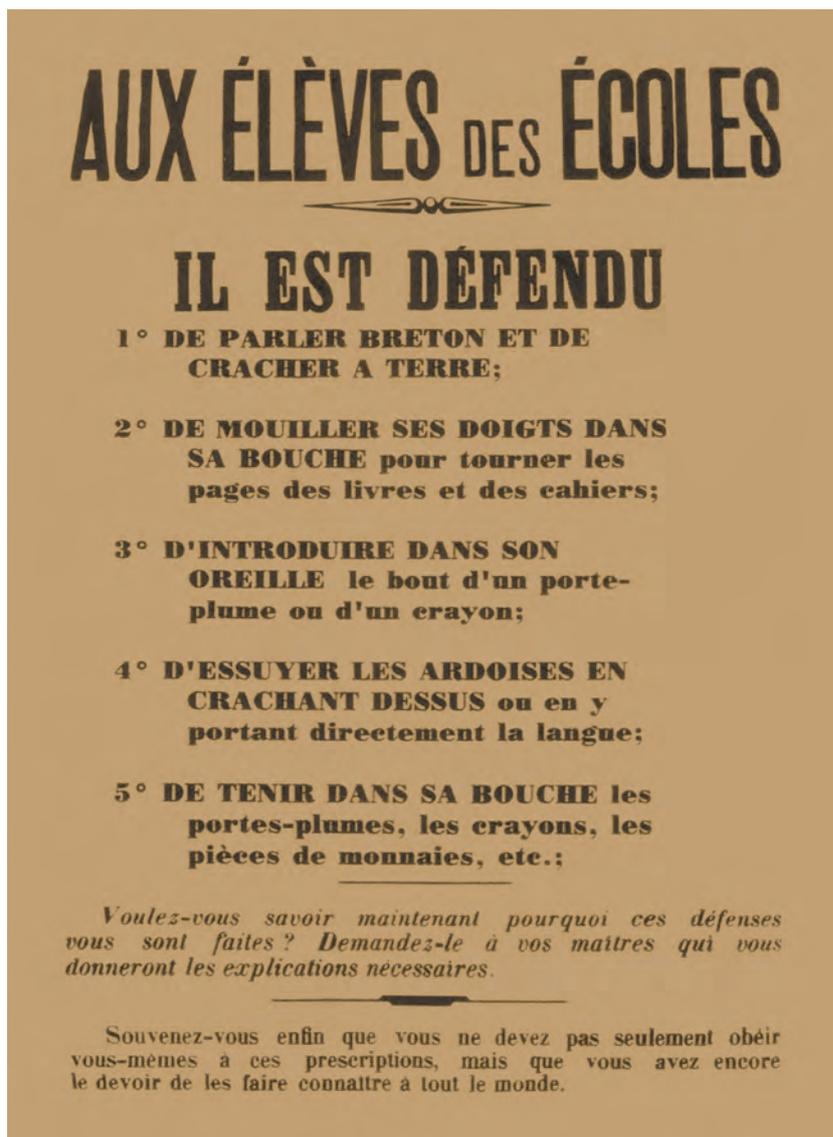
Des rôles écrits « avec l'accent » : faire dire la périphérie spatiale pour dessiner les hiérarchies sociales ?

En tant que « pratique sociale », le langage participe de la production, de la reproduction et de la transformation des rapports sociaux. Ainsi que le retrace le documentaire de Vincent Desombre *Avec ou sans accent ?!* (2015), les acteur·rice·s et journalistes sont régulièrement sommés de gommer leur accent régional, c'est-à-dire d'incorporer un accent neutralisé, pour prétendre mener une carrière dans les sphères centralisées et légitimées des champs culturel et médiatique. Au sein de ces mêmes champs, certains rôles apparaissent écrits, quant à eux, « avec l'accent ». Les programmes de télé-réalité reposent souvent sur une figure qui combine une classe sociale populaire, un espace régional périphérique et un capital culturel posé comme déficitaire, retranscrits à travers une manière de parler, pour représenter ceux dont on se moque². Au cours du documentaire *Ouvrir la voix* (Amandine Gay, 2017), plusieurs actrices soulignent combien les personnes non blanches sont cantonnées à des rôles adossés à la figure de l'immigré·e des banlieues populaires, pour lesquels elles sont tenues de jouer un accent de l'« ailleurs », aussi flou qu'interchangeable. Interpréter ces rôles implique alors de perdre l'accent légitimé, pour en mimer un qui viendrait dire l'altérité non seulement spatiale mais aussi raciale et de classe.

Entendre certaines variations dites diatopiques dans le récit culturel et médiatique ne suppose donc pas pour autant que les groupes auxquels elles sont associées sont légitimés. Les injonctions à parler « avec l'accent » évoquées ici procèdent de rapports sociaux coproduits et opèrent comme un filtre à travers lesquels les locuteur·rice·s sont maintenue·s aux marges. Elles relèvent de processus de reproduction des frontières et des hiérarchies sociales, de même que les injonctions à adopter une variété de français neutralisée. [C. L.]

² On pense notamment aux programmes *Les Ch'tis* (2011-2014) et *Les Marseillais* (depuis 2012) diffusés sur la chaîne de télévision W9.

³ Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.



Affiche conservée au musée de l'École de Bothoa (Saint-Nicolas-du-Pélem, Côtes-d'Armor, France).
↳ musee-ecole-bothoa.com

L'école : un terrain de recherche et de transformation

La recherche-action-formation (RAF), partant des problématiques formulées par les actrices et acteurs du terrain scolaire, offre aux chercheur·e·s de saisir les représentations sociolinguistiques circulantes, d'observer des pratiques, d'identifier des nœuds et de réfléchir conjointement à des leviers à mettre en œuvre. Elle offre la possibilité d'impulser des questionnements éclairés par les apports de la recherche, susceptibles de créer des déplacements de regards et d'initier des pratiques renouvelées. On observe des changements durables dès lors que les conceptions de la marge et du centre sont revisitées pendant les temps de concertation avec les enseignant·e·s,

véritables partenaires de la RAF. Sont notamment interrogées les conceptions de ce qu'est *la langue, la maîtrise de la langue, l'oral*, la richesse du vocabulaire, *la fluence* en lecture, l'orthographe, autant de normes linguistiques scolaires et sociales, rarement pensées comme arbitraires. Par exemple, la RAF PLUREVAL, en partenariat avec l'équipe du CASNAV³ de La Réunion, a ouvert la voie à des modalités d'évaluation des compétences langagières et culturelles des élèves dit·e·s « allophones », inclusives de la pluralité linguistique. À Rennes, la RAF VALINSCO, qui inclut les équipes enseignantes de trois écoles maternelles du Blosne et dont le but majeur est de mieux développer le langage des enfants (et pour certain·e·s de débloquent une posture quasi mutique), expérimente les effets de l'inclusion des familles et de leurs pratiques linguistiques et culturelles dans des activités qui se déroulent sur le temps scolaire en lien avec les objectifs des programmes. Ainsi des pratiques linguistiques, insuffisamment prises en compte dans les processus d'enseignement et d'évaluation – donc marginalisées –, rejoignent le centre des programmes scolaires : l'objectif de « maîtrise de la langue » (« la » langue socialement légitimée). À La Réunion comme à Rennes, on observe chez les enseignant·e·s une remise en question des hiérarchies sociolinguistiques au bénéfice des apprentissages et d'un mieux-être de l'enfant à l'école. À un autre niveau, l'implication de telles recherches se poursuit pour que ses fruits puissent renouveler la formation initiale des enseignant·e·s, les programmes scolaires et les évaluations. [s. c. c.]

Aux marges linguistiques de l'école française : réflexion sur la désignation des élèves dit·e·s « allophones »

Du grec *άλλος* (*allos*), « l'autre », et *φωνή* (*phoni*), « la voix » et par extension « la langue », l'idée que l'on peut dégager du terme *allophone*, indépendamment des définitions officielles dans les contextes scolaires français où il est utilisé, est que la personne ainsi désignée est quelqu'un qui « parle autre chose » ou parle une langue « autre ». Le remplacement, depuis 2012 (Éducation nationale), du terme d'élève *non francophone*, qui désignait une privation, par celui d'*allophone*, qui désigne une altérité, peut être interprété comme un changement allant dans le sens d'une valorisation de la singularité linguistique des personnes concernées. Il nous semble pourtant important d'éclairer ce que l'usage de ce terme occulte, ce qu'il cache en disant, ce qu'il dit en cachant.

4 Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement.

5 « Monstruosité » est ici à entendre comme ce qui désigne celle ou celui qui laisse voir ou entendre d'elle ou de lui une singularité incorrigible, peu banale, voire exceptionnelle, qui dérange l'ordre scolaire et déroge à ses règles.

L'une des pistes que nous privilégions nous est indiquée par l'association qu'entretient l'école française, dans ses discours, entre allophonie et immigration, entre langue et nation. Empruntons une mise en mots, parmi d'autres, à la direction des services de l'Éducation nationale du Morbihan, qui nous en donne un exemple intéressant : « À leur arrivée en France, les élèves allophones connaissent déjà une ou plusieurs langues et cultures ; en revanche, ils découvrent la langue et la culture françaises » (DSDEN 56). Sans entrer dans le détail des différents termes qui existent pour désigner les enfants allophones ou les classes qui leur sont réservées – UPE2A, UPE2A NSA⁴, etc. –, nous voulons attirer l'attention sur le risque que fait courir l'utilisation d'un terme comme allophone et le message que cette utilisation fait passer, en contextes scolaires, aux locuteur·rice·s plurilingues de France. Si l'on continue à accepter que soit défini comme allophone « tout élève parlant une autre langue que le français » (DSDEN 29), et que cette nomination reste à la fois circonscrite dans le temps et réservée à des élèves dit·e·s « à besoins spécifiques », donc entendu·e·s comme extraordinaires ou marginaux·ale·s, il semble inévitable que l'on indiquera à celles et ceux qui parlent, ont ou aiment une autre langue que *le* français, que leurs langues et ce qu'elles contribuent à faire d'eux ce qu'ils disent, font ou sont, ne sont pour l'école française que des signes de monstruosité⁵ à maquiller. [M. M.]

Contractualisation des politiques linguistiques de l'immigration : quelles marges... de manœuvre ? *

Dans un contexte de généralisation des formes contractuelles d'action publique depuis une quinzaine d'années, la contractualisation des politiques linguistiques de l'immigration, comme celle des processus d'insertion économique, devient un principe incontournable de compréhension des rapports sociaux. La mise en application du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2007, remplacé par le contrat d'intégration républicaine (CIR) en 2016, qui subordonne, par son volet linguistique, la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour à la condition linguistique, confirme l'attrait exercé par les théories du contrat et réaffirme l'idée communément admise que des relations sociales libres et égales prennent une forme contractuelle. Ce dernier suggère les idées d'engagement réciproque, d'égalité des parties, de liberté de contracter, d'autonomie de la volonté, selon une rationalité centrée sur la personnalisation des procédures, la sécurisation des parcours et la responsabilisation individuelle, notamment

* Pour cette contribution, Nadia Ouabdelmoumen s'appuie sur sa thèse intitulée *Contractualisation des rapports sociaux : le volet linguistique du contrat d'accueil et d'intégration au prisme du genre*, récompensée en 2015 du 1^{er} prix de thèse du GIS Institut du genre.

par rapport à la *capitalisation* de *compétences* linguistiques, appréhendées comme une *valeur ajoutée*.

Or, ce contrat n'implique ni réciprocité des obligations ni autonomie de la volonté. Seul·e·s les *immigré·e·s primo-arrivant·e·s* s'engagent et n'ont d'ailleurs d'autre choix que de s'engager et de signer ce contrat qui leur fait incomber la responsabilité de leur *intégration*. Aussi, la fausse évidence qui porte à considérer qu'il est suffisant de *parler français* pour être *intégré·e*, fait miroiter que la langue française peut être, par elle-même, source d'autonomie, d'égalité ou de plus-value, et occulte de nombreux paradoxes liés au caractère inégalitaire du marché du travail, de l'école, etc. Désormais, la possibilité de vivre en France se constitue par le principe d'association et d'imposition qu'est le contrat dont le caractère unilatéral se trouve atténué au profit de la mise en valeur des avantages qu'il pourrait *offrir*. Cela nous renseigne sur un type de société attendu qui, sous un prétexte linguistique et une apparence d'égalité, masque un ensemble de processus inégalitaires potentiellement source de marginalisation sociale. [N. O.]

Marginalisations et mobilités des centres : la figure des parents entendants d'enfants sourd·e·s en France

L'expérience de la surdité en tant que marge sociale et linguistique a fait l'objet, depuis les années 1960 aux États-Unis, de travaux ayant permis de décentrer un regard scientifique auparavant porté sur un idéal linguistique autoritariste. La surdité et plus particulièrement les sourd·e·s viennent en effet questionner cet idéal linguistique normé, rationalisé sous l'aspect de l'évidence de l'audition et donc d'un paradigme sensoriel

de la langue. Si l'on admet ainsi que les langages sont plurisensoriels, la langue, elle, se dit par le vocal et s'entend par l'oreille. Par l'émergence de travaux en linguistique aux États-Unis, puis en France à partir de la fin des années 1970, les « langages des signes » acquièrent peu à peu une reconnaissance scientifique et institutionnelle, considérés désormais en tant que langues des signes américaine et française. Cette reconnaissance d'une marge, d'abord linguistique, aura pour effet la réorganisation structurelle des sourd·e·s en tant que communauté et l'apparition d'une hiérarchisation essentialiste opposant les « entendant·e·s » aux « sourd·e·s », les « vrai·e·s sourd·e·s » – signant·e·s, de parents eux-mêmes sourds, voire au-delà – aux « faux et fausses sourd·e·s » – oralisant·e·s, de parents entendants. On le voit ici, plus que la reconnaissance d'une marge linguistique, s'opère l'affirmation d'un nouveau centre, certes minoritaire et minorisé, mais néanmoins organisé d'après ses propres marges.

De ce centre, les parents entendants, qui constituent 90 à 95 % des situations où un·e enfant sourd·e naît, en sont la figure marginale la plus paradoxale. Car pour exister en tant que communauté, les sourd·e·s se sont émancipé·e·s de la norme entendant·e à partir de laquelle leur singularité n'était pensée que comme une déficience.

Si depuis les années 1970 les critères de jugement concernant les notions de « vrai·e·s sourd·e·s » et « faux et fausses sourd·e·s » ont évolué, notre recherche renseigne sur le caractère pourtant perméable des notions de « centre » et de « marges ». Cet entremêlement des marges et des centres (et non plus d'un centre) nous semble pouvoir fonder une réflexion nécessaire quant à la question plus fondamentale encore des oppositions et celle des identités. [P. R.] 

Bibliographie

- BLANCHET, Philippe & CLERC CONAN, Stéphanie, *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre*, Limoges, Lambert-Lucas, 2018.
- BLANCHET, Philippe, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel, 2016, 2^e éd. revue, Limoges, Lambert-Lucas, 2019.
- CLERC CONAN, Stéphanie & RICHERME-MANCHET, Claude, « La recherche-action-formation : une stratégie glottopolitique en terrain scolaire », dans Romain COLONNA (éd.), *Des paroles, des langues et des pouvoirs*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 135-150.
- LEDEGEN, Gudrun, « Traits syntaxiques "populaires" dans le français "régional" de La Réunion : très populaires dans la francophonie, jusqu'en Nouvelle-Calédonie », *Langages*, n° 203 : *Le Français calédonien (Nouvelle-Calédonie), une « variété régionale » de français au sein de la francophonie*, septembre 2016, p. 87-102 ; en ligne : [cairn.info/revue-langages-2016-3-page-87.htm](http:// Cairn.info/revue-langages-2016-3-page-87.htm).
- LESACHER, Claire, *Le Rap comme activité(s) sociale(s) : dynamiques discursives et genre à Montréal (approche sociolinguistique)*, thèse de sciences du langage dirigée par Thierry Bulot, université Rennes 2, 2015 ; en ligne : tel.archives-ouvertes.fr/tel-01319018/document.
- MARCHADOUR, Matthieu, *Enjeux de la prise en compte de la pluralité linguistique et culturelle des enfants dans les pratiques d'éducation scolaire et de soin orthophonique. Algérie-France : comparais(s)ons*, thèse de sciences du langage codirigée par Philippe Blanchet & Safia Asselah-Rahal, université Rennes 2 & université Alger 2, 2018 ; en ligne : tel.archives-ouvertes.fr/tel-02275783v2/document.
- OUABDELMOUMEN, Nadia, *Contractualisation des rapports sociaux : le volet linguistique du contrat d'accueil et d'intégration au prisme du genre*, thèse de sciences du langage dirigée par Philippe Blanchet, université Rennes 2, 2014 ; en ligne : tel.archives-ouvertes.fr/tel-01674499/document.
- RANNOU, Pauline, *Sociolinguistique de la surdité, didactisation de la pluralité linguistique. Parcours de parents entendants en France et regards croisés sur la scolarisation des élèves sourds : France-États-Unis*, thèse de sciences du langage codirigée par Ye Wang & Gudrun Ledegen, université Rennes 2 & Columbia University (New York), 2018 ; en ligne : tel.archives-ouvertes.fr/tel-02293624/document.

Langues et cultures minoritaires :

hag a-nevez * ?

PAR ERWAN HUPEL*

L'ÉTUDE DE LA LITTÉRATURE BRETONNE, qu'elle soit faite en breton, en français ou dans toute autre langue de la planète², participe aujourd'hui de cette nouvelle approche « véritablement mondiale » de la littérature. Elle rejoint souvent les préoccupations des chercheurs s'intéressant aux domaines basque, catalan, corse, créole ou encore occitan dans le cadre de la 73^e section (Cultures et langues régionales) du Conseil national des universités (CNU). Les circonstances géopolitiques et sociolinguistiques qui justifient la conduite d'une réflexion commune ont permis de réaffirmer l'existence de ces littératures³, de définir ou de redéfinir les limites et les contrastes de l'espace littéraire et, progressivement, d'étudier les formes de régimes qui l'organisent⁴. Constatées, rappelées à l'envi, la fragilité de ces systèmes littéraires et leur dépendance à un centre hypertrophié, impérialiste, ne doivent pas, pour autant, cacher la dimension épistémique de cette domination qui institue une grille de lecture et détermine un horizon théorique unique. L'approche périphérique participe ainsi davantage de l'universalisation du particularisme central que d'une véritable étude des dites « périphéries ». D'un point de vue géographique, mais aussi esthétique, sociologique et historiographique, elle impose un cadre d'analyse qui s'avère souvent inadapté : la littérature bretonne n'est pas – c'est, dans cette perspective, son plus grand défaut – la littérature française. Enfin, cette logique périphérique présuppose une lecture sociolinguistique de ces littératures satellisées et freine la compréhension diachronique de chacun de ces domaines littéraires, résumés au temps de la minorisation.

De nouvelles géographies...

Réunis une première fois à l'invitation des chercheurs rennais, à l'automne 2017, un groupe d'universitaires basques, bretons, catalans, corses, créoles, galiciens et occitans convenait de la nécessité d'une analyse critique

* Maître de conférences HDR de langue et littérature bretonnes, membre du Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC Rennes, EA 4451) et codirecteur du groupe interuniversitaire d'étude (GIE) Langues et cultures minoritaires.

« Il est urgent que la *world literature* devienne un objet d'étude *really worldwide* et qu'elle se décentre – qu'on le dise en anglais, en portugais ou dans toute autre langue de la planète. »

Bertrand Westphal¹

de notre appareil théorique et décidait donc de l'organisation d'un premier colloque consacré aux littératures en langues minorisées, les 14 et 15 mars 2019 à l'université Rennes 2⁵.

Il ne s'agissait pas de renverser les perspectives ou d'explorer, une fois encore, les fameuses « périphéries » ni, bien sûr, de se réfugier dans un relativisme culturel que serait venue illustrer une succession d'études de cas autour d'un plus petit dénominateur minoritaire commun. Ce colloque conviait les intervenants à prendre toute la mesure des problèmes philologiques et à s'intéresser, notamment, aux répercussions littéraires de la diglossie⁶. Dans ces situations bilingues, voire multilingues, le statut d'infériorité des langues étudiées n'est pas sans conséquence dans le jeu littéraire. Mais nous insistions aussi sur l'importance des études comparatistes et nous attendions, enfin, une analyse critique de l'application des catégories développées par la théorie littéraire aux productions en langues minorisées.

* *Quoi de neuf ?*

1 Bertrand Westphal, *Atlas des égarements. Études géocritiques*, Paris, Éditions de Minuit, 2019, p. 50.

2 Citons la récente parution d'une édition savante en japonais du *Barzhaz Breizh* de Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895).

3 Voir le numéro 28, dirigé par Jacques Landrecies, de la revue *Bien dire et bien apprendre* intitulé *Présence des littératures contemporaines en langues régionales de France*, Centre d'études médiévales et dialectales, université Lille 3, 2012.

4 Voir Yann Bévant, Izabella Borissova & Élisabeth Durot-Boucé (dir.), *Les Sociétés minoritaires ou minorisées face à la globalisation : uniformisation, résistance ou renouveau ?*, Rennes, TIR, 2 vol., 2014 et 2015.

5 Organisé par Jon Casenave, Gwendal Denis et Erwan Hupel, et intitulé *Les Nouveaux Chemins de la littérature : repenser l'analyse des littératures en langues minorisées*, la publication des actes est prévue en 2020 aux éditions TIR.

6 Sur cette notion de diglossie, voir *supra* l'article intitulé « De la marginalisation linguistique et sociale », en particulier p. 6.

Avec cette première action, nous nous proposons donc de renouveler l'étude de ces littératures et d'envisager un « universel latéral », plutôt qu'un « universel de surplomb⁷ » et son appareil de définitions et de structures prétendument valables en tout temps et en tout lieu. Lors de cette rencontre, plusieurs réflexions épistémologiques ont été menées sur la lecture des textes, l'analyse des rapports transtextuels ou encore la diffusion et l'appropriation de certaines formes dans ces littératures. Autant de sujets qui nous ont permis d'étudier les continuités et discontinuités entre pratiques mimétiques, autochtones et syncrétiques. Citons, parmi d'autres, la communication de Gérard Lelièvre (université de Santiago de Compostela) consacrée aux imaginaires concurrents qui façonnent la littérature galicienne et celle d'Ur Apalategui (université de Pau et des Pays de l'Adour) à propos du roman policier dans la littérature basque et de « l'usage du détective en milieu diglossique ».

Deux faits ont plus particulièrement retenu notre attention lors de ce colloque. (a) Les efforts, souvent inédits, pour rapprocher, dans l'étude, des domaines littéraires différents. Rico Valär, de l'université de Zurich, a ainsi proposé une ambitieuse mise en perspective des renaissances du provençal, du catalan, du galicien et du romanche au XIX^e siècle, à travers l'étude des textes fondateurs de ces mouvements. Sylvan Chabaud, de l'université Paul-Valéry (Montpellier), s'est livré, quant à lui, à une lecture comparative de deux recueils de nouvelles qui marquent chacun, à leur manière, le paysage littéraire corse et occitan au début du XXI^e siècle : *Prighjuneri* de Marcu Biancarelli et *Rai la murt* de Joan-Maria Pieyre. (b) L'intérêt rencontré par notre démarche auprès d'universitaires travaillant sur d'autres domaines littéraires et conscients des enjeux véritablement mondiaux d'un tel *aggiornamento*. Ainsi, les réflexions sur les littératures en langues minorisées

⁷ Maurice Merleau-Ponty, « Rapport pour la création d'une chaire d'Anthropologie sociale », Assemblée des professeurs du Collège de France, 30 novembre 1958 ; une version revue et augmentée a été publiée sous le titre « De Mauss à Claude Lévi-Strauss » dans *Signes*, Paris, Gallimard, 1960 (p. 150 pour les expressions citées).

UNIVERSITÉ RENNES 2
Colloque international

**HENTOU NEVEZ
AL LENNEGEZH**
LES NOUVEAUX CHEMINS
DE LA LITTÉRATURE :
repenser l'analyse des littératures
en langues minorisées

14 et 15 mars 2019

Amphithéâtre du Pôle Numérique Rennes Villejean
<https://littlanguesmin.sciencesconf.org>

Logos: crbc, iber, and various institutional logos.

La réflexion engagée lors de ce colloque propose d'emprunter de nouveaux chemins et d'aller déposer les littératures en langues minorisées dans une nouvelle bibliothèque mondiale. Ces chemins croisent ceux ouverts pour donner un accès à la littérature mondiale directement en basque, en catalan ou encore, bien sûr, en breton, grâce au soutien de l'Office public de la langue bretonne [VOIR P. 13].

de l'Hexagone ont pu croiser celles sur les difficultés d'expression de la littérature kurde en Turquie (Serdar Ay, Institut national des langues et civilisations orientales [INALCO]), l'analyse de la littérature du bambara (Anne Carovani, Humboldt-Universität zu Berlin), le roman wolof de Boubacar Boris Diop (Cheikh Mouhamadou Diop, université Assane-Seck de Ziguinchor) ou encore la réception de l'œuvre de l'Albanais Ismail Kadare dans le paysage littéraire anglophone (Besa Hashani, université catholique de Louvain).

« Il y a (...) une seconde voie vers l'universel : non plus l'universel de surplomb d'une méthode strictement objective, mais comme un universel latéral dont nous faisons l'acquisition par l'expérience ethnologique, incessante mise à l'épreuve de soi par l'autre et de l'autre par soi. »

Maurice Merleau-Ponty

... et une nouvelle structure

Le succès de ce premier colloque consacré aux littératures en langues minorisées illustre le bien-fondé d'une démarche coopérative entre des chercheurs travaillant sur des domaines linguistiques différents et souvent marginalisés, et la nécessité de mettre en valeur des outils théoriques innovants à une échelle nationale et internationale. De fait, cet événement s'inscrit dans un projet à la fois plus large et plus ancien et qui se trouve aujourd'hui concrétisé par la formation d'un groupe interuniversitaire d'étude Langues et cultures minoritaires (GIE LCM). Ce groupe, créé à l'initiative de Gwendal Denis, professeur de breton et celtique à l'université Rennes 2, repose sur quelques principes rappelés dans sa convention constitutive :

- ◊ dynamiser les axes d'une recherche souvent considérée marginale et ne disposant pas toujours d'appuis institutionnels ;

- ◊ élargir la visibilité scientifique de ces recherches, structurer des réseaux, les consolider et solliciter le soutien des institutions ;

- ◊ fédérer les réseaux et les départements ou composantes chargés d'enseigner les langues régionales qui travaillent sur les mêmes domaines de recherche dans les langues minoritaires représentées dans le GIE LCM en un partenariat scientifique qui mettra en valeur la cohérence d'une recherche fondamentale ;

- ◊ élaborer des projets, associer des compétences complémentaires et développer à l'international le maillage du réseau constitué.

Le programme de recherche du GIE présente trois axes. Il travaillera tout d'abord sur les différentes problématiques concernant les littératures en langues minorisées : l'autonomie de ces systèmes émergents, les spécificités et les transversalités de leurs histoires et les particularités de ces littératures, notamment devant l'importance des sources orales et la question de leur traitement. Dans l'immédiat, notre réflexion sur la

théorie de la littérature en langue minorisée se poursuivra au cours de l'année 2020 avec l'organisation d'un second colloque international en décembre. Mais le groupe s'intéressera également aux cultures et à la pluralité des identités minoritaires (régionales, ethniques, culturelles...). Enfin, le GIE LCM consacra une large part de son activité aux questions de linguistique, de traductologie et de sociolinguistique. À cet égard, les parties prenantes auront à cœur de diffuser leur expérience, et une certaine expertise, dans les domaines de l'apprentissage des langues, de la didactique et des différentes formes d'enseignement bilingue, immersif, scolaire et préscolaire.

Pour le moment, notre structure réunit quatre universités et associe des chercheurs travaillant sur le basque, le breton, le catalan et l'occitan. L'importance d'une telle collaboration étant évidente à Rennes, en Bretagne, elle a vocation à se développer, à se transformer en un groupement d'intérêt scientifique (GIS). Elle pourra ainsi s'intégrer à des réseaux plus larges et apporter une véritable plus-value dans l'étude des arts, des lettres, des langues, des sociétés et des territoires. 

GIE LCM

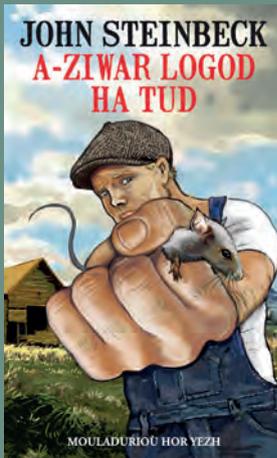
Le groupe interuniversitaire d'étude (GIE) Langues et cultures minoritaires repose sur une convention passée entre les universités Bordeaux-Montaigne, Rennes 2, UPPA (Pau) et UPVD (Perpignan).

Codirection : Erwan Hupel (Rennes 2) et Martine Berthelot (UPVD)

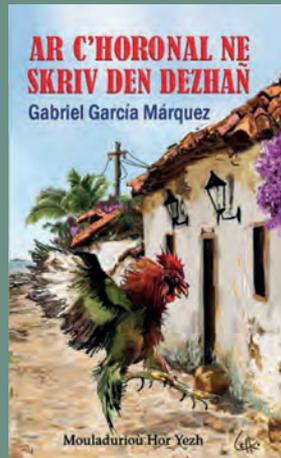
Domiciliation : Université Rennes 2, UFR Langues, département de breton et celtique, place du Recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35043 Rennes cedex

Contact : erwan.hupel@univ-rennes2.fr

À consulter : *La Recherche à Rennes 2*, p. 41 (↳ univ-rennes2.fr/system/files/UHB/RECHERCHE/recherche_rennes_2_avril_2019.pdf).



A-ziwar logod ha tud de John Steinbeck (*Of Mice and Men / Des souris et des hommes*, 1937), traduit de l'anglais (États-Unis) par Kristian Braz, éditions Mouladurioù hor yezh, 2013.



Ar c'hronal ne skriv den dezhan de Gabriel García Márquez (*Cien años de soledad / Cent ans de solitude*, 1967), traduit de l'espagnol par Aleksandr ar Gall, éditions Mouladurioù hor yezh, 2017.



Gwim de Jean Giono (*Regain*, 1930), traduit du français par Thomas Loyer, éditions Mouladurioù hor yezh, 2019.

UN PROGRAMME DE TRADUCTION LITTÉRAIRE AMBITIEUX

Le conseil régional de Bretagne a confié à l'Office public de la langue bretonne (OPLB) – un établissement public de coopération culturelle créé en 2010 – la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la traduction littéraire en breton. Ce programme, selon l'OPLB, a pour but de « permettre l'affirmation de la place du breton comme langue de communication et d'expression culturelle. Le lectorat brittophone, et tout spécialement les jeunes, doit pouvoir avoir accès à la littérature mondiale directement en breton. Cet effort de traduction est de nature à enrichir la langue bretonne et, à terme, à favoriser la création d'œuvres originales en langue bretonne ».

Les quelques couvertures reproduites ici manifestent la diversité des langues traduites (l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et l'italien) et des genres promus : la littérature classique et le roman, la bande dessinée, le témoignage.

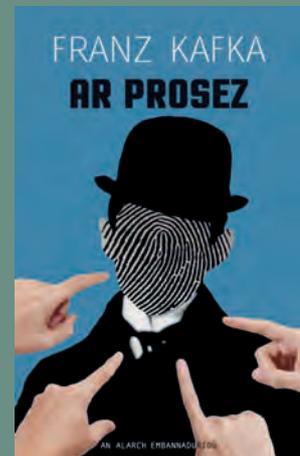
➔ www.fr.brezhoneg.bzh



Persepolis de Marjane Satrapi (2000-2003), traduit du français par Tual Kerrain, éditions Goater, 2015.



Hag un den ez eus anezhan de Primo Levi (*Se questo è un uomo / Si c'est un homme*, 1947), traduit de l'italien par Serj Richard, éditions Mouladurioù hor yezh, 2015.



Ar Prosez de Franz Kafka (*Der Prozess / Le Procès*, posth., 1925), traduit de l'allemand par Gérard Cornillet, éditions An Alarc'h, 2015.

La littérature arthurienne tardive en Europe : un objet de recherche marginal ?

PAR CHRISTINE FERLAMPIN-ACHER*

DE 2012 À 2017, dans le cadre d'une délégation à l'Institut universitaire de France (IUF), j'ai mené à Rennes 2, au sein du Centre d'études des langues et littératures anciennes et modernes (CELLAM), un projet de recherche sur la littérature arthurienne tardive en Europe, dont les derniers résultats seront publiés en juillet 2020. Intitulé LATE (Late Arthurian Tradition in Europe/Littérature arthurienne tardive en Europe), ce projet porte sur un objet jusqu'à présent marginalisé dans la recherche, dont la réévaluation a permis, entre autres, de comprendre d'une part la résistance de l'imaginaire arthurien à la Renaissance et sa réactivation à partir du XIX^e siècle, et d'autre part sa contribution à la constitution d'un imaginaire européen, qui a conditionné sa globalisation actuelle.

Un objet marginal

Le choix d'un tel sujet pose la question des marges à divers niveaux, qu'on pourrait se représenter sous la forme de cercles concentriques, dont le centre serait LATE.

(a) La recherche en littérature est marginalisée par rapport aux sciences dures, mais aussi par rapport à l'histoire, voire l'histoire de l'art, et ce peut-être d'autant plus que l'histoire littéraire a été tenue à distance depuis les années 1960. Les approches théoriques (en particulier celle qui a été désignée à l'international comme *French Theory*) n'ont pas suffi à contrer cette marginalisation.

(b) Dans le champ de la littérature, les siècles anciens sont souvent moins étudiés que les périodes plus récentes : moins connus, ils attirent moins les étudiants ; par ailleurs, les difficultés spécifiques posées par la langue médiévale, moins accessible que le français contemporain, et une certaine technicité des approches linguistiques des textes de cette époque, découragent souvent les futurs chercheurs. Enfin, le canon littéraire « officiel », pendant longtemps, a exclu les œuvres du Moyen Âge, mis à part quelques noms, comme Chrétien de Troyes,

Marie de France ou François Villon. Le fait que la plupart des œuvres médiévales soient anonymes ne facilite pas leur intégration au « canon », constitué par des figures d'auteurs plus que par des œuvres.

(c) Au sein des études littéraires médiévales, c'est surtout le « beau Moyen Âge » de Jacques Le Goff (XII^e et XIII^e siècles), qui a été valorisé pendant de longues années. Les XIV^e et XV^e siècles ont néanmoins été l'objet d'une réévaluation à partir des années 1990, et actuellement, on constate un fort recentrement sur cette période, ce qui pose la question de la périodicisation littéraire, discutable, et du tuilage entre Moyen Âge et Renaissance.

(d) Pour ce qui est des XIV^e et XV^e siècles, ce sont surtout la lyrique, les chroniques et le théâtre qui ont été l'objet de réévaluations récentes, car ce sont les genres les plus pratiqués à cette époque : le roman (et en particulier le roman arthurien) apparaît démodé dans cette période où se mourait l'idéologie chevaleresque. Moins pratiqué par les auteurs médiévaux, le roman de cette période est aussi resté longtemps moins étudié par les chercheurs.

On comprend que la littérature arthurienne des XIV^e et XV^e siècles (souvent désignés comme fin du Moyen Âge, même si nous discutons cette désignation) était, jusqu'à il y a peu, considérée comme secondaire, peu intéressante, si ce n'est inexistante : une poignée d'œuvres pouvaient tout au plus être citées par quelques spécialistes, comme *Perceforest*, mais même les médiévistes littéraires les trouvaient marginales et s'en désintéressaient.

C'est à partir de cet état des lieux qu'a été élaboré le projet LATE et que s'est imposé le projet d'évaluer (voire réévaluer) la matière arthurienne, apparemment marginale à la fin du Moyen Âge.

Arthur en France à la fin du Moyen Âge

Dans un premier temps, il s'est agi de faire le bilan de la production arthurienne en France, entre les années 1270 et 1530, entre la mort de Saint Louis et la production des grands cycles en prose d'une part, et d'autre part la fin de la première Renaissance, vers 1530, quand on a cessé d'imprimer les romans arthuriens, détrônés dans le goût du public par *Amadis de Gaule* et les œuvres de l'Arioste. De fait, il existe bien une production arthurienne tardive, mais elle est restée longtemps méconnue faute d'une définition satisfaisante de la matière arthurienne et d'éditions

*Professeure de langue et littérature française du Moyen Âge, directrice du Centre d'études des littératures et langues anciennes et modernes (CELLAM, EA 3206).



Source : gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84478715/f15.image

Première page (folio 1, recto) d'un manuscrit d'*Artus de Bretagne*, datant du XIV^e siècle, conservé à la Bibliothèque nationale de France (département des Manuscrits, cote : BnF fr. 761). La décoration du volume a été attribuée au Maître de Fauvel, enlumineur actif à Paris entre 1314 et 1340.

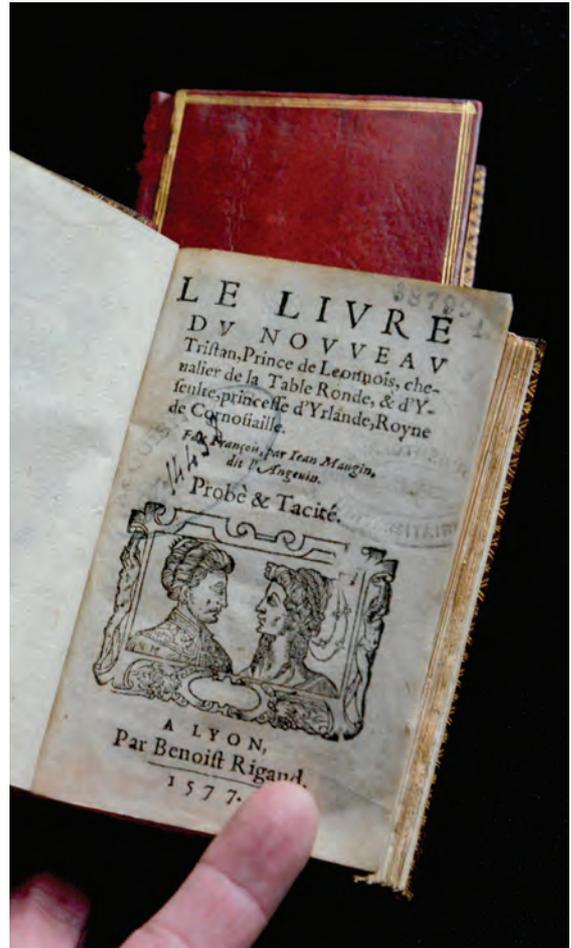


Photo © Sébastien Boyer / université Rennes 2.

Page de titre du *Tristan de Maugin* de 1577 : *Le Livre du nouveau Tristan, prince de Leonnois, chevalier de la Table Ronde, & d'Yseulte, princesse d'Yrlande, roynne de Cornouaille* (bibliothèque universitaire centrale de Rennes 2, fonds patrimoniaux, réserve ancienne, cote : 38799).

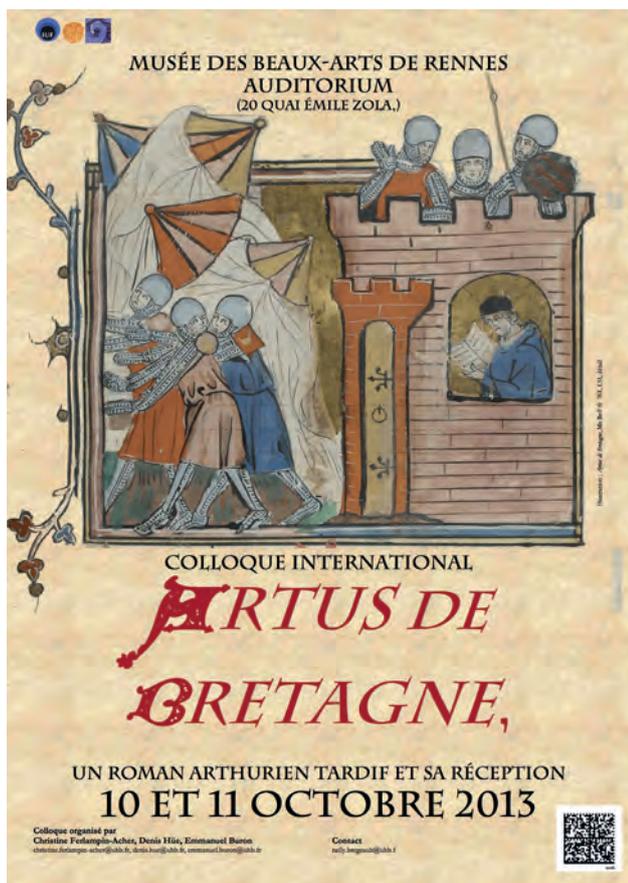
Si les romans arthuriens tardifs ont été d'abord diffusés sous forme de manuscrits, parfois très beaux, ils sont aussi, pour certains, l'objet d'éditions imprimées au XVI^e siècle : on constate même qu'ils ont été plus souvent imprimés, parce qu'ils étaient plus récents, que les textes arthuriens canoniques comme les œuvres de Chrétien de Troyes. Sans oublier que quelques auteurs de la Renaissance se sont approprié la matière arthurienne : Maugin, par exemple, a publié un *Tristan* (1554), qui reprend la tradition médiévale en l'adaptant. Le fonds ancien du service commun de documentation de l'université Rennes 2 possède un exemplaire de ce *Tristan* de Maugin imprimé en 1577, qui prend la forme d'un tout petit volume tenant dans la paume d'une main [VOIR CI-DESSUS].

de textes accessibles. Notre tâche a donc consisté à redéfinir la matière arthurienne et contribuer à la diffusion d'œuvres peu accessibles et méconnues.

Les médiévistes littéraires de Rennes 2 ont de longue date développé des recherches sur la littérature arthurienne, en relation avec la dimension patrimoniale bretonne de celle-ci, bien attestée par le fonds des Champs libres de Rennes, où se trouvent quelques témoins de premier plan, comme le manuscrit 255, peut-être le plus ancien *Lancelot en prose* enluminé. Le groupe du Centre d'études des textes médiévaux (CETM), une entité constituée au sein du CELLAM, s'était engagé dans cette recherche dès 2010 en organisant deux colloques

sur deux romans arthuriens tardifs (alors) méconnus, *Perceforest* et *Artus de Bretagne*. Le quatrième colloque international arthurien de Rennes s'est tenu en 2010 sur « *Perceforest* » : *bilan et perspectives* ; le cinquième, « *Artus de Bretagne* » : *un roman arthurien tardif et sa réception*, a eu lieu en 2013, en collaboration avec Les Champs libres de Rennes (à l'occasion de l'entrée dans leurs collections d'un exemplaire de l'édition imprimée d'*Artus de* 1586)¹.

¹ Les actes des deux colloques ont été réunis par nos soins et publiés aux Presses universitaires de Rennes (PUR), respectivement : *Perceforest. Un roman arthurien et sa réception* en 2012 et *Artus de Bretagne. Du manuscrit à l'imprimé (XIV^e-XIX^e siècle)* en 2015.



C'est à partir de ces premières recherches que, dans le cadre d'une délégation à l'IUF, j'ai édité *Artus de Bretagne*², un roman arthurien en prose qui eut un vif succès jusqu'à la fin du XVI^e siècle, et qui raconte l'histoire d'un descendant de Lancelot, Arthur, le fils du duc de Bretagne, en l'agrémentant d'épisodes merveilleux où interviennent un enchanteur et une fée. Ce travail d'édition s'est accompagné d'articles, pour dater et attribuer le texte, et pour en dégager les enjeux poétiques (par exemple, la mise en place d'une pseudo-mythologie autour de la fée Proserpine, annonçant l'engouement de la Renaissance pour l'Antiquité) et l'engagement politique (autour des rêveries de croisade du duc Jean II de Bretagne). Ce travail se poursuit actuellement par l'établissement d'une traduction en français moderne, à paraître aux éditions Honoré Champion, traduction dont l'enjeu est de diffuser l'œuvre auprès d'un plus large public.

À partir de ce travail, il est apparu qu'il existait bien un corpus de textes « néoarthuriens » en France à la fin du Moyen Âge, corpus qui renouvelle la matière arthurienne en explorant les marges narratives restées inexploitées. Le règne du roi Arthur et l'espace traditionnel arthurien (essentiellement la Grande-Bretagne) ayant été l'objet d'un nombre impressionnant de récits, les auteurs ont

exploré de nouveaux chronotopes (cadres spatio-temporels) susceptibles de dépayser le lecteur, dans des récits inédits qui, se jouant ailleurs et à une autre époque, n'entraient pas en contradiction avec la tradition préexistante. Les auteurs ont exploré ce qui se passait avant la naissance d'Arthur (*Perceforest* est une préhistoire arthurienne) ou après (Artus de Bretagne est un descendant de Lancelot), dans un espace qui déborde le traditionnel royaume de Logres (l'Angleterre), vers l'Orient, ou, comme *Artus*, vers la Petite Bretagne (marginale dans la matière arthurienne canonique). La matière arthurienne tardive, loin d'être un corpus épuisé, est en fait constituée d'œuvres qui sont des expériences poétiques originales et novatrices, que l'on sous-estimait faute de les connaître.

Cependant, plus que ce corpus, finalement plutôt hétérogène et constitué de moins d'une dizaine de romans, ce qui atteste la vitalité de la matière arthurienne en France à la fin du Moyen Âge, c'est l'utilisation qui en est faite ailleurs que dans les romans, au détour d'une page de chronique ou d'une allusion dans une ballade ou dans une chanson de geste : la matière arthurienne, préalablement centrée sur les romans (voire initialement quelques chroniques), déborde désormais le genre romanesque pour devenir une référence littéraire dont la fréquence est notable dans la lyrique, les chansons de geste, les chroniques, etc. Plus encore, une approche trans-médiale et pluridisciplinaire permet de constater que la tradition arthurienne influence les pratiques réelles, les modes. On donne des noms arthuriens à ses enfants... ou à son chien (comme Guillaume de Machaut qui a appelé le sien Lancelot) ; on joue aux chevaliers arthuriens dans des tournois ou des joutes, on met en scène dans des spectacles de ville, à l'occasion des entrées royales, des figures arthuriennes ; et les arts autres que la littérature s'emparent largement du légendaire arthurien : on brode des chaussures de scènes arthuriennes, on peint des fresques figurant Arthur, Lancelot ou Tristan. Si la matière arthurienne était essentiellement littéraire et romanesque au XII^e et au XIII^e siècle, une redéfinition de celle-ci comme pratique culturelle large permet, aux deux siècles suivants, de la réévaluer.

Ce travail de redéfinition et de réévaluation a été fait à Rennes 2 à l'occasion de colloques et de séminaires qui ont donné lieu à plusieurs publications. Pour ce qui est de la redéfinition de la matière arthurienne, elle a été l'objet de trois colloques, organisés en collaboration avec le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM, UMR 7302, CNRS) de l'université de Poitiers et l'université de Bucarest³. La réévaluation de la

² *Artus de Bretagne. Roman en prose de la fin du XIII^e siècle*, édition critique du manuscrit BnF fr. 761 par C. Ferlampin-Acher, Paris, Honoré Champion, 2017, 2 vol.

³ Voir C. Ferlampin-Acher & C. Girbea (dir.), *Matières à débat. La notion de matière littéraire dans la littérature médiévale*, PUR, 2017.

présence de la tradition arthurienne hors du roman a été menée au cours d'un séminaire organisé mensuellement au CELLAM de 2012 à 2014 et soutenu par la Maison des sciences de l'homme en Bretagne et la Société internationale arthurienne⁴.

Arthur en Europe

Dans un second temps, il est apparu que si en France la matière arthurienne, malgré cette réévaluation légitime, restait secondaire par rapport à la pratique allégorique ou la lyrique (très en vogue à la fin du Moyen Âge), il n'en allait pas nécessairement de même ailleurs en Europe. J'ai donc constitué une équipe d'une cinquantaine de chercheurs internationaux pour examiner la question.

(a) Au sein du CELLAM, un noyau de médiévistes : Fabienne Pomel, Denis Hüe, Catherine Daniel et moi-même, ainsi que des doctorants ou jeunes docteurs, dont Adeline Latimier, Johanna Pavlevski, Quentin Vincenot et Matous Turek, en cotutelle de thèse sous ma direction et celle de l'historien Martin Nejdly de l'université Charles de Prague.

(b) En France, un groupe de chercheurs, relevant de disciplines diverses, en particulier la littérature, la codicologie, l'histoire de l'art, l'histoire (citons, par exemple, pour la littérature Michelle Szkilnik de Paris 3, pour l'histoire Martin Aurell du CESCUM).

(c) À l'international, des chercheurs d'une dizaine de nationalités, dont la réunion a été facilitée par la Société internationale arthurienne, dont j'ai été présidente et qui fédère des chercheurs dans le champ arthurien, en organisant, entre autres, des congrès tous les trois ans. En 2008, c'est d'ailleurs à Rennes 2 qu'a été organisé le congrès arthurien, en parallèle aux expositions consacrées au roi Arthur qui se sont tenues aux Champs libres et, l'année suivante, à la Bibliothèque nationale de France⁵.

Cette recherche, fortement collective, a permis de montrer d'une part que la matière arthurienne, entre 1270 et 1530, se développe au point de constituer une culture commune, assez largement répandue, à travers toute l'Europe (on trouve des romans de *Tristan* biélorusse et grec, hébreu ou en vieil islandais), qu'elle est portée, selon les lieux, par l'aristocratie seule ou par des couches de la population beaucoup plus variées, qu'elle se développe à différents rythmes selon les espaces, qu'elle se moule dans des pratiques et des genres littéraires très

⁴ Voir C. Ferlampin-Acher (dir.), *Arthur après Arthur. La matière arthurienne tardive en dehors du roman arthurien (1270-1530)*, PUR, 2017.

⁵ L'exposition aux Champs libres, intitulée *Le Roi Arthur, une légende en devenir*, s'est tenue du 15 juillet 2008 au 4 janvier 2009 ; le catalogue de l'exposition a été coédité par Les Champs libres et les éditions Samogy. — L'exposition de la Bibliothèque nationale de France, intitulée *La Légende du roi Arthur*, s'est tenue du 20 octobre 2009 au 24 janvier 2010 ; outre le catalogue (coédition BNF-Éditions du Seuil), on pourra consulter le site de l'exposition (expositions.bnf.fr/arthur/index.htm).

Arthur n'est plus seulement européen, il est désormais

« globalisé ».

divers, et qu'elle entretient souvent un lien avec le développement des langues nationales (par exemple l'anglais ou le tchèque). Rendant compte de cette recherche, un volume encyclopédique (en anglais et français) composé de 83 chapitres est en cours de publication aux PUR sous le titre *LATE (1270-1530). La matière arthurienne tardive en Europe. Late Arthurian Tradition in Europe*.

L'achèvement de ce projet a ouvert des perspectives. Des éditions de textes sont en cours par deux doctorantes du CELLAM, visant à élargir le corpus de textes tardifs disponibles : Lucie Blouin édite une continuation d'*Artus de Bretagne* (encore largement méconnue) ; Federica Buttò a obtenu en 2019 une allocation de thèse de l'université Rennes 2 pour éditer un manuscrit du *Tristan en prose* (le manuscrit fr. 756 conservé à la Bibliothèque nationale de France) dans le cadre d'une cotutelle avec l'université de Pise. Par ailleurs, la dimension européenne de la recherche a amené à réfléchir sur les rapports, très problématiques, entre littérature comparée et littérature médiévale. Le colloque de clôture du projet LATE a amorcé une réflexion sur ce point, dont les actes sont en cours de publication aux éditions Classiques Garnier : *Arthur en Europe à la fin du Moyen Âge. Approches comparées (1270-1530)*. En 2021, aura par ailleurs lieu le 32^e congrès international arthurien, à Catane, au cours duquel j'ai l'intention de présenter à la fois *LATE (1270-1530)* et *Arthur en Europe à la fin du Moyen Âge*. Une table ronde réunira, entre autres, Federica Buttò, Joanna Pavlevski et Adeline Latimier, du CELLAM) sur « comparatisme et médiévisme ». Cette réflexion, qui, à partir d'un objet « marginal », la littérature arthurienne tardive, conduit à une réflexion épistémologique engageant deux vastes champs disciplinaires, rejoint un domaine de recherche actuellement très actif, consacrée aux *medievalia*, c'est-à-dire à la réception du Moyen Âge, à travers les siècles et les *media*, entre autres dans les séries télévisées actuelles : Arthur n'est plus seulement européen, il est désormais « globalisé ». Les anciennes légendes arthuriennes ont été reconfigurées diversement à travers dix siècles d'histoire : elles ont répondu aux ambitions des princes et aux crises politiques, mais aussi, plus largement aux interrogations, aux espoirs et aux angoisses des hommes et des femmes. Depuis mille ans, le Graal guérisseur des corps et des âmes a fait rêver, peut-être hier en temps de peste comme aujourd'hui. 🐉



© Alain Bernardini.

L'art comme sociologie du salariat

PAR PASCALE BORREL*

DE 2000 À 2007, Julien Prévieux a répondu à plus de mille offres d'emploi parues dans la presse en exposant les raisons pour lesquelles il souhaitait ne pas se porter candidat. Pilvi Takala a passé un mois dans les bureaux finlandais de Deloitte en qualité de stagiaire et s'est employée à n'y rien faire (*The Trainee [La Stagiaire]*, 2008). Les photographies et les vidéos qu'Alain Bernardini réalise dans différents contextes de travail représentent des employés qui, sur un mode souvent ostentatoire, mettent leur activité en suspens. Ces œuvres consistent, chacune à leur manière, en un refus du travail au sens d'emploi salarié. On peut y voir l'expression d'une distance, celle que

*Maîtresse de conférences d'arts plastiques, membre de l'unité de recherche Pratiques et théories de l'art contemporain (PTAC, EA 7472).



© Alain Bernardini.

CI-CONTRE : Alain Bernardini, *Stop # 84*, soignante, réanimation, centre hépato-biliaire, hôpital Paul-Brousse, Villejuif, 2008. L'artiste nous a donné la précision suivante à propos de ce cliché : « Par mesure d'hygiène, elle ne doit pas détacher ses cheveux. Pour une image d'art elle a voulu s'asseoir sur le sol en tailleur et défaire sa chevelure car c'était possible pour cet instant décalé inscrit dans le temps de travail. » — CI-DESSUS : Alain Bernardini, *Les Divagatrices # 21*, infirmière, unité de soins palliatifs, hôpital Paul-Brousse, Villejuif, 2008. — Ces deux photographies sont extraites de *Monument d'images*, coédité par Captures et 3-CA en 2009, ouvrage réalisé à l'occasion de la commande d'œuvre à Alain Bernardini pour l'hôpital universitaire Paul-Brousse dans le cadre de l'action Nouveaux commanditaires. À la demande des salariées, sujets de l'image, leurs noms n'apparaissent pas.

le statut d'artiste permettrait d'établir avec les nécessités et obligations du commun qui doit « gagner sa vie ». Mais on peut également considérer que ces œuvres, par leurs pratiques incongrues, par leurs mises en scène discordantes, reflètent certains aspects de l'emploi salarié, qu'elles mettent en évidence, sur le mode de l'ironie ou du burlesque, les attentes et les valeurs qu'il recouvre.

Marginalisation du réel

Les œuvres de Bernardini, Takala et Prévieux se greffent à des contextes réels, ce qui suppose, pour les deux premiers, d'y être acceptés. Bernardini prend contact avec la direction de structures publiques ou privées (hôpital, entreprise de construction automobile, imprimerie,

conserverie); il doit convaincre des « partenaires » (direction, syndicats) de la pertinence d'un projet qui donne une étrange image des activités des employés et faire admettre que les moments que ceux-ci passeront avec l'artiste seront compris dans leur temps de travail. Bernardini propose à celles et ceux qui veulent bien se prêter au jeu ce qu'il appelle des « protocoles de mise en scène ». Il s'agit de mots ou d'expressions évoquant des états, des attitudes, que les participants interprètent par une pose, une manière de se tenir dans leur espace de travail. Ces protocoles incitent généralement à prendre le contre-pied de l'activité productrice comme l'indiquent les titres des séries *Les Stops* ou *Les Allongés*. Dans la première, les employés semblent s'être soudain arrêtés dans leur action, ou ils s'en sont complètement extraits, ils se

Vous avez - de 26 ans **Et vous avez envie de... REUSSIR...**

A l'issue d'un Contrat de Qualification de 6 ou 9 mois (rémunéré 65% du SMIC dans tous les cas) dans l'un de nos centres de formation nous vous proposons un emploi dans la grande région de votre choix

CHOISISSEZ VOTRE METIER, NOUS ASSURONS VOTRE FORMATION

Vous avez moins de 26 ans et un niveau BAC à BAC+2 devenez rapidement

RESPONSABLE ENSEIGNE BRICOLAGE
RESPONSABLE DE SECTEUR ALIMENTAIRE (FUTURS DIRECTEURS)
RESPONSABLE SECTEUR CAISSE / FICHIER ARTICLE
GESTIONNAIRE COMPTABLE

Pour postuler : merci de nous envoyer votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation + photo) à **EFFCAD** - 50 avenue Georges Boillot - 91310 Linas
Tél : 01 69 80 33 07
mail : bvilmain@mousquetaires.com



0311729

Les Mousquetaires



FORMER POUR GAGNER

Julien Prévieux
11 avenue Gambetta
75020 Paris

Montlhéry le 19 mars 2004

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir lu avec autant d'attention notre offre parue dans le marché du travail.

Je pense que vous n'avez pas saisi l'objectif et le public concerné par cet encart.

En effet, cette annonce n'encourage pas les personnes actuellement en poste à démissionner, mais elle cible les jeunes aujourd'hui à la recherche d'un emploi sans ou peu d'expérience, qui par le biais d'un contrat de qualification court 6 à 9 mois (au lieu de 1 à 2 ans), pourront accéder à un métier en CDI évolutif.

Une chose est certaine, ces candidats potentiels peuvent aller à la rencontre de nos concurrents, ils n'obtiendront pas plus en terme de salaire, 65 % du SMIC est un taux fixé par l'état lors de l'établissement d'un contrat de qualification.

L'avantage en venant chez nous c'est qu'ils toucheront 65 % pendant 9 mois maximum alors qu'ailleurs la durée sera d'un an minimum.

Je prends bien note que vous ne donnerez pas suite à cette offre et j'ai le regret de vous annoncer qu'à l'avenir vous lirez ce même type d'annonce.

En espérant que ces explications répondent à vos interrogations, je vous prie d'agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

Julien Prévieux
11, avenue Gambetta
75020 Paris

EFFCAD
50, avenue Georges Boillot
91310 Linas

Objet : candidature pour un métier

Le 14/03/2004,

Madame, Monsieur,

Je vous écris suite à votre annonce parue dans le journal « Le marché du travail ». J'ai l'impression que vous vous êtes trompés dans la rédaction de votre offre d'emploi : « Et vous avez envie de... réussir... », soyez rémunéré à 65% du SMIC pendant 6 ou 9 mois. Je n'ai pas saisi le rapport de cause à effet entre une envie de réussir apparemment débordante et un salaire si réduit. Une coquille a dû se glisser malencontreusement dans le texte, à moins qu'un si minuscule salaire donne par lui-même l'envie de réussir en quittant immédiatement son poste. Dans ce cas, il semble que le candidat potentiel préfère choisir d'aller voir vos concurrents avant de rentrer en contact avec votre entreprise. Paradoxe flagrant que je vous laisse essayer de démêler. Pour ma part, je refuse votre offre en vous demandant à l'avenir d'éviter ce genre de bévues.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Julien Prévieux

« Une coquille a dû se glisser malencontreusement dans le texte, à moins qu'un si minuscule salaire donne par lui-même l'envie de réussir ».

Sandrine LINCE
Directrice Adjointe

EFFCAD

50, avenue Georges Boillot - 91310 LINAS
Tél. : 01 69 80 32 97 - Fax : 01 69 80 32 96
Siret : 379 400 773 000 30 - Code APE 804 C

JULIEN PRÉVIEUX

présentent les mains dans les poches, adossés à un mur, comme absorbés dans leurs pensées. Dans *Les Allongés*, ils ont utilisé une surface de l'atelier ou du bureau – un établi, la table d'une salle de réunion, le sol – pour s'y étendre plus ou moins confortablement.

Le mode selon lequel Takala s'est introduite chez Deloitte relève d'une logique différente : la direction a accepté, en connaissance de cause, la façon peu orthodoxe dont l'artiste souhaitait réaliser ce stage ; les employés n'ont pas été informés du caractère artistique de la situation. Après avoir adopté pendant quelques jours le comportement qu'est censée avoir une stagiaire, Takala a peu à peu refusé de faire ce qu'on lui proposait, afin de s'adonner à ce qu'elle appelle son « propre travail intellectuel ». Les photographies et les vidéos, réalisées discrètement par un tiers, témoignent de sa constance. On l'y voit assise devant une table vide ou parcourant mollement le bâtiment en ascenseur. L'exposition *The Trainee* consiste en la présentation de ces images à proximité d'un mobilier de bureau, ainsi que des courriers adressés à la direction par les employés, perplexes ou agacés par le comportement de cette stagiaire.

Le réel dans lequel Prévieux s'inscrit n'est pas un espace localisé ; il est l'un des processus que l'on suit quand on cherche un emploi : l'artiste a sélectionné des offres diffusées dans la presse et y a répondu. L'idée d'exprimer sa « non-motivation » est née des recherches d'emploi infructueuses qu'il a effectuées au sortir de ses études : plutôt que de faire vainement montre d'une motivation, autant précipiter l'effet d'un tel exercice en déclarant ne pas vouloir du travail proposé. Cette pratique épistolaire est devenue une activité au long cours, consistant à imaginer les formes d'expression les plus diverses de « non-motivation ». Un livre publié en 2007 rassemble une trentaine de ces lettres, associées à leur offre respective et à la réponse que Prévieux a, dans certains cas, reçue¹. Cet ensemble permet de prendre la mesure de la variété des arguments et des formes langagières utilisés. L'auteur peut invoquer des motifs fantaisistes ou spécieux (il ne veut pas s'éloigner du supermarché de son quartier ; l'image qui illustre l'offre est ridicule) ou s'en prendre, plus raisonnablement en quelque sorte, à certains aspects de l'emploi proposé (le salaire est trop bas, les pratiques environnementales de l'entreprise sont scandaleuses). Dans la plupart des lettres, l'expression de ces raisons ou prétextes va de pair avec un respect des usages – structure, formules de politesse – qui ont cours dans ce type de courrier.

L'ombre de Bartleby

La manière dont Takala et Prévieux déclarent leur refus du travail a souvent été rapprochée de celle de Bartleby, le personnage de Melville. Prévieux en utilise d'ailleurs

la célèbre formule, en scandant l'une de ses lettres par un « je préférerais ne pas² ». Dans l'œuvre de Takala, c'est la passivité obstinée de la stagiaire et les effets délétères que ce comportement produit dans l'organisation d'ensemble qui font penser à l'œuvre de Melville. Parmi les différentes lectures que celle-ci a suscitées, certaines soulignent l'importance de son titre, *Bartleby, the Scrivener : A Story of Wall Street*, qui relie l'histoire du copiste à celle du capitalisme économique. Si Melville n'en a pas réalisé explicitement la critique, son personnage est devenu un emblème, 150 ans plus tard, pour le mouvement Occupy Wall Street, la passivité du copiste ayant alors valeur d'opposition, de résistance à un système financier³. Dans les œuvres de Prévieux et de Takala, la référence à Bartleby a une fonction différente : les artistes en reprennent le refus à la première personne, sous la forme contrariée de la préférence, de l'adhésion, et ils mettent ainsi en évidence le type de subjectivité que, désormais, le travail sollicite.

Comme le constate Frédéric Lordon, dans le contexte néolibéral, le « désir de l'engagement salarial ne doit plus être seulement le désir médiat des biens que le salaire permettra *par ailleurs* d'acquérir, mais le désir intrinsèque de l'activité pour elle-même⁴ ». Dans l'entreprise managériale, « le désir est sollicité en permanence : désir de réussite, goût du challenge, besoin de reconnaissance, récompense du mérite personnel⁵... » et ce processus de psychologisation constitue, comme de nombreuses analyses l'ont souligné, un mode de subordination. Ce à quoi Takala et Prévieux se réfèrent appelle, à l'orée d'un hypothétique emploi, ce type de subjectivation : pendant un stage ou dans une lettre, il ne s'agit pas seulement de faire état de compétences, mais aussi, ou avant tout, de manifester de la conviction, de l'implication, comme cautions de l'engagement attendu. La masse de courriers

1 Julien Prévieux, *Lettres de non-motivation*, Paris, Zones, 2007. Voir le site de l'artiste : previeux.net.

2 Extrait de la lettre datée du 9 août 2006, au sujet d'un emploi de chauffeur de transport en commun : « Je préférerais ne pas assurer le transport de voyageurs sur le territoire de Domont. Je préférerais ne pas vendre des tickets de transport. Je préférerais ne pas assurer le contrôle des billets. Je préférerais ne pas être titulaire d'un permis D. Je préférerais ne pas détenir une expérience dans le transport de voyageurs. » (J. Prévieux, *op. cit.*, n.p.) — La nouvelle d'Herman Melville (1819-1891) intitulée *Bartleby, the Scrivener : A Story of Wall Street* (*Bartleby le scribe. Une histoire de Wall Street*) a été publiée en 1853. Le personnage de Bartleby travaille comme copiste dans une étude notariale new-yorkaise ; tout d'abord employé modèle, il va soudainement refuser d'obéir aux instructions de son patron en usant d'une formule ambiguë prononcée d'une « voix singulièrement douce et ferme » : « Je préférerais pas » (*I would prefer not to*) » (trad. P. Leyris, Paris, Gallimard, coll. « Folio bilingue », 2003, p. 40 / 41).

3 Voir Barbara Foley, « From Wall Street to Astor Place : Historicizing Melville's "Bartleby" », *American Literature*, vol. 72, n° 1, mars 2000, p. 87-116 ; en ligne : msuweb.montclair.edu/~furrgr/i2l/foleybartleby_orig_capt.pdf.

4 Frédéric Lordon, *Capitalisme, désir et servitude. Marx et Spinoza*, Paris, La Fabrique, 2010, p. 76.

5 Danièle Linhart, *La Comédie humaine du travail. De la déshumanisation à la sur-humanisation managériale*, Toulouse, Érès, 2015, p. 49.



© Pilvi Takala.



© Pilvi Takala.

À GAUCHE : *The Trainee (La Stagiaire)*, installation de Pilvi Takala au musée d'art contemporain Kiasma (Helsinki, Finlande) en 2008. — À DROITE : Pilvi Takala dans le montage audiovisuel *The Trainee* (vidéo, 13 min 52 s, 2008). L'artiste présente elle-même son projet en ces termes : « *The Trainee* a été produit en collaboration avec le cabinet d'audit international Deloitte. Pour réaliser le projet, l'artiste a travaillé durant un mois comme stagiaire au service marketing de Deloitte, où quelques personnes seulement connaissaient la vraie nature du projet. (...) Nous voyons la stagiaire assise à son poste de travail dans l'espace de bureau ouvert des consultants ou dans la bibliothèque du service des impôts à ne rien faire de la journée. Une des vidéos la montre passer une journée entière dans un ascenseur. Ces agissements, ou plutôt l'absence d'action visible rend lentement l'atmosphère autour de la stagiaire insupportable, obligeant les collègues à chercher des solutions et à fournir des explications à la situation. Dissimuler la paresse dans un semblant d'activité et naviguer sur Facebook pendant les heures de travail appartiennent aux modèles de comportement acceptables au sein d'une communauté de travail. Cependant, s'asseoir devant un bureau vide avec les mains sur les genoux, et uniquement penser, menace la paix de la communauté et brise la concentration des collègues. (...) Ce qui exaspère les gens dans ce "non-faire" (*non-doing*), sa bizarrerie mise à part, c'est l'élément de résistance. La personne ne-faisant-rien (*non-doing person*) n'est engagée dans aucune activité, elle est donc potentiellement capable de faire n'importe quoi. C'est le non-faire qui n'a pas sa place dans l'ordre général des choses, et il est par conséquent une menace pour l'ordre. » (Source : pilvitakala.com/the-trainee ; traduction réalisée par Cyrille Habert et revue par Pascale Borrel.)

que Prévieux a rédigée donne corps à cette attente ; et la manière dont il y répond souligne l'exigence exorbitante qu'elle constitue au regard des certaines tâches auxquelles il s'agit de prétendre⁶. Takala a choisi comme lieu de stage l'un des plus importants cabinets d'audit, où se conçoivent les normes, les procédures du management. Si *The Trainee* en grippe le fonctionnement, on peut penser que Deloitte doit tirer profit de cette expérience artistique et des effets déstabilisants produits par la récalitrante stagiaire.

Des seconds rôles en suspens

L'œuvre de Bernardini concerne ceux qu'il appelle les « seconds rôles » – les ouvriers, les secrétaires, etc. – dont le « désir » n'entre pas véritablement en ligne de compte. Ce qui importe, c'est leur inscription efficace dans un cadre spatial et temporel. Ce cadre-là, l'œuvre l'utilise et cherche à y produire des perturbations. Aussi Bernardini veille-t-il à ce que ses images ne constituent pas des faire-valoir du contexte qui en a permis la réalisation ; autrement dit, l'inactivité qu'il met en place ne doit pas être perçue comme un moment de détente qu'aurait proposé l'entreprise à ses salariés. L'artiste a, par exemple, demandé à des employés de faire une halte sur le trajet qui les mène au travail et les a photographiés arrêtés au bord des routes. Le titre de cette série, *Les Retardateurs* (2010)⁷, fait de ce moment de vacance un acte délibéré, destiné à produire du contretemps. Dans la vidéo *Ailleurs* (2008), on voit des hommes en tenue de travail courir

dans un champ, s'arrêter, attendre. Bernardini a proposé à sept salariés de Sulky-Burel (Chateaubourg) d'exprimer physiquement, activement si l'on peut dire, le fait de ne rien faire. Ils ont choisi de montrer une dépense d'énergie et de temps pour elle-même comme s'il s'agissait ainsi de traduire le caractère déroutant d'une telle proposition dans un contexte de travail⁸. L'œuvre de Bernardini donne à l'inactivité un statut ambigu : le titre de l'une des séries, *Tu m'auras pas* (2008), signifie que, pendant ces moments de suspens, les salariés maîtrisent leur temps et l'image qu'ils souhaitent donner d'eux-mêmes. Mais cette maîtrise se manifeste bien souvent par des corps figés, des visages pensifs ou des déambulations erratiques, comme si dans ces moments d'inactivité se mêlaient de

⁶ Les bibliothèques de l'université Rennes 2 donnent accès à deux exemplaires du livre de Prévieux : l'un se trouve au Cabinet du livre d'artiste, l'autre à la bibliothèque centrale, dans la section Sciences humaines et sociales, parmi des ouvrages consacrés au travail salarié.

⁷ Voir également *Air(e) de retard* (2010), une série photographique réalisée à la demande de l'association Entre-deux au sujet de l'hypermobilité des salariés entre Nantes et Saint-Nazaire. « J'ai donc imaginé, déclare Alain Bernardini, une aire de retard mobile en fabriquant dans une société de signalisation routière un panneau que je pouvais transporter à pied et en voiture pour le placer où bon me semblait. Ensuite j'ai fait du porte-à-porte dans les entreprises à la recherche de salariés acceptant de me véhiculer de Nantes à Saint-Nazaire, tout en sachant que j'allais les retarder. Un bulletin de retard a été conçu par mes soins indiquant et excusant les raisons du retard » (cité dans Philippe Bazin, « Alain Bernardini, artiste », *Pratiques. Cahiers de la médecine utopique*, n° 76 : *Travail et santé, passer de la plainte à l'offensive*, janvier 2017 ; en ligne : pratiques.fr/Alain-Bernardini-artiste).

⁸ Cette vidéo était un élément de l'installation intitulée *Qui sort de son lit pour aller couler ailleurs* (Les Ateliers de Rennes, biennale d'art contemporain, édition 2008 : *Valeurs croisées* ; le catalogue a été publié aux Presses du réel).



© Alain Bernardini.

Alain Bernardini, *Tu m'auras pas # 321*, employé anonyme, Saint-Nazaire, 2010.

la résistance et de l'incertitude. Et le fait que Bernardini photographie les personnes individuellement permet certes d'en manifester la singularité, mais semble nier la force collective et possiblement subversive qu'un contexte de travail peut générer.

L'œuvre de Bernardini, comme celles de Takala et Prévieux, s'inscrivent dans un contexte où le travail salarié n'est pas seulement une nécessité matérielle, un impératif moral ou un possible accomplissement de soi ; il est synonyme d'inquiétudes, par sa raréfaction, la flexibilité qu'il exige, les pressions qui s'y exercent... Ces œuvres ne nous confrontent pas directement à ces réalités-là. Elles y font allusion par la mise en scène ou par l'exercice acharné d'un refus du travail. Celui-ci ne consiste pas à évoquer les douceurs du farniente, les plaisirs buissonniers, mais à se greffer à un contexte réel comme s'il s'agissait de « désenchanter le travail⁹ ». C'est, selon Dominique Méda, ce que la situation actuelle exige :

plutôt que de poser le travail comme valeur absolue et de miser sur un regain du marché de l'emploi, il conviendrait de le considérer comme « une catégorie profondément historique dont l'invention n'est devenue nécessaire qu'à une époque donnée¹⁰ ». Sa valeur relative incite à construire les conditions sociales où l'emploi salarié ne constituerait pas le moyen ni le fondement de l'existence. Les œuvres évoquées ne proposent pas de solution en la matière ; elles contribuent à une mise en question générale, celle des valeurs que le travail salarié agrège, et en particulier les effets de domination qui découlent d'un processus systématique d'individualisation. **P**

⁹ Dominique Méda, *Le Travail. Une valeur en voie de disparition ?*, Paris, Aubier, 1995, nouv. éd., Flammarion, 2010, p. 317.

¹⁰ *Ibid.*, p. 31.

Design et grande précarité

PAR RAHAF DEMASHKI*

CONTRAIREMENT AUX PROMESSES du progrès, la précarité gagne du terrain partout dans le monde. Souvent associée exclusivement à une situation de fragilité financière, elle peut revêtir plusieurs facettes : précarité affective ou sociale, précarité de temps ou de conditions de vie. Sous toutes ces formes, elle accroît l'instabilité et l'incertitude au regard de l'avenir.

En 2018, j'ai soutenu une thèse d'arts plastiques¹ dans laquelle j'explorais les caractéristiques de la précarité dans certains espaces de la ville comme les bidonvilles, les camps de migrants ou les favelas. De nombreux artistes s'intéressent à ces espaces, les considérant comme des lieux d'expérimentation artistique et d'échanges avec les habitants ; ils s'invitent dans des lieux qui ne leurs sont pas dédiés – explorant ainsi des formes nouvelles d'art –, qui ne s'adressent pas aux élites et fonctionnent en dehors du contexte institutionnel. Ce sont des formes d'art qui s'adaptent aux conditions de l'espace et dans le respect de ses habitants. La question éthique s'est imposée dans ma thèse portant notamment sur la légitimité du travail consistant à investir, au moyen de l'art, des lieux et des espaces touchés par la détresse humaine. Dans quelles conditions le travail artistique peut y acquérir un sens ? Mais aussi : quels impacts produit-il sur un espace précaire et comment aborder la relation avec les personnes qui l'habitent ?

Une hospitalité marginalisante

En 2013-2014, j'ai eu l'opportunité d'intégrer le projet de recherche Design d'information, ville et société (DIVES) à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) à Paris, expérience à l'origine de mon engagement dans le collectif qui a travaillé auprès des migrants de Calais. Comme on sait, depuis plus de vingt ans Calais est un lieu où convergent les flux des personnes migrantes souhaitant rejoindre l'Angleterre. Des réfugiés, venant essentiellement d'Afrique et du Moyen-Orient, cherchent à échapper à la guerre, à la terreur et à

la précarité économique qui ravagent leurs pays, en espérant trouver ailleurs une vie meilleure.

À Calais, les personnes migrantes étaient obligées d'habiter dans la rue, de squatter certains lieux de relégation² de la ville ou de reconstruire des campements où les conditions de vie étaient tellement chaotiques que ces formes d'habitat ont fini par être appelées « jungle ». Transitoire, ce lieu de vie connaissait sans cesse des contraintes de mobilité. Les migrants se sont donc approprié les espaces pour se sentir plus dignes, situation que l'anthropologue Michel Agier qualifie de nouvelle forme d'hospitalité urbaine³. Or, ces lieux de refuge étaient en permanence menacés d'évacuation et de destruction par la police. Les migrants vivaient donc un quotidien d'autant plus incertain et instable qu'ils étaient en perpétuelle quête de produits pour se laver, manger, charger leurs portables afin de joindre leurs familles. En 2015, la ville de Calais, soutenue par l'État, a fini par construire 169 conteneurs habitables pour accueillir 1 500 personnes. Mais en mars 2016, la « jungle » a été définitivement démolie, mettant fin au passage irrégulier des réfugiés au Royaume-Uni.

Deux interventions artistiques ont eu lieu en 2013-2014 dans le cadre du programme DIVES qui misait sur des recherches-action, réalisées avec les outils du design dans des situations de grande précarité. Cinq chercheurs contribuaient à ce projet : le designer Ruedi Baur et le politologue Sébastien Thiéry, qui en avaient la responsabilité, l'architecte Pejman Mirzaei, le graphiste Afrouz Razavi et moi-même.

Des mots entre parenthèses

Afin de sensibiliser la région aux problèmes migratoires, l'association calaisienne Plateforme de services aux migrants (PSM) a publié en juin 2013 le premier numéro

1 *Action artistique et précarité*, université Rennes 2, sous la direction d'Ivan Toulouse, soutenue le 15 février 2018 ; une version remaniée a été publiée sous le titre *Graphisme d'action et précarité*, Paris, L'Harmattan, 2019.

2 La relégation spatiale désigne en sociologie une forme de ségrégation subie, par opposition à une ségrégation choisie, tels les ghettos de riches ; elle regroupe et exclut des populations qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence, par manque de moyens ou parce qu'elles ne sont pas assimilées.

3 Communication de Michel Agier, « *L'hospitalité aujourd'hui*. Une question anthropologique, urbaine et politique », lors du colloque *Migrations, réfugiés, exils*, Collège de France, Paris, 12-14 octobre 2016.

*Docteure en arts plastiques, membre associé de l'unité de recherche Pratiques et théories de l'art contemporain (PTAC, EA 7472).



Photo © Rafaf Demashki.

Parentèses, Calais, 2013.

du *Journal des jungles* ; il contient des témoignages, reportages et informations sur la situation des migrants rédigés par les bénévoles qui travaillent sur place. La mise en page du *Journal*, au format A3 imprimé en noir et blanc, est d'une grande simplicité. Le groupe de recherche DIVES a été sollicité par cette association afin de l'accompagner dans la réalisation graphique de sa publication. Suite à un processus de réflexion et de recherche plastique, notre choix s'est porté sur trois affiches collées sur un mur, face à l'espace où les migrants avaient l'habitude de se réunir pour manger. Sur le bord gauche de chaque affiche, étaient inscrits en quatre langues (l'anglais, l'arabe, le français et le persan) : SI, ICI, DIS-MOI, et les grandes parenthèses centrales, au graphisme à chaque fois différent, créaient un espace où les migrants pouvaient écrire dans leur langue maternelle tout ce qu'ils souhaitaient.

Le 30 novembre 2013, nous étions à Calais pour coller les affiches et rencontrer les migrants. Nous avons passé le premier jour au camp des Afghans et des Syriens, ainsi que dans un squat de Soudanais et d'Érythréens, et avons partagé des moments avec eux en écoutant leurs différentes histoires et en parlant de notre projet. Il n'était pas facile d'entrer dans l'intimité de ces personnes, notre situation, très différente de la leur, créant une distance.

Le lendemain, nous sommes allés dans la « jungle ». Après le collage des trois affiches, nous attendions de voir si elles susciteraient la curiosité des migrants. Les premiers réfugiés venaient timidement. Curieux, ils ont d'abord observé ce « corps » étranger. Alors que certains interrompaient leurs allers-retours, d'autres se concertaient pour venir en groupe, d'autres encore nous posaient des questions. Les trois affiches étaient entièrement couvertes d'inscriptions après seulement une heure de discussion. Nous ne nous attendions ni à ce que nos

affiches suscitent autant d'intérêt ni à ce que les migrants acceptent d'échanger avec nous.

L'expérience vécue auprès des migrants, et tout ce qu'ils nous ont transmis, nous a conduits à envisager différemment la suite de la réalisation du *Journal des jungles*. Finalement, il a été imprimé au format A1, plié trois fois, le recto étant consacré aux articles de l'association, le verso aux témoignages des migrants, traduits en arabe, persan, français et anglais.

Cette première expérience a suscité de nombreuses interrogations portant sur la forme artistique à adopter pour des projets d'intervention dans de pareils contextes. Comment communiquer à l'échelle de la ville ? Comment mettre en évidence des problèmes que les gouvernements préfèrent rendre invisibles ? Dans quelles conditions l'œil se met-il à écouter ?

Une agence de voyageurs

Le *Journal des jungles* a été imprimé à Paris en mille exemplaires. Lors de sa diffusion à Calais, il a été aussi bien reçu par les habitants que par les migrants et les milieux associatifs. Nous avons dès lors été sollicités pour travailler sur le numéro suivant. Cette réussite nous ayant encouragés à prolonger l'expérience, nous souhaitions désormais réaliser un projet à plus grande échelle et toucher un plus grand nombre de personnes. Après quelques échanges avec Ruedi Baur et Sébastien Thiéry, nous avons décidé de créer une « agence de voyageurs ». Le concept de cette agence mettrait en lumière l'idée suivante : chacun d'entre nous est un migrant qui fait voyager à la fois sa propre histoire et celle de ses ancêtres. Une agence de voyageurs serait une invitation pour chacun d'entre nous – habitants, migrants, citoyens, etc. – à partager son parcours de vie,



L'agence de voyageurs, Calais, 2014.



Le deuxième numéro du *Journal des jungles*, Calais, 2014.

qui renferme les tracés de ses itinéraires, sous la forme de cartes et d'un livre d'or. Le projet se construisait progressivement. Le lieu choisi serait mobile afin de renforcer la notion de mouvement. Le choix s'est finalement porté sur une caravane, car elle symbolise la mobilité et le déplacement dans les différents recoins du Nord-Pas-de-Calais. Outre la caravane, nous avons imaginé une table de ping-pong sur laquelle serait dessinée une carte du monde. La symbolique de cette action mettait en évidence le destin des gens que nous rencontrons : une personne, représentée par une balle de ping-pong, se trouve ballottée d'un endroit à un autre par les forces politiques incarnées par les joueurs.

Le but était de faire de cette caravane et de la table de ping-pong un lieu où le collectif allait prendre une dimension de jeu, de réflexion et de dialogue. Nous avons fixé notre séjour à Calais du 4 au 10 avril 2014, soit trois jours de préparation et quatre jours d'intervention. Le 7 avril, face au camp de réfugiés de Calais, ont été installées la caravane et la table de ping-pong. La caravane colorée est un objet attrayant, tant sur le plan visuel que conceptuel, et la table, objet élémentaire, est comparable à un espace de joie et de liberté. Alors que certains migrants partageaient un moment de jeu, d'autres se contentaient de suivre la partie en buvant leur boisson et en nous racontant leur voyage. Il s'est produit une vraie synergie entre les migrants et les objets mis à leur disposition : ils permettaient d'extraire les réfugiés de leur quotidien. Une fois de plus, nous avons constaté que le collectif était possible, et qu'il réunissait une part ludique et une part réflexive.

Cet accueil favorable nous a encouragés à aller le lendemain vers Norrent-Fontes où se trouvait le camp des Soudanais et des Érythréens, déplacement qui, une fois de plus, a donné lieu au dialogue, à l'amusement et à d'intéressantes réflexions. Les migrants ne se privaient pas de dessiner, de jouer et de raconter leurs histoires jusqu'à la tombée de la nuit, à la lumière des téléphones portables.

Ce voyage a pris fin au marché d'Isbergues, à sept kilomètres du camp, endroit où ont l'habitude de descendre les migrants de passage qui se rendent à Norrent-Fontes. Cette expérience a été plus délicate, car on nous prenait pour des vendeurs ou des publicitaires. Des riverains se sont toutefois montrés intéressés par tous les travaux réalisés sur les cartes ou dans des livres.

À travers l'installation de la caravane et de la table de ping-pong, des frontières ont été abolies entre les migrants eux-mêmes et entre les migrants et quelques habitants de Calais, curieux de découvrir ce qui se passait. Il s'est produit quelque chose d'extraordinaire : nos interventions ont rendu possible des rencontres qui, auparavant, n'avaient jamais eu lieu. Par ailleurs, nous nous sommes à nouveau remis au travail, pour réaliser le troisième numéro du *Journal des jungles*. Comme le numéro 2, il a été tiré à mille exemplaires et distribué à Calais par les membres de l'association PSM.

Tout au long de cette expérience calaisienne, une question s'imposait à nous : quelle éthique doit cadrer cette recherche coopérative ? Comment penser les interventions dans un contexte aussi difficile sans instrumentaliser l'autre et en respectant sa dignité ? Une fois au camp, nous nous sommes rendu compte que nous étions au sein de leur « chez eux », et nous aurions dû davantage anticiper cette intrusion dans leur intimité. Il aurait été nécessaire, avant d'inviter directement les personnes à participer à notre projet, de consacrer un temps suffisant, afin d'installer une confiance et échanger sur le sens d'un travail commun : la force du collectif face à une situation précaire. Mais on peut tirer de précieuses leçons de l'action artistique collaborative sur l'engagement, tant par ses succès que par ses échecs. Si l'invitation à une expression créative n'est pas faite dans le respect de l'autre, elle devient insignifiante, voire nocive, car elle n'a de sens que lorsque l'intégrité de la personne qui s'exprime est entièrement préservée. **P**

Underground

Ethnographier la carrière de musicien du métro

PAR ALINA BYSTRITSKAYA-MAINTENANT*

JOUER DE LA MUSIQUE dans le métro est une activité qui renvoie à de nombreuses représentations, et notamment porte le stigmate de la précarité. En règle générale, pour la société, il s'agit d'une activité en marge, le musicien de métro pouvant être perçu comme une sorte d'équivalent contemporain du saltimbanque. Par opposition, le musicien d'orchestre est considéré comme un acteur légitime de la scène musicale, celui dont le statut est associé au professionnalisme, dont l'activité s'inscrit dans une pratique collective et dont la qualité est attestée par un diplôme (études en conservatoire) et l'obtention d'un concours. Musicien de métro et musicien d'orchestre constituent en ce sens les deux pôles d'un spectre qui, pour le monde de l'art, oppose l'amateur précaire au professionnel reconnu. Certes, ces représentations sociales des musiciens peuvent être sujettes à discussion. Pour la RATP (Régie autonome des transports parisiens), les musiciens accrédités sont des musiciens « du métro », par opposition aux musiciens « de métro » qui sont illégaux. Dans ce qui suit, à partir de l'observation participante que je mène depuis environ dix ans à Paris en tant que contrebassiste dans le métro parisien, je vais tenter de décrire qui sont les musiciens du métro et quelles sont les conditions de leur pratique.

Les musiciens du métro : professionnels ou « mendiants » ?

« Il [un musicien du métro] ne veut pas que l'on confonde mendiants et musiciens du métro car il conçoit la musique comme un échange : « on donne quelque chose aux gens et eux, ils donnent¹ ». Le musicien du métro se situe sur une frontière étroite entre la reconnaissance de ce que Daryoush Tari appelle « un travail fixe » et une relative précarité : « Pour les porteurs des badges [les musiciens accrédités], le cas est un peu différent. On peut considérer qu'ils ont un travail fixe². » L'accréditation³ présente un avantage : le musicien est autorisé à jouer dans les couloirs du métro et peut utiliser des spots particuliers et

identifiables pour les usagers. En contrepartie, il s'engage à respecter les règles de la RATP, comme par exemple ne pas jouer dans les rames ou sur les quais.

Le revenu des musiciens du métro provient des dons faits « au chapeau » par les usagers et de la vente de leurs propres enregistrements sous forme de CD. C'est pourtant une infraction au règlement de la RATP où il est stipulé qu'« il est interdit (sauf autorisation spéciale) : de vendre ou d'exposer des cassettes audio ou vidéo, compacts disques, flyers, etc. » Ce double mode de rémunération s'est répandu dans les lieux de concert ou lors de concerts privés, en particulier pour la musique improvisée. Par exemple, le musicien Pascal Marzan a organisé des séries de concerts à l'Espace Jemmapes (dans le dixième arrondissement de Paris) où les artistes étaient payés au chapeau et proposaient leur CD à la vente. Il est important de noter que le paiement au chapeau est souvent privilégié par les musiciens car la participation financière est supérieure. On peut noter par ailleurs que, dans le métro, le musicien a la possibilité de travailler six à sept jours par semaine, et ce, plusieurs heures d'affilée, ce qui est très rarement envisageable pour la plupart des musiciens, si ce n'est peut-être certains musiciens d'orchestre, de studio, de radio ou de télévision très sollicités.

De plus, si un musicien peut espérer obtenir de temps à autre un cachet situé entre 120 et 200 euros, un musicien du métro peut gagner cette somme en une journée, et ce, régulièrement et sur une longue durée. Le revenu d'un musicien du métro est certes variable, mais globalement assez stable. Il dépend en particulier de la période de l'année (par exemple, le mois de juillet étant toujours plus prospère que le mois d'août), de l'endroit qu'il parvient à occuper dans le métro, du nombre d'heures travaillées, des moments de la journée, de l'instrument et du style de musique.

1 Anne-Marie Green, *Musicien de métro. Approche des musiques vivantes urbaines*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 87.

2 Daryoush Tari, *Les Petits Métiers de la place Beaubourg et du métro parisien*, thèse de géographie, université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1995, p. 199.

3 Une structure créée par la RATP en 1997, l'Espace métro accords (EMA), a « pour mission d'attribuer aux artistes des accréditations pour jouer dans l'enceinte du métro de Paris » (creative-mobilities.org/espace-metro-accords-ema).

* Membre de l'unité de recherche Pratiques et théories de l'art contemporain (PTAC, EA 7472), A. Bystritskaya-Maintenant prépare une thèse sous la direction de Philippe Le Guern intitulée *Les Musiciens en sous-sol. Une ethnographie des musiciens du métro à Paris*.

À la suite des grèves des transports de décembre 2019, un chanteur et guitariste du métro signale que, durant cette période, il n'a pas pu jouer, perdant l'équivalent d'un SMIC. Ce propos rapporté dans un article publié sur le site d'Europe 1 a fait réagir un internaute : « qn qui gagne le SMIC en 1 mois (peut-être exceptionnellement) mais sans payer d'impôts (et qui sait si il ne touche pas d'alocs), ce n'est pas juste pour les salariés⁴... » Pour répondre à cette critique, notons que plus de la moitié des musiciens sont des étrangers (ils ne reçoivent pas d'aide de l'État), qu'une petite part ont un double emploi et ne jouent pas plus de trois jours par semaine, et enfin que certains déclarent leurs revenus gagnés dans le métro pour accéder au statut d'intermittent du spectacle. Les fourchettes des revenus sont dans la zone basse entre 400 et 800 euros par mois (36 heures par semaine, entre 2,5 et 5 euros / h) et dans la zone haute entre 2 000 et 3 500 euros par mois (6-7 heures par jour, 6 jours par semaine, entre 12,5 et 20 euros / h). Ceux qui se situent dans la zone basse pendant environ trois mois finissent par ne plus venir jouer dans le métro.

Comment évaluer la carrière des musiciens du métro ?

Pour schématiser la notion de « carrière » de musiciens du métro, on peut distinguer trois catégories : ceux qui ont un travail stable en dehors du métro ; ceux qui travaillent exclusivement dans le métro ; ceux qui profitent du métro pour se faire connaître.

Les chanteurs occupent une place particulière. Pour améliorer son image, la RATP, à travers l'EMA, privilégie la présence de chanteurs en organisant concours et festivals, ce que suggère le titre d'un article de *Paris Match* : « Mieux que "Star Ac" : la R.a.t.p. Academy⁵ ». On peut noter qu'une partie non négligeable des chanteurs du métro cherchent à avoir une accréditation pour pouvoir profiter des projets de l'EMA. Par exemple, en 2017, sur les 82 candidats accrédités, seuls une vingtaine jouent régulièrement dans le métro.

4 Zoé Pallier & Laetitia Drevet, « Perturbations à la RATP : "La grève tue les musiciens du métro" », publié sur le site d'Europe 1 le 4 janvier 2020 ; en ligne : europe1.fr/societe/un-mois-de-perturbations-a-la-ratp-la-greve-tue-les-musiciens-du-metro-3940992.

5 Article du 22 mars 2007 signé Mariana Grépinet ; en ligne : parismatch.com/Culture/Musique/Mieux-que-Star-Ac-la-R-a-t-p-Academy-135327.

6 Voir Alina Bystritskaya, « Les musiciens du sous-sol », *Studiul artei și culturologie : istorie, teorie, practică* [Étude des arts et culturologie : histoire, théorie, pratique ; *Study of Arts and Culturology : History, Theory, Practice*], n° 34, 2019/1, p. 109-115 ; en ligne : revista.amiap.md/2019/12/30/les-musiciens-du-sous-sol/.

7 Le « stick électronique », à ne pas confondre avec le Chapman stick dont la technique de jeu est similaire, technique de taping à deux mains, se présente comme un balai dont le manche réagit à de légers mouvements percussifs des doigts mettant en action tout un système électronique et informatique de sons préenregistrés, une sorte de guitare électrique sans cordes.

Quant à l'orchestre Prélude de Paris, qui joue exclusivement de la musique classique, il accueille des musiciens d'environ trente nationalités et se produit principalement dans les sous-sols du métro parisien⁶. Parmi ses musiciens, on compte de nombreux étudiants instrumentistes en formation dans les domaines afférents : composition, direction d'orchestre, pédagogie ou musicologie. Cet orchestre accueille également des musiciens professionnels, français ou étrangers. La plupart des étudiants étrangers quittent l'orchestre après la fin de leurs études pour diverses raisons, par exemple l'obligation faite par la préfecture d'avoir un travail au niveau de leurs diplômes. Cela pose question quant à la validité de l'orchestre du métro en tant qu'espace de travail reconnu par l'État, alors que la RATP dépend de l'État. Une bonne partie des musiciens de l'orchestre exercent une double activité, par exemple musicien du métro et professeur de musique, mais aussi, de façon plus étonnante, certains d'entre eux sont diplômés dans des domaines aussi variés que la psychologie, le sport ou le droit, et exercent ainsi un métier qui n'est pas lié à la musique.

Dans *L'Orchestre souterrain* de Heddy Honigmann (1997), un documentaire sur les musiciens qui jouent dans le métro, la réalisatrice interviewe deux musiciens, un père (violoncelliste) et son fils (violoniste), qui jouent dans l'orchestre du métro. Ils sont réfugiés d'origine roumaine. Si le père poursuit son activité au sein de l'orchestre, son fils, qui a terminé ses études au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, est devenu violoniste de l'Orchestre national de Lyon, dans lequel joue également depuis peu Catalina, une ex-colle-gue de l'orchestre du métro. Le fils, Eliad, joue encore de temps à autre avec l'orchestre du métro, particulièrement pour passer du temps avec son père. On peut donc penser que leur expérience dans l'orchestre du métro leur a donné une maturité suffisante pour leur permettre d'intégrer un grand orchestre national.

Lors du congrès d'organologie ANIMUSIC 2019 au Portugal, j'ai voulu présenter une vision différente de celle que l'on a des musiciens du métro. En effet, une grande variété d'instruments coexistent dans le métro, un des plus surprenants est un stick⁷ électronique en forme de balai qui a été l'objet central de ma présentation. Le musicien qui en joue fait partie des nombreux musiciens que j'ai interviewés lors de mes enquêtes de terrain. En l'occurrence, Evo Korela (Evgueni Podkopaev) est russophone comme moi, et collabore avec une équipe de recherche qui développe de nouveaux types d'instruments. Il a ainsi un double revenu, d'une part celui provenant des ingénieurs qui testent son instrument, d'autre part celui d'une audience médusée et amusée par ses performances.

Un autre cas intéressant, parmi les musiciens solistes, est celui de Florina, ou Florence, comme elle se présente

sur la pochette de ses CD. Florina est une violoniste d'origine roumaine, venue en France pour jouer dans le métro il y a environ vingt ans. Elle a obtenu, dans son pays, l'équivalent d'une médaille d'or dans un bon conservatoire français. Après avoir eu son accréditation de l'EMA, elle a choisi de jouer à la station Palais-Royal-Musée du Louvre. Ce travail lui apporte plaisir et liberté, contrairement, comme elle le dit souvent, au travail de professeur dans un conservatoire ou à celui de musicien dans un orchestre professionnel. Elle n'a pas de responsable au-dessus d'elle, les agents de la RATP la considèrent avec le même respect qu'ils ont pour leurs collègues. Elle gagne entre 2 000 et 3 000 euros net par mois. Son fils est un jeune et brillant anesthésiste qui exerce en Allemagne ; or, il a un peu honte du travail de sa mère. On peut se demander si son attitude serait la même si Florina était violoniste dans un orchestre professionnel. Cependant, si le métro est un univers en apparence peu désiré par les musiciens de formation classique, on peut y être heureux comme Florina, et avoir même une position enviée.

Pour finir, je voudrais souligner que si, pour une partie des musiciens, la scène souterraine offre une chance d'accéder à une carrière professionnelle prestigieuse, pour d'autres elle représente bien une réelle vocation qui leur permet de tenir pour enchâsser le monde, c'est-à-dire « humaniser ce décor sale, bruyant et anonyme⁸ ». Ethnographier les musiciens du métro, c'est se poser la question de la marginalisation des musiciens évoluant dans un espace situé entre rue et lieu de concert. Cette marginalisation est devenue plus ambiguë depuis que cohabitent musiciens avec « badge », dits musiciens *du* métro, et musiciens sans badge. Sans oublier que, comme dans la rue, quelle que soit son origine sociale, le musicien du métro partage le même espace de travail et de vie que les mendiants, les pickpockets, les revendeurs à la sauvette et les autres acteurs de cette scène quotidienne, traversée chaque jour par des milliers d'usagers.

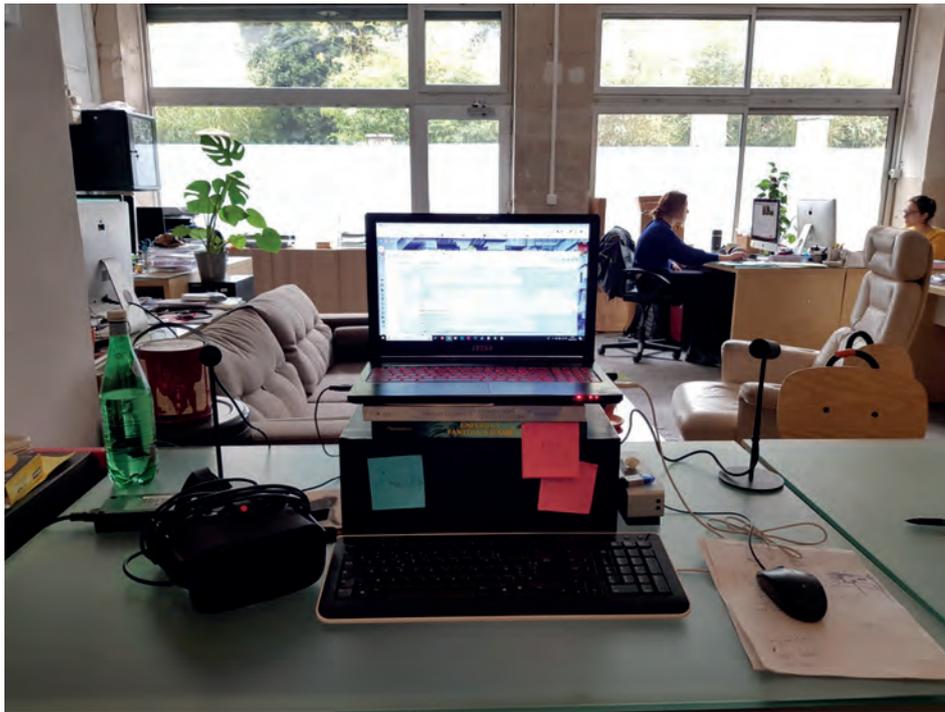
⁸ Formule de Mariana Grépinet dans l'article cité n. 5.



Alina Bystritskaya-Maintenant, *Ruby Tuesday* (série *Les Usagers du métro et ma contrebasse*, 2017-2018 ; station Palais-Royal-Musée du Louvre, sortie n° 6). — Le titre fait référence à une chanson des Rolling Stones dans laquelle il y a une contrebasse jouée arco : la main gauche de Bill Wyman appuie les cordes sur le manche pendant que la main droite de Keith Richard fait vibrer une des cordes à l'aide d'un archet.

Cependant, la marginalisation grandissante de la culture et donc du musicien dans une société où le profit est roi pousse ce musicien parfois classique et diplômé à jouer dans le métro car il y est possible de gagner sa vie grâce à un « salaire » comparable à celui d'un musicien d'orchestre. La précarité grandissante du monde de la culture tend à normaliser le statut de musicien du métro qui, comme tous les autres musiciens, est touché par les grèves ou bien encore les mesures d'exception dues à la pandémie de Covid 19 : ces artistes auront été ainsi privés de leur travail pour l'essentiel de l'année 2020. On parle d'un retour dans le métro, pour les musiciens, au mieux à la fin du mois d'octobre 2020. Florina, elle, est rentrée en Roumanie, et reviendra peut-être travailler l'année prochaine. **P**

L'organisation du travail



des web-créatifs nomades

PAR ANNE-FRANCE KOGAN
ET MARCELA PATRASCU*

TALENT, créativité, flexibilité, innovation, liberté et épanouissement font partie des qualités souvent attribuées aux individus de la nouvelle « classe créative¹ ». Cette notion, reprise depuis par les pouvoirs publics et les acteurs économiques, défend l'idée selon laquelle la créativité et la « flexibilité » seraient aujourd'hui deux éléments clés du développement économique et territorial.

Nous présentons le projet de recherche WEB-CREA démarré en avril 2018 qui cherche à comprendre les nouvelles formes d'organisation de travail que les travailleurs créatifs free-lance mettent en œuvre en interrogeant les

manières dont ils délimitent et définissent eux-mêmes leurs « situations de travail ». Le projet de recherche s'organise autour des deux axes. Un premier axe vise à comprendre *le processus d'organisation qualitative et spatio-temporelle* du travail mis en place par les web-créatifs nomades. Le deuxième axe porte sur *la (re)définition de la valeur-travail* pour ces travailleurs dans leur activité qui se trouve mise en tension entre ce qui relève d'une activité « artistique » et autonome et ce qui relève d'un marché concurrentiel.

Une méthodologie participative

La particularité de notre approche réside dans l'importance accordée à la dimension organisationnelle des situations de travail ainsi qu'au dispositif méthodologique déployé : l'entrée dans l'analyse du travail créatif se fait principalement par des *situations concrètes de travail construites et circonscrites par les travailleurs eux-mêmes*.

* Respectivement, professeure et maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication, membres du Pôle de recherche francophonies, interculturel, communication, sociolinguistique (PREFICS, EA 7469).

Notre méthodologie se fonde principalement sur des photos participatives. Une trentaine de web-créatifs indépendants du Grand Ouest de la France, travaillant à domicile ou dans des tiers-lieux de type *coworking* participent à cette enquête.

Dans un premier temps, chaque participant est chargé de remplir des fiches « activité-temps » et de prendre entre trois et cinq photos par jour de son environnement de travail pendant une semaine, en suivant plusieurs thématiques issues des axes d'analyse : l'expérience affective de la vie sociale (amitié, amour, famille, loisir) ; l'expérience dite « insignifiante » de la vie sociale (paresse, ennui, rêverie, repos) ; l'expérience spatio-temporelle du travail (les lieux et cadres ; les temps *on*, temps *off*) ; les pratiques et objets de travail (processus de création, sites consultés, agendas, devis, etc.) ; l'ambiance sensorielle du travail (design d'intérieur, ambiance) et les autres projets personnels (artistiques, associatifs, politiques) dans lesquels ils sont engagés.

Ces fiches et photos produites par les participants ont ensuite servi de support à des entretiens de *photo elicitation*². La « photo-élicitation », comme technique d'enquête participative, permet de faire dialoguer la production photographique des personnes interviewées et leurs discours. Lors des entretiens, les participants « racontent » la photo, mais aussi le contexte de leur prise, en évoquant l'atmosphère, le moment choisi, le contexte, etc. Les photos qui décrivent le mieux leur situation de travail sont davantage commentées. Une seconde série d'entretiens compréhensifs permet d'investir d'autres thématiques : parcours personnel et professionnel, statut, conditions de vie, engagement dans le travail, valeurs.

Libres mais précaires

Nous rendons compte ici des tout premiers résultats et, en guise de conclusion, nous évoquerons le repositionnement de quelques acteurs du numérique devenus incontournables pour nos participants.

Les web-créatifs free-lance évoluent hors du cadre managérial traditionnel et hors du statut classique du salariat. Ils sont de plus en plus nombreux en France, notamment depuis la création du régime d'auto-entrepreneur en 2008, devenu depuis 2018 celui de micro-entrepreneur.

Parmi les web-créatifs interrogés, nombreux jugent ce régime idéal pour démarrer une activité ou pour exercer une activité complémentaire à leur activité principale, voire mener plusieurs activités en parallèle (les *slashers*). Néanmoins, si, pour se lancer, les statuts précaires sont davantage acceptés, quand leur activité leur permet ils choisissent un autre statut plus protecteur : une société à responsabilité limitée (SARL), une société par actions simplifiée (SAS), une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) ; ou bien ils optent pour le portage

Les web-créatifs free-lance

évoluent hors du cadre managérial

traditionnel et hors du statut

classique du salariat.

salarial ou les coopératives d'activité et d'emploi (CAE). L'objectif est de se rapprocher le plus possible des protections sociales associées au statut de salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), quitte à payer des cotisations sociales plus élevées. Cependant, quel que soit leur statut, ils n'échappent pas au « précarité cognitive³ », à savoir une incertitude permanente et une variation de revenu très forte et récurrente contaminées aussi par « le caractère hybride du revenu constitué d'honoraires réguliers, d'argent liquide et de subventions, qu'elles prennent la forme de la commande publique ou du soutien à l'emploi⁴ ».

Au-delà d'une vision enchantée du travail créatif

Lorsqu'on évoque le travail créatif indépendant, une vision enchantée de l'artiste-travailleur semble dominer. Le créatif bohème libéré des contraintes spatio-temporelles mènerait ainsi une vie échappant à « tous les soucis médiocres de l'existence ordinaire des gens ordinaires⁵ », cette vie bohème serait même une condition de la création.

Les retours des enquêtés laissent néanmoins entrevoir un attachement à la vision héritée et dominante du travail représentée par un espace-temps circonscrit et différencié des autres activités sociales. Ainsi sont plébiscités les environnements dédiés au travail comme les espaces de *coworking* qui facilitent la « mise au travail », alors que

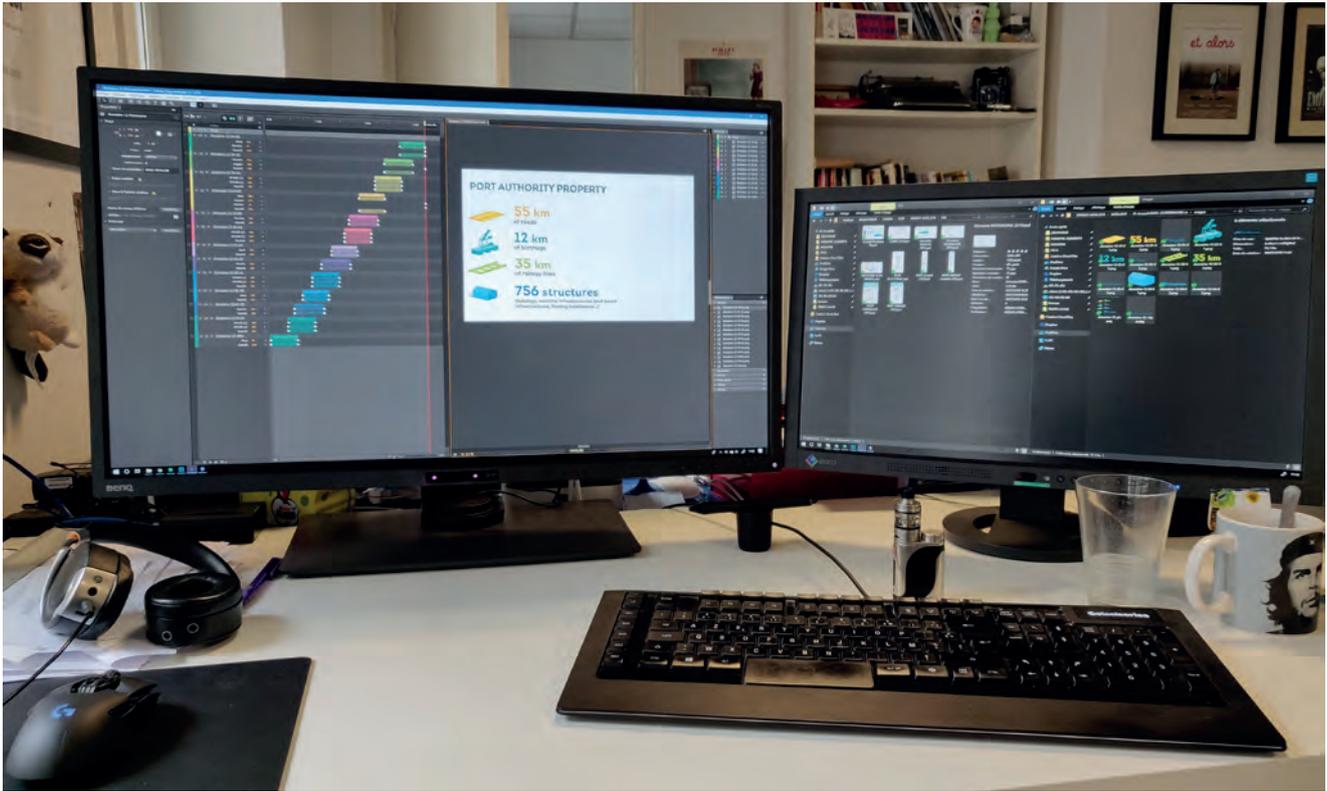
1 Voir Richard Florida, *The Rise of the Creative Class*, New York, Basic Books, 2002.

2 Voir Douglas Harper, « Talking about pictures : a case for photo elicitation », *Visual studies*, vol. 17, n° 1, 2002, p. 13-26 ; en ligne : nyu.edu/classes/bkg/methods/harper.pdf.

3 Yann Moulier-Boutang, « Art et capitalisme cognitif », *L'Observatoire. La revue des politiques culturelles*, hors-série n° 3 : *Art, culture et société de la connaissance*, septembre 2010, p. 43-48 ; en ligne : cairn.info/revue-l-observatoire-2010-3-page-43.htm.

4 *Ibid.*, p. 45.

5 Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, nouv. éd. revue et corrigée, 2003, p. 323.



Photographie prise, comme celle qui ouvre l'article [VOIR P. 30], dans un espace de travail collaboratif ou *coworking*.

chez soi, « il est si facile de ne rien faire », et, à la longue, la solitude s'avère pesante.

D'un autre côté, si l'image du travailleur créatif épanoui et libre dans son expression esthétique reste dominante, du moins dans l'imaginaire collectif, notre enquête laisse entrevoir un investissement subjectif de ces travailleurs dans leur activité qui se trouve en permanence mise en tension entre ce qui relève de l'art et du marché.

En effet, si ces travailleurs semblent déconstruire en partie les cadres hérités (temps, espace, valeur) pour faire de leur travail une activité créative, voire émancipatrice, ils doivent aussi composer avec les contraintes du marché. Ils adaptent alors leur temps de travail, leurs tarifs, leurs styles, soit pour essayer de s'affirmer en affichant une identité « originale » sur un marché très concurrentiel, soit pour s'adapter aux demandes des clients qu'ils ne sont pas en position de refuser.

Ensuite...

La suite du projet consiste à analyser les retours que les web-créatifs font des photos prises et des fiches « temps » remplies. Cette analyse nous permettra d'élaborer une nouvelle typologie des situations de travail. Il s'agira également d'interroger le rôle joué par les grands acteurs du web qui se positionnent pour « outiller » les web-créatifs.

En effet, depuis l'effondrement de la bulle internet en 2000, la stratégie connue sous le nom de web 2.0 a conduit à valoriser les sites de production de contenus. Les sites de galeries (Pinterest, Tumblr, FurAffinity...) ont proliféré sur internet et les web-créatifs interrogés nous ont confié qu'ils en faisaient un usage important pour faire connaître leur travail, y trouver de l'inspiration ou bien encore identifier avec leurs clients l'univers esthétique de la prestation.

Des acteurs du web ont ainsi pu s'imposer en valorisant les principaux usages de ces web-créatifs à travers le monde : recherche de visibilité (LinkedIn, Tumblr), édition de site web (WordPress), production de contenus audiovisuels (Adobe Creative Cloud). Pinterest, quant à lui, est exemplaire dans sa capacité à combiner, d'une part, un usage individuel du « *pinboard* », et, d'autre part, l'usage social du réseau par la circulation des contenus visuels. Si les réseaux sociaux vendent de la publicité, les éditeurs optent pour le modèle « *freemium* » qui incite à la découverte gratuite du service et propose des fonctionnalités payantes adaptées à la taille de l'activité des « créatifs », qu'ils soient indépendants, en petite ou grosse agence. Les créatifs se retrouvent, d'un côté, à alimenter le web de contenus et, de l'autre, à être la nouvelle clientèle cible de ces grands acteurs industriels du numérique. **P**

Travailler à la marge ?

Les espaces de travail collaboratif au cœur d'un nouveau système de mobilités hors métropole

PAR GERHARD KRAUSS & ANNE-LAURE LE NADANT*

LA SOCIÉTÉ DU TRAVAIL, envahie par le numérique, se transforme à une cadence inédite, en particulier dans ses marges où des formes de travail hors du cadre classique se développent. Bien qu'encore minoritaire, le travail indépendant et entrepreneurial progresse à nouveau depuis le milieu des années 2000. Dans notre société hautement « mobile » et confrontée aux enjeux écologiques, une fraction grandissante des travailleurs qualifiés de la génération des trentenaires (entrepreneurs individuels, indépendants, *freelancers*, télétravailleurs salariés), sensible aux questions environnementales et à la qualité du cadre de vie, cherche à se libérer des conditions de travail (lieu, cadre, horaires) imposées jusqu'ici. Le numérique leur semble fournir un outil puissant pour décider librement où, quand et comment ils vivent et travaillent, leurs projets professionnels et de vie ne faisant qu'un (projet global). Alors qu'ils pourraient travailler chez eux, en *home office*, certains de ces travailleurs choisissent de pratiquer le *coworking*. Depuis une quinzaine d'années, des espaces de travail collaboratif apparaissent un peu partout, dans les métropoles mais aussi dans les villes petites et moyennes et en zone rurale, offrant à cette population un nouveau cadre de travail choisi, consenti.

La prolifération des espaces de *coworking* : une nouvelle mode ?

Le mouvement du *coworking* est un phénomène encore relativement récent. Il a émergé, il y a une quinzaine d'années, en Californie, où des pratiques collaboratives se sont néanmoins développées bien avant, notamment dans les communautés de *hackers*. La rencontre entre des éléments de culture contradictoires mais complémentaires, ceux d'une culture entrepreneuriale *high tech* tournée vers l'expérimentation technologique et ceux d'une contre-culture libertaire et contestataire, est à l'origine de la création d'espaces collaboratifs issus de « la volonté de

créer et de partager en se défaisant des contraintes imposées par le marché, la rentabilité, le droit de propriété¹... » Le premier espace de *coworking* a été créé à San Francisco, en 2005, puis d'autres espaces ont rapidement vu le jour dans d'autres métropoles, comme Londres, New York, Berlin, Paris, et dans bien d'autres grandes villes. Plus récemment, le modèle a essaimé sur l'ensemble des territoires. De nouveaux espaces continuent d'apparaître dans les villes petites et moyennes et les zones rurales, plus ou moins éloignées des grands centres urbains. Malgré ce « rattrapage » relatif des territoires périphériques par rapport aux métropoles, un déséquilibre en faveur de ces dernières persiste². Le concept du *coworking* se diffuse, en outre, largement dans la société, le terme sous-entendant une ambiance de travail moderne, basée sur le collaboratif, favorisant la créativité et l'innovation. Le *coworking* est devenu un terme à la mode et l'on peut légitimement se poser la question de savoir si cette tendance se montrera pérenne, en entrant plus profondément (et durablement) dans les mœurs et les institutions.

L'essaimage des espaces de travail collaboratif vers les territoires périphériques

Le projet PERI#WORK, porté par l'université Rennes 2 et financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) est conduit, depuis octobre 2018, par une équipe franco-canadienne pluridisciplinaire (sociologie, géographie, gestion, économie, information-communication)³. Ce projet s'intéresse aux espaces situés hors métropole, avec des enquêtes menées en France, en Allemagne et au Québec. Tenant compte du caractère sociétal général de cette nouvelle tendance, l'approche pluridisciplinaire

1 Michel Lallement, *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, p. 12.

2 Selon la Mission société numérique (actualités du 13 janvier 2020), « l'Île-de-France (Paris inclus) et les dix plus grandes villes de France totalisent 58 % des espaces de *coworking*, soit 72 % de la surface totale en termes de m² » (en ligne : labo.societenumérique.gouv.fr/2020/01/13/1700-espaces-de-travail-partage-en-france-leur-nombre-a-triple-depuis-2017).

3 Projet ANR-18-CE22-0010-01 ; présentation en ligne sur le site de l'Agence nationale de la recherche : anr.fr/Projet-ANR-18-CE22-0010.

* Maître de conférences de sociologie, membre de l'unité mixte de recherche Espaces et sociétés (ESO, UMR 6590, CNRS), et professeure de sciences de gestion, membre du Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales (LIRIS, EA 7481).

retenue permet de définir un cadre plus large pour étudier le phénomène sous différents angles liés.

Afin de mieux comprendre les usages des espaces de travail collaboratif par leurs membres et leurs effets sur les territoires, le projet PERI#WORK prévoit qu'un comité d'usagers résidant dans le Grand Ouest se réunisse une fois par an. Ce comité est considéré comme une structure consultative et participative contribuant aux différents axes du projet. La première réunion a eu lieu à l'espace Odysee de Redon le 19 décembre 2019. Les échanges entre chercheurs et usagers ont permis de commencer à diffuser les travaux du consortium.

Dans cette recherche, nous faisons l'hypothèse que les utilisateurs types (fondateurs et membres) des espaces situés dans des territoires périphériques poursuivent un projet global intégrant à la fois leurs aspirations professionnelles et leurs projets de vie. Les premiers résultats issus d'une vingtaine de monographies de territoires en France (Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France), en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Saxe) et au Canada (Québec) tendent à confirmer cette hypothèse. Les fondateurs de ces espaces – lorsque la création relève d'une initiative privée – ne sont pas uniquement motivés par des aspects professionnels. Ils appuient souvent également leurs projets sur des considérations très personnelles en lien avec leur trajectoire sociale particulière.

Un grand nombre d'utilisateurs d'espaces collaboratifs ont connu des mobilités au cours de leurs études, voire de leurs parcours professionnels. Ils ont souvent suivi des études supérieures, même si une part non négligeable parmi eux ont eu des parcours « atypiques » (abandon des études de départ, bifurcations par la suite et apprentissages autodidactes). Les profils professionnels sont très variés, avec des parcours spécifiques, individualisés, dans le domaine de la culture, du social, des services intensifs en connaissances (tels le *coaching*, le conseil, la traduction ou le journalisme), mais aussi et surtout de l'informatique, du numérique et du développement Web. La majorité des utilisateurs exerce son métier en tant qu'indépendant ou entrepreneur individuel. Les autres sont des salariés en télétravail, des chômeurs porteurs de projet, des commerciaux en déplacement ou des étudiants. Les salariés ayant un profil de spécialiste hautement qualifié bénéficient, la plupart du temps, d'une autonomie comparable à celle des indépendants, accordée sans difficulté par leur employeur.

Une installation à la « marge » pour concilier projet professionnel et projet de vie ?

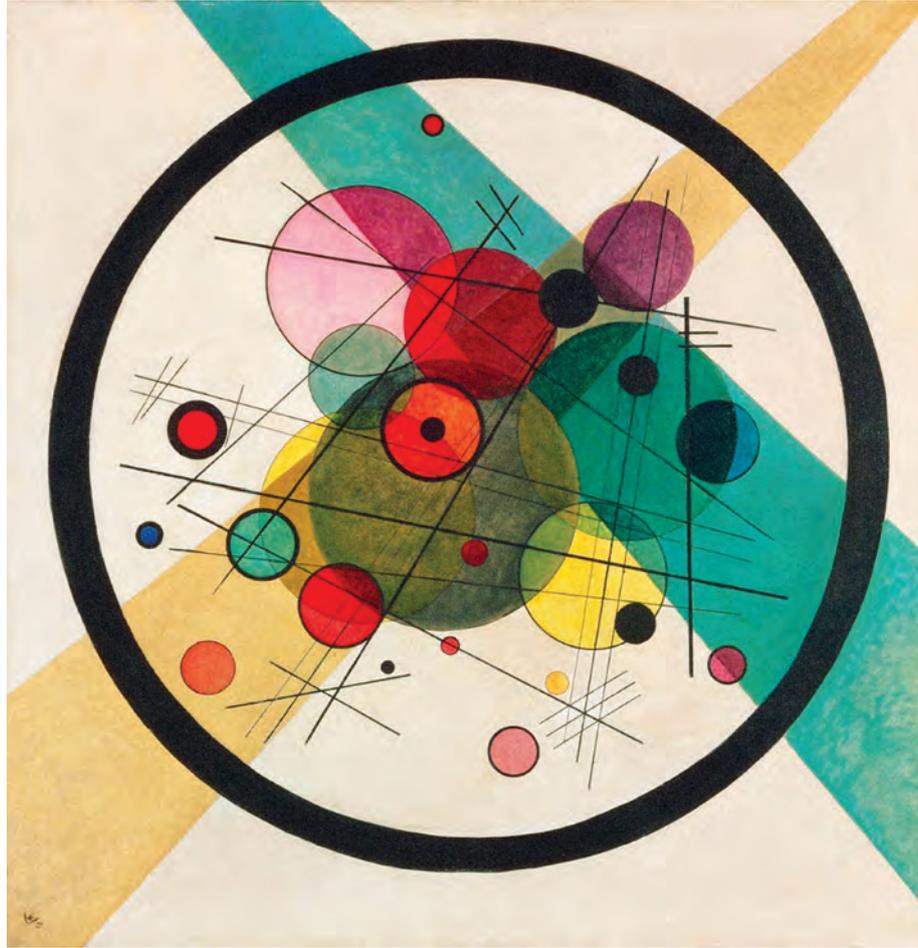
Les choix professionnels et personnels des utilisateurs des espaces de travail collaboratif les placent en marge des parcours standard classiques (importance accordée

aux critères d'ordre privé, refus des hiérarchies et des formes classiques d'organisation du travail, volonté de maîtriser un projet de vie loin des contraintes des grands centres économiques). Cette sortie des parcours professionnels standard est facilitée par le numérique qui permet à notre population d'enquête d'exercer son activité à partir de pratiquement n'importe quel endroit. Enfin, un deuxième facteur facilitateur est d'ordre sociologique : les tendances d'individuation observées dans la génération Y⁴, largement représentée dans notre population d'enquête, contribuent également à ce phénomène, les enquêtés tendant à se construire des parcours spécifiques à orientation très individualiste.

Nos études menées en France, en Allemagne et au Québec révèlent de nombreuses similitudes dans les motivations des utilisateurs, comme l'envie de travailler en autonomie en dehors des hiérarchies, d'éviter le stress et la pollution de la vie urbaine, de vivre près de la nature pour ses enfants, ainsi que le souhait de bénéficier d'un cadre de travail convivial partagé avec d'autres utilisateurs. Le choix du lieu est, la plupart du temps, motivé par des raisons très personnelles, comme l'attachement à l'endroit ou au quartier en raison de liens familiaux déjà existants (lieu de naissance, lieu où l'on a grandi, où vivent encore les parents ou beaux-parents, lieu d'où vient la compagne ou le compagnon, lieu où la compagne ou le compagnon a trouvé un emploi, etc.) ou en raison d'autres motifs d'ordre personnel tels que la scolarisation des enfants dans une école particulière, réduisant les choix envisageables du lieu d'installation. Il n'est pas rare que les individus s'installent dans ces espaces après avoir déjà connu une première partie de leur trajectoire marquée par des mobilités (à la fois au cours des études et pendant les premières années de leur carrière), le retour sur le territoire d'origine coïncidant, dans certains cas, avec la fondation d'une famille ou la scolarisation des enfants.

Le besoin de sortir de l'isolement du *home office* et de fréquenter d'autres personnes dans des situations similaires au sein d'un espace de travail collaboratif est peut-être même plus grand dans le contexte québécois, dans la mesure où la population y est dispersée de façon très inégale sur le territoire (concentration dans un nombre limité d'agglomérations urbaines *versus* de vastes espaces peu peuplés et très éloignés du centre). Mais ce besoin est aussi constaté sur les territoires européens où la densité de population est moins contrastée et en moyenne plus élevée, et où les distances à parcourir en voiture sont plus courtes et les réseaux de sociabilité de proximité plus faciles à développer.

4 Les individus appartenant à la génération Y sont nés entre 1980 et le milieu des années 1990.



Vassily Kandinsky, *Cercles dans un cercle* (1923 ; huile sur toile, 98,7 × 95,6 cm ; Philadelphia Museum of Art, États-Unis).

Un nouveau rapport à la mobilité, à la question environnementale et au territoire ?

Les mentalités semblent évoluer et on observe un changement dans les rapports à la mobilité, aux enjeux écologiques et au territoire. Mais on peut se demander si la population des utilisateurs d'espaces de travail collaboratif pourra jouer un véritable rôle pionnier dans la traduction concrète de ces changements à l'avenir. Cette population semble avoir les clés en main pour choisir son cadre de vie et de travail, alors que de nombreux autres citoyens installés dans les territoires périphériques, dans les villes petites et moyennes ou à la campagne, semblent plutôt subir les inconvénients de cet éloignement des métropoles.

Nos enquêtes de terrain montrent qu'une part significative des mobilités physiques des utilisateurs d'espaces de travail collaboratif sont remplacées par diverses formes de communication électronique (visioconférence, messagerie instantanée, Skype, messagerie électronique, etc.). Toutefois, l'installation dans ces espaces n'a pas entraîné de changement majeur dans les pratiques de

mobilité quotidienne des utilisateurs. En effet, de fortes contraintes (absence de transports en commun, distance entre le domicile et l'espace) persistent et la mobilité individuelle fondée sur l'usage de la voiture reste centrale dans les territoires périphériques. De plus, les considérations liées à la mobilité et aux enjeux environnementaux apparaissent marginales dans le choix de fréquentation d'un espace de travail collaboratif. Cela se manifeste clairement dans le cas du Québec où les motivations écologiques passent à l'arrière-plan, l'usage de la voiture pour parcourir de longues distances s'imposant quasi naturellement. Néanmoins, les premiers résultats de notre étude indiquent une réalité bien plus hétérogène pour ce qui est des territoires européens. L'usage du vélo semble devenir plus populaire, particulièrement en Allemagne, et les pratiques de mobilité semblent davantage réfléchies, parfois sur un fond de mauvaise conscience.

Une vraie question est de savoir si l'évolution des pratiques observée parmi cette population spécifique peut se développer à une échelle plus large du territoire et ainsi devenir un modèle d'avenir. **P**

La deuxième chance : une marge qui tient la page ?

PAR MAËL LOQUAIS*

DEPUIS LES ANNÉES 1970, les politiques d'insertion ciblent, en France, les publics « marginalisés par la conjoncture¹ ». Les dispositifs à destination des jeunes « en difficulté » se succèdent depuis le rapport Schwartz de 1981² sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et la mise en place en 1982 des missions locales. Plus récemment, à la fin des années 1990, à la suite du livre blanc *Enseigner et apprendre : vers la société cognitive*³ de la Commission européenne, sont apparues les écoles de la deuxième chance (E2C) dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme. En s'appuyant sur un travail de thèse réalisé sur le terrain des E2C⁴, cet article interroge les marges et leurs traitements possibles dans et par les dispositifs d'insertion, en mettant l'accent, d'une part, sur le regard porté sur les publics, et, d'autre part, sur quelques enjeux relatifs aux actions d'insertion. En conclusion, nous reviendrons sur le projet de société qui sous-tend ce type de dispositif.

Le stigmate de la deuxième chance

Premier point de discussion, donc : les publics cibles de ce type de dispositif. Il n'est pas rare d'entendre que les populations accueillies sont vues comme « marginales ». Comment comprendre ce type de catégorisation, qui peut aussi bien être employé par des chercheurs, des professionnels, des jeunes, etc. ? Depuis les travaux de Goffman⁵ et tout un courant de recherche en psychologie sociale, on sait que le stigmate est un construit social. Dans ce sens, la figure du marginal relève du *regard porté sur*, d'un marquage social, et non des publics eux-mêmes. De plus, certains travaux en sociologie ont critiqué la notion d'insertion qui peut contribuer, d'une part, à faire porter sur les personnes elles-mêmes la responsabilité de

l'exclusion professionnelle et sociale, et, d'autre part, à stigmatiser les publics, bref, à les marginaliser. Cependant, si l'on s'intéresse d'un peu plus près à la façon dont les personnes sont décrites en tant que public cible, on se rend compte qu'il s'agit là de descriptions par le manque. Voici quelques exemples de termes utilisés, dans les textes d'orientation des politiques publiques ou par les acteurs de l'insertion : « jeune éloigné de l'emploi », « personne éloignée de la formation », « public bas niveau de qualification », « décrocheur », etc. Or, ce type de dénomination ne permet pas de caractériser ce que sont et ce que font ces publics. D'emblée, il s'avère que le travail scientifique est impacté par les catégorisations administratives omniprésentes pour caractériser ce type de population. En effet, cette catégorisation par le manque de qualification doit être resituée dans un contexte où l'inflation des diplômes participe de la marginalisation de ceux qui n'en ont pas. Aussi, le regard porté sur les publics des dispositifs d'insertion pose question dans la mesure où c'est un écart à la norme qui risque d'être souligné.

Dans une tout autre perspective, des recherches en sciences de l'éducation ont tenté d'approcher l'insertion suivant une perspective capacitante, c'est-à-dire en posant la focale sur ce dont ces publics sont capables⁶. Ce qui ressort de ces travaux, c'est que, d'une part, faire son métier de stagiaire en insertion suppose des « combines », des façons singulières de concevoir son parcours, différentes manières de s'approprier la formation... D'autre

1 Voir Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

2 Bertrand Schwartz, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, 1981 ; en ligne : vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000666.pdf.

3 Disponible en ligne : europa.eu/documents/comm/white_papers/pdf/com95_590_fr.pdf.

4 Maël Loquais, *Les Modes d'engagement en contexte d'injonction au projet : le cas des jeunes des écoles de la deuxième chance*, thèse de sciences de l'éducation, université Lille 1, 2016.

5 Voir Erving Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* [*Stigma. Notes on the Management of Spoiled Identity*, 1963], trad. A. Kihm, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

6 Voir M. Loquais, « Ce que s'engager en école de la deuxième chance (E2C) veut dire. Du jeune "en difficultés" au sujet capable », *Savoirs*, n° 46 : *Les Écoles de la deuxième chance, une formation au lien et à la différence*, 2018/1, p. 13-28.

* Maître de conférences en sciences de l'éducation et de la formation, membre du Centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique (CREAD, EA 3875).

part, les jeunes inscrits dans un parcours d'insertion ne sont pas en reste face à la marginalité : ils se savent parfois perçus comme tels et développent des stratégies pour mettre à distance le stigmate – on pourrait dire : le remettre à sa place. Autrement dit, les jeunes portent un regard critique sur le regard qu'on porte sur eux. C'est le cas, par exemple, de Patrick, stagiaire d'E2C, qui insiste sur la nécessaire mise à distance des catégorisations négatives dont l'école de la deuxième chance peut être l'objet.

Y en a beaucoup qui croient à l'extérieur que tu es à l'E2C donc tu es forcément un con ou un cas soc'. Non c'est pas ça ! Y a beaucoup de gens hein qui croient ça mais moi j'ai envie de leur dire ben déjà : venez voir la formation comment ça se passe, et seulement après vous pourrez dire votre opinion. Parce que vu de l'extérieur, moi aussi je disais avant, je disais : ouais c'est un truc de cas soc' là-dedans. Depuis que j'y suis, je dis plus ça hein.

C'est pourquoi on peut considérer la marginalité comme un construit social qui n'a que peu à voir avec les caractéristiques des populations identifiées comme marginales, quand bien même il s'agirait de « décrocheurs » du système scolaire. Ici, c'est en effet le contexte de massification scolaire et d'inflation des diplômes qui tend à cristalliser le problème des jeunes « bas niveau de qualification » comme problème social à résoudre. Notons ce paradoxe : alors que le nombre de non-diplômés se réduit chaque décennie (actuellement, environ 100 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme), l'impact du diplôme sur l'insertion n'a jamais été aussi important. Car plus le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme se réduit, plus ces derniers risquent d'être marginalisés.

Deuxième chance et visée d'émancipation

Deuxième point de discussion : les dispositifs d'insertion et leurs effets. Nous venons de voir que le dispositif peut générer des effets d'étiquetage par le manque, et renforcer la stigmatisation qui touche certains groupes sociaux. Même si ces effets pervers sont à prendre en compte, quel impact constate-t-on par rapport au traitement social du non-emploi en termes de « remise au travail » ou d'infléchissement des trajectoires ? Quelles sont les visées ultimes d'un dispositif d'insertion ? Les débats qui ont animé les professionnels de la formation et la recherche font état de tensions entre visées d'émancipation (réalisation de soi sur le long terme, appropriation des enjeux collectifs, développement de la citoyenneté) et visées « adéquationnistes » (adaptation à l'offre d'emploi disponible, logique de réponse aux besoins des entreprises, offre centrée sur une mise en adéquation de la formation avec les métiers « en tension », etc.)⁷. Alors que les politiques de remédiation à destination

Les jeunes inscrits dans un parcours d'insertion ne sont pas en reste face à la marginalité : ils se savent perçus comme tels et développent des stratégies pour mettre à distance le stigmate.

des publics les plus précarisés font consensus, leur mise en œuvre relève de différents modèles d'action. En effet, l'insertion en tant que système de gestion du non-emploi donne lieu à de multiples formes d'accompagnement qui sont loin de faire consensus. Cela suppose de revenir à des questions premières : qu'est-ce qu'une insertion réussie ? Quelle plus-value peut apporter une formation à des publics « sans diplôme » ?

Sur les actions d'insertion, plusieurs niveaux d'analyse entrent en ligne de compte. En première approche, on peut légitimement se demander à quelles conditions ce type de dispositif permet-il d'infléchir les trajectoires et conduire les jeunes à se construire un avenir professionnel réellement « choisi », si l'on se réfère à la loi de la formation professionnelle de 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Dans l'esprit de la loi, il s'agit de garantir à tout un chacun la possibilité d'être accompagné pour construire son parcours. Dans les faits, il s'agit pour les jeunes « bas niveau de qualification » de passer d'un dispositif à un autre, d'un stage à une formation qualifiante, d'une structure d'insertion à un emploi, etc. Encore faut-il que le chemin existe. Cela suppose des partenariats solides entre organismes de formation et d'insertion, entre financeurs et acteurs de la formation, entre structures d'insertion et entreprises... À ce titre, les logiques de concurrence et de marchandisation accrue de la formation font porter le risque d'une offre morcelée qui freine les dynamiques partenariales.

⁷ Voir Cédric Frégné, *Exclusion, insertion et formation en questions*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Les logiques de concurrence
et de marchandisation accrue
de la formation font porter
le risque d'une offre morcelée
qui freine les dynamiques
partenariales.

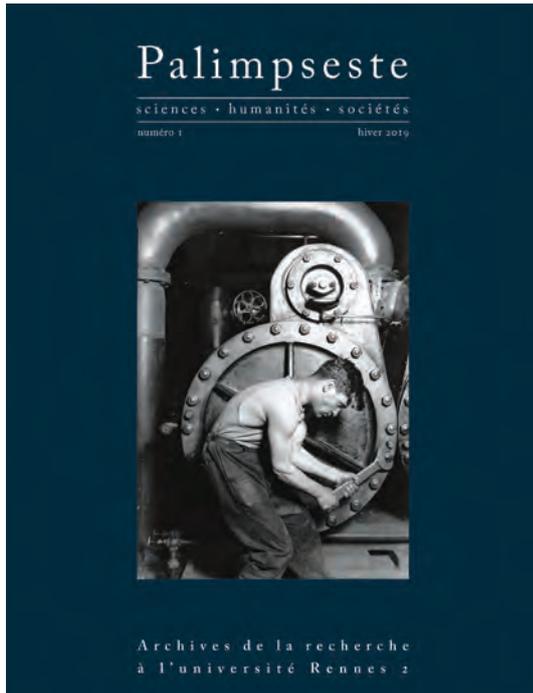
Pour l'école de la deuxième chance, l'un des enjeux consiste à faire reconnaître au niveau national l'attestation de compétences acquises délivrée à la fin de la formation (dont la durée moyenne est de quelques mois et peut dans certains cas excéder une année), par rapport à l'ensemble des certifications disponibles pour les publics « bas niveau de qualification » telles que le certificat de connaissances et de compétences professionnelles (Cléa). D'un point de vue pédagogique, l'offre de formation en école de la deuxième chance est moins centrée sur des contenus disciplinaires que sur un accompagnement global du jeune : cours de remise à niveau en français, voire en anglais, mathématiques, informatique ; accompagnement du projet professionnel ; démarche de valorisation des acquis à travers par exemple le portefeuille de compétences ; activités d'ouverture culturelles et sportives. L'approche par compétence des E2C s'appuie sur un certain nombre de principes parmi lesquels le retour sur expérience constitue un axe majeur. Il s'agit pour les jeunes en E2C non seulement de développer de nouveaux apprentissages, mais de prendre conscience de leurs acquis antérieurs à la formation et, le cas échéant, de les valoriser suivant leurs projets d'avenir. En effet, la reconnaissance des acquis de son parcours professionnel constitue un enjeu transversal à toute action d'insertion. Il s'agit de permettre aux jeunes de dépasser les stigmates de la marginalité pour valoriser les savoirs construits dans tout parcours de vie.

En conclusion, revenons à la question qui fait le titre de cet article : peut-on considérer la deuxième chance comme une marge qui tient la page, pour reprendre la célèbre formule de Jean-Luc Godard ? Où se situe la marginalité dans ce qui relève des actions de deuxième chance ? Relève-t-elle des publics, des dispositifs d'insertion, de la spécificité de la pédagogie mise en œuvre ? Si l'horizon d'une deuxième chance possible fait consensus pour penser un système éducatif juste, ses différentes possibilités de mise en œuvre ne constituent pas un long fleuve tranquille. Par exemple, s'agit-il de fonder un projet d'insertion vers l'emploi coûte que coûte – quitte à faire en sorte que ces jeunes finissent par accepter n'importe quel travail sans qualité – ou de concevoir la construction d'un parcours sur le long terme dans une perspective émancipatrice ? Ces questionnements ne sont finalement pas très éloignés de questions de fond qui animent de façon centrale (et non plus marginale) les perspectives de développement de nos sociétés. Ces développements interrogent les dispositifs d'accompagnement en tant qu'ils sont parties prenantes de la possibilité d'infléchir les déterminations sociales à l'œuvre dans les parcours (professionnels et de formation). Aussi, l'insertion s'inscrit nécessairement dans une lutte entre différentes conceptions de la deuxième chance, prises dans des tensions entre adaptation aux besoins du marché et émancipation. C'est ici qu'un renversement de valeurs pourrait opérer, dans la mesure où les perspectives ouvertes par ce type de dispositif constituent une occasion de repenser l'émancipation comme « un défi nécessaire pour une société sans projet⁸ ». 

⁸ Jean-Pierre Boutinet, « Les conduites à projet, avatars d'une préoccupation », dans ROPS (coll.), *Le Projet. Un défi nécessaire face à une société sans projet*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 91-106.

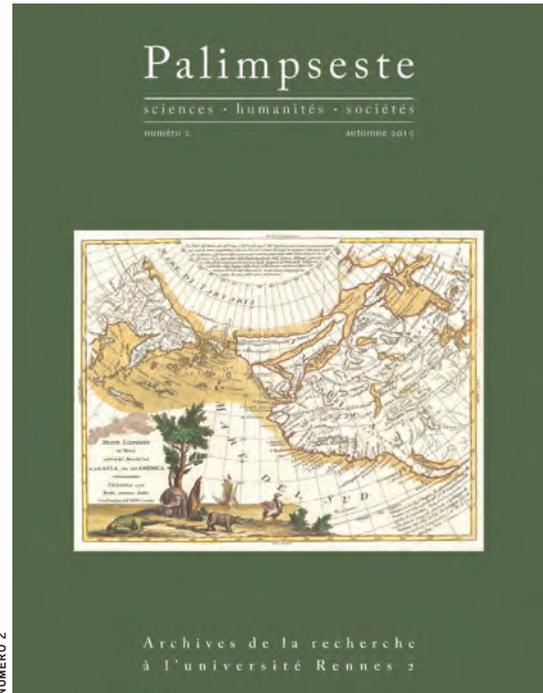
Palimpseste

sciences • humanités • sociétés



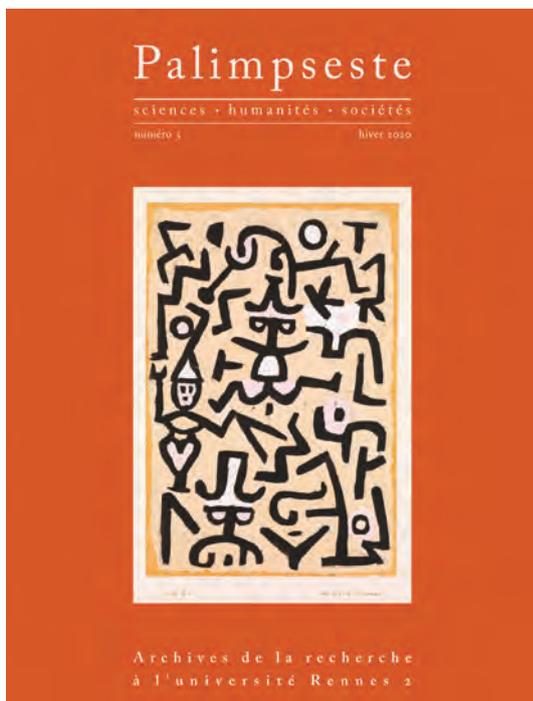
NUMÉRO 1

Qu'est-ce qu'innover dans les sciences humaines et sociales ?



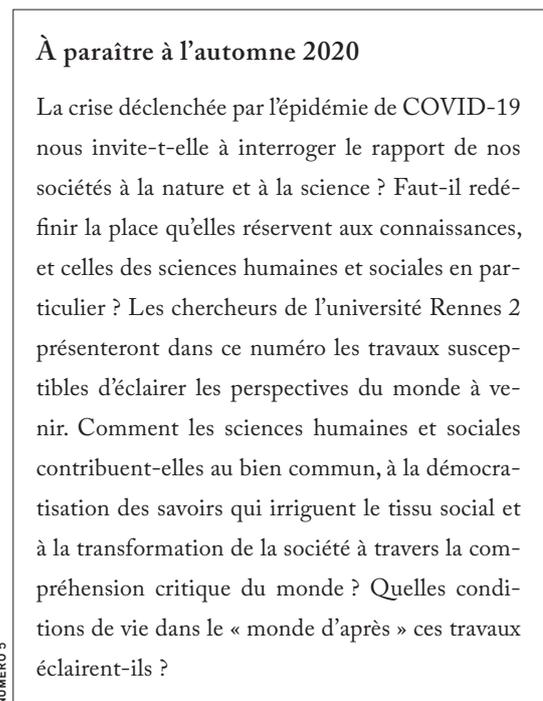
NUMÉRO 2

Dépaysement et engagement : faire du terrain sur les autres continents



NUMÉRO 3

Ce que le numérique fait à la société



NUMÉRO 5

Penser le « monde d'après » avec les chercheurs en sciences humaines et sociales

Migrations et inégalités sociales

Une relation complexe entre le Mexique et les États-Unis

PAR PASCAL SEBILLE & RENÉ ZENTENO*

DEPUIS 2017, le laboratoire Espaces et sociétés et l'université Rennes 2 ont conforté des liens scientifiques avec plusieurs institutions de recherche et d'enseignement supérieur en Amérique (Mexique, États-Unis, Uruguay). En 2019, le projet de recherche Migrations et familles au Mexique (MIFAMEX), coordonné par Pascal Sebillé, a reçu l'appui de la commission recherche de Rennes 2 par le biais d'un financement « actions spécifiques ». Cette dynamique scientifique autour du thème des migrations au Mexique permet la réalisation de plusieurs travaux de recherche, dont l'un est au cœur de cet article. Ce travail propose une réflexion sur les relations entre la migration internationale et l'inégalité sociale, en interrogeant les processus de sélection qui sont à l'œuvre dans la migration. Les migrants mexicains rejoignant les États-Unis présentent-ils un profil scolaire spécifique ? Sont-ils majoritairement diplômés ou au contraire dépourvus de tout diplôme ? Cette analyse s'appuie sur les données d'une enquête démographique nationale (EDER) à laquelle les auteurs ont participé [VOIR P. 45]. Représentative à l'échelle nationale, cette enquête a été réalisée en 2017 sur l'ensemble du territoire mexicain. Elle permet aujourd'hui d'offrir un nouveau regard sur les histoires de vie et les trajectoires des migrants mexicains partis vivre un temps aux États-Unis.

Migrations et inégalités sociales

L'importance des flux d'immigrés mexicains aux États-Unis suscite de nombreux débats sur le rôle des politiques migratoires et des politiques de lutte contre les inégalités sociales. Depuis plusieurs décennies, des millions de Mexicains ont traversé la frontière avec pour objectif d'améliorer leurs conditions de vie et de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans leur pays. Selon les données du Bureau du recensement des États-Unis, plus de 16 millions de Mexicains ont été comptabilisés

comme nouveaux migrants entre 1965 et 2015 ; c'est une des migrations les plus importantes de l'histoire mondiale contemporaine¹. Actuellement, près de 11,6 millions de migrants nés au Mexique vivent aux États-Unis. Ce constat est peu surprenant au regard de l'histoire du développement économique et sociale du Mexique. Les nombreuses réformes et les crises économiques successives des dernières décennies ont confirmé des inégalités qui se sont affirmées au début des années 1980. La majorité des migrants mexicains franchissent la frontière pour échapper aux défaillances d'un marché économique fragile, aux bas salaires et aux faibles opportunités de mobilité sociale.

Depuis les années 1960, les travaux en sciences sociales ont montré l'importance des facteurs économiques sur l'incitation à la migration. Plusieurs théories économiques s'appuient sur les ressorts de ces inégalités sociales et économiques pour expliquer les décisions de migrer. L'une de ces approches théoriques majeures analyse le processus de sélectivité de la migration à partir du capital humain investi. En fonction des gains escomptés et du coût de cette migration, la théorie économique néoclassique – marquée par les travaux pionniers toujours influents de Harris et Todaro² – suppose que les individus qui migrent sont ceux qui sont les plus en situation de tirer les bénéfices de l'investissement qu'ils consentent pour migrer. Les migrants ne seraient pas « sélectionnés » au hasard au sein de la population d'origine. Bien au contraire, ils répondraient à des caractéristiques spécifiques et à certaines attentes. D'une part, les travailleurs hautement qualifiés seraient plus prompts à estimer leur opportunité de maximiser leurs revenus. D'autre part, la migration ayant un coût économique, ces individus disposeraient des ressources financières nécessaires

1 Pew Research Center, 2015, « Modern Immigration Wave Brings 59 Million to U.S., Driving Population Growth and Change Through 2065. Views of Immigration's Impact on U.S. Society Mixed », 28 septembre 2015 ; en ligne : pewresearch.org/hispanic/2015/09/28/modern-immigration-wave-brings-59-million-to-u-s-driving-population-growth-and-change-through-2065.

2 Voir John R. Harris & Michael P. Todaro, « Migration, Unemployment and Development : A Two-Sector Analysis », *The American Economic Review*, vol. 60, n° 1, 1970, p. 126-142.

*P. Sebillé est maître de conférences en démographie, membre de l'unité mixte de recherche Espaces et sociétés (ESO, UMR 6590, CNRS) et chercheur associé à l'Institut national d'études démographiques (INED) ; R. Zenteno est professeur de démographie au College for Health, Community and Policy de l'université du Texas à San Antonio (UTSA).



Photo © Pascal Scibille.

ci-DESSUS : Mur édifié entre le Mexique et les États-Unis, zone ouest de la frontière, Tijuana (décembre 2019). — EN COUVERTURE : La photographie qui illustre la couverture de ce numéro est prise dans la même zone, le long de la côte Pacifique à Tijuana. À cet endroit se retrouvent les familles séparées par la frontière. Un parc à cheval sur la frontière a été créé où les familles peuvent se retrouver de part et d'autre du mur sous le contrôle de la patrouille frontalière. C'est le parc de l'amitié : el parque de la amistad. Il est surveillé comme toute cette zone de la frontière 24 heures sur 24 par la patrouille frontalière américaine (Border Patrol), mais le dimanche les familles s'y retrouvent parfois. Cette partie du mur a été récemment investie par un collectif d'artistes. Des peintures et des poèmes figurent sur les supports du mur. On y retrouve également les noms de soldats d'origine mexicaine qui ont combattu pour les États-Unis, mais dont l'État américain a refusé la naturalisation. Il s'agit aussi d'un collectif qui milite pour la réhabilitation et la naturalisation de ces anciens soldats. Le mur est aussi un lieu emblématique de revendications.

pour migrer³. Ces deux mécanismes conduiraient à une « sélection positive » des migrants les mieux dotés en qualifications. Néanmoins, ces modèles économiques ne parviennent pas à expliquer le cas mexicain où l'on observe le départ d'un grand nombre de migrants peu qualifiés et non diplômés.

Les travaux de George Borjas⁴ contestent cette hypothèse de « sélection positive » en s'intéressant aux mécanismes d'autosélection. La disparité des revenus, tant dans le pays d'origine que dans celui de destination, conduit à une redéfinition des déterminants de la migration internationale et des modèles de sélection des migrants. Selon Borjas, les migrants ne figurent pas parmi les plus qualifiés, mais au contraire parmi les moins bien dotés. La disparité des revenus, plus grande dans le pays de départ que dans le pays d'arrivée, conduit les plus fragiles

économiquement à trouver un intérêt à quitter leur pays d'origine, pour un autre pays où les disparités salariales sont moins élevées, et leur revenu attendu supérieur à celui du pays de départ. C'est ce que l'on observe pour le Mexique et les États-Unis. À l'inverse, les individus hautement qualifiés ont tout à gagner à rester dans leur localité d'origine où les inégalités salariales sont grandes et les revenus élevés pour leurs qualifications.

Bien que l'hypothèse d'un processus de « sélection positive » soit la norme des travaux sur les migrations internationales, les recherches qui ont été menées au Mexique sur les profils scolaires des migrants ont montré des résultats opposés. Certes, les premiers travaux sur la migration internationale des années 1950 à 1970 au Mexique ont conclu qu'il existait une « sélection positive » ou « intermédiaire » dans la migration vers les États-Unis. Mais les recherches les plus récentes contredisent ces premières analyses et tendent à montrer qu'avec l'accroissement des inégalités au Mexique, les migrants traversant la frontière appartiennent bien plus aux franges vulnérables de la société, faisant du Mexique un cas singulier dans les migrations internationales. (LA SUITE P. 44)

³ Voir Barry R. Chiswick, « Are Immigrants Favorably Self-Selected ? », *The American Economic Review*, vol. 89, n° 2, mai 1999, p. 181-185.

⁴ George Borjas, « Self-Selection and the Earnings of Immigrants », *The American Economic Review*, vol. 77, n° 4, septembre 1987, p. 531-553 ; *id.*, « Immigration and Self-Selection », dans J.M. Abowd & R.B. Freeman (éd.), *Immigration, Trade, and the Labor Market*, University of Chicago Press, 1991, p. 29-76.



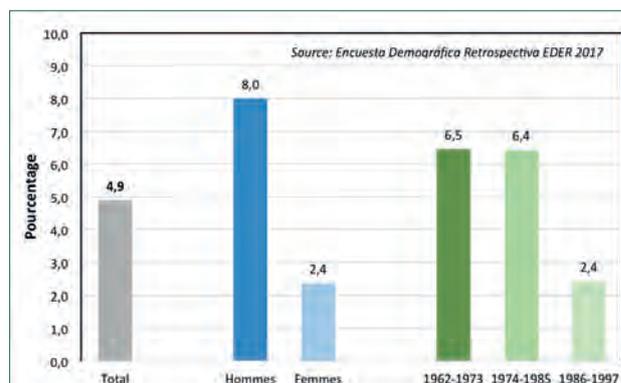


(SUITE DE LA P. 41)

Migration aux États-Unis et sélectivité

Le recueil de 23 831 biographies de personnes âgées de 20 à 54 ans issu de l'enquête EDER 2017 permet de porter un nouveau regard sur l'expérience migratoire aux États-Unis de la population mexicaine. Selon les données de notre enquête, 2,9 millions de Mexicains ont vécu un moment de leur vie aux États-Unis, soit 4,9 % de la population nationale. Au-delà de la forte intensité de cette migration internationale, l'étude des profils de ces migrants témoigne de l'existence de mécanismes spécifiques de sélection. Bien que de plus en plus de femmes entreprennent en famille ou seules la traversée de la frontière vers le nord, la migration vers les États-Unis demeure encore majoritairement le fait des hommes. En 2017, 8 hommes âgés de 20 à 54 ans sur 100 ont vécu un temps de l'autre côté de la frontière. Les femmes ne sont qu'un peu plus de 2 sur 100 (2,4 %). De même, les plus jeunes générations nées après 1986, âgées de 20 à 30 ans, sont bien moins nombreuses à avoir expérimenté une migration aux États-Unis. Si cette faible part de migrants au sein des jeunes générations peut s'expliquer par leur âge et le fait qu'ils n'ont pas encore eu le temps de vivre de telles migrations internationales, elle confirme néanmoins la forte diminution des flux migratoires du Mexique vers les États-Unis observée depuis la crise économique de 2008.

Mais l'un des résultats majeurs de l'analyse des profils des migrants mexicains ayant vécu aux États-Unis est sans aucun doute la confirmation de caractéristiques sociales et éducatives spécifiques de ces migrants internationaux. Leur nombre moyen d'années d'études se situe bien en deçà de celui de la population nationale : 9,2 ans contre 10,4 ans. Si cet écart semble peu significatif, il reflète cependant un réel accès différencié aux diplômes et aux études supérieures. Ces migrants partis aux États-Unis et revenus vivre au Mexique ne sont que 17,8 % à avoir obtenu le baccalauréat et, pour certains, à avoir débuté des études supérieures. Cette proportion s'élève à 42,9 % dans l'ensemble de la population nationale. Ces résultats obtenus à partir de la population de notre enquête EDER 2017 viennent confirmer le processus de sélection suggéré par Borjas. La migration internationale du Mexique vers les États-Unis est plus particulièrement



Pourcentage de la population mexicaine âgée de 20 à 54 ans ayant vécu une expérience migratoire aux États-Unis (en 2017).

le fait d'hommes et de femmes peu ou pas diplômés, qui quittent leur localité de résidence en quête de meilleures opportunités économiques de l'autre côté de la frontière. Ce constat est néanmoins à nuancer pour les migrations les plus récentes. Depuis 2000, on observe que le niveau scolaire et d'étude des migrants internationaux a augmenté : 31 % de ces migrants ont obtenu le baccalauréat ou poursuivi des études supérieures. Cette proportion demeure cependant toujours inférieure à celle de la population nationale (43,7 %).

Au-delà de cette illustration à partir du niveau scolaire, le projet de recherche que nous avons entrepris sur les mécanismes de sélection de la migration Mexique-États-Unis confirme le modèle spécifique mexicain de la migration internationale vers le nord. Le profil social et scolaire de ces migrants témoigne de la « sélection négative » présentée par Borjas. Les hommes et les femmes détenteurs du baccalauréat ou poursuivant des études supérieures n'auraient aucun intérêt à quitter leur localité d'origine, y trouvant des opportunités sociales et économiques satisfaisantes. En revanche, ceux dont la trajectoire scolaire n'a pas permis l'obtention du baccalauréat verraient un intérêt à quitter un contexte social et économique très inégalitaire et peu favorable à leur insertion sociale et économique. La migration vers les États-Unis deviendrait alors un atout pour accéder à de meilleures opportunités. Ces résultats issus de l'exploitation de notre enquête démographique nationale (EDER 2017) corroborent les conclusions obtenues à partir de travaux qualitatifs réalisés dans le cadre du projet MIFAMEX. Les récits d'anciens migrants partis « à l'aventure » aux États-Unis montrent que ces hommes et ces femmes, en majorité non diplômés et issus de milieux modestes, considèrent la migration de l'autre côté de la frontière comme la seule alternative pour accéder à des revenus satisfaisants et à des opportunités sociales. 

DOUBLE PAGE PRÉCÉDENTE : Le Cañón Zapata, à la frontière entre le Mexique et les États-Unis, dans la zone ouest de la frontière à Tijuana [VOIR P. 41 ET LA PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE DE CE NUMÉRO]. C'est un lieu emblématique de la traversée clandestine des migrants à la fin des années 1980. Aujourd'hui, on peut y observer les deux murs successifs qui séparent les États-Unis du Mexique. C'est le symbole de la politique de renforcement du mur de l'administration Trump.

Entrevistador: a continuación le voy a preguntar sobre eventos que duraron menos de un año.

12. MIGRACIONES TEMPORALES				13. TRABAJOS TEMPORALES		
12.1 Alguna vez en su vida, ¿cambió de domicilio a otras localidades por un tiempo menor a un año? SI <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>				13.1 ¿Ha tenido algún o algunos trabajos que duraron menos de un año? SI <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>		
12.2 ¿Podría decirme todos los (estados o países, municipios, localidades) donde haya vivido por temporadas cortas menores a un año, el año o la edad que tenía usted, y el número de meses que vivió en cada una? <small>INDICAR CADA CAMBIO DE RESIDENCIA ANOTE LOS MESES (12.2.1) EL ESTADO O PAÍS (12.2.2), EL MUNICIPIO (12.2.3) Y LA LOCALIDAD (12.2.4) SEGÚN LA EDAD O AÑO DE TRASLADO</small>				13.2 ¿En qué año (o qué edad tenía cuando) inició su (primer/ siguiente) periodo de trabajo menor a un año, y el número de meses que trabajó? <small>ANOTE LOS MESES EN 13.3</small>		
				13.3 ¿Cuáles eran las tareas o funciones principales que desempeñó en este trabajo? <small>ANOTE EN 13.4</small>		
				13.4 En este(s) trabajo(s), usted era... <small>ANOTE EN 13.4</small>		
				1. ¿patron? 2. ¿trabajador por su cuenta? 3. ¿trabajador a sueldo fijo, salario o jornal? 4. ¿trabajador a destajo, porcentaje o comisión? 5. ¿trabajador sin pago? 6. No sabe		
<small>Entrevistador: registre las preguntas 12.1 y 13.1 para cada uno de los trabajos realizados a un año hasta el año actual.</small>						
12. Migraciones temporales				13. Trabajos temporales		
Año	Edad	Meses	Estado o país	Municipio	Localidad	Posición
00						
01						
02						
03						
04						
05						
06						
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						

LE QUESTIONNAIRE DE L'EDER 2017.

L'enquête EDER 2017 se compose d'un module biographique permettant aux enquêteurs d'interroger les répondants sur les différents événements qui ont émaillé leur histoire de vie depuis leur naissance jusqu'à l'année de l'enquête. La nature de ces événements est identifiée pour chaque trajectoire de l'histoire de vie (migratoire, éducative, professionnelle ou familiale) par les questions présentes dans les colonnes du questionnaire. Ces événements biographiques sont reportés sur le questionnaire matriciel où ils sont placés sur les lignes correspondant à l'année ou à l'âge du répondant lors de leur réalisation. À la fin de l'entretien, l'histoire de vie des répondants apparaît dans son ensemble. La page 9, reproduite ci-dessus, concerne les migrations et les emplois temporaires.

LES ENQUÊTES EDER AU MEXIQUE

À LA FIN DES ANNÉES 1990, le Mexique vit de profondes transformations démographiques et sociales. La baisse de la fécondité débutée à la fin des années 1960 s'affirme, la généralisation de l'accès à l'éducation secondaire en ville se diffuse en milieu rural, l'accès des femmes au marché de l'emploi en ville se développe et les migrations très importantes depuis les campagnes vers les villes laissent peu à peu la place à des migrations entre zones urbaines et métropoles. Dans ce contexte, une équipe de chercheurs d'institutions mexicaines (Colmex, Colex, UABC), françaises (UP10, IHEAL) et états-uniennes (UPENN)* décide de réaliser en 1998, pour la première fois en Amérique, une enquête biographique pour saisir l'ensemble de ces transformations démographiques et sociales. S'inspirant des enquêtes quantitatives *triples biographiques* (3B) créées en France à l'Institut national d'études démographiques (INED) par Daniel Courgeau, l'équipe du projet met en place la première enquête démographique rétrospective (EDER 1998) au Mexique. Plus de 3 000 histoires de vie d'hommes et de femmes appartenant aux générations de la seconde moitié du xx^e siècle sont ainsi collectées**. En 2017, la troisième enquête biographique nationale (EDER 2017) est réalisée au Mexique, avec le concours de l'Institut national de la statistique publique (INEGI)***. Plus de 23 000 histoires de vie représentatives de la population mexicaine ont ainsi été recueillies.

* Respectivement : Colegio de México, Colegio de la Frontera Norte, Universidad Autónoma de Baja California ; université Paris 10 Nanterre, Institut des hautes études de l'Amérique latine ; University of Pennsylvania.

** Voir Marie-Laure Coubès, María Eugenia Cosío-Zavala & René Zenteno (éd.), *Cambio demográfico y social en México del siglo XX. Una perspectiva de historias de vida*, Mexico, COLEF-Miguel Ángel Porrúa, 2005.

*** Instituto Nacional de Estadística y Geografía.

SCIENCE OUVERTE. Les données de l'enquête EDER sont en accès libre et peuvent donc être exploitées sans restriction.

Depuis la page de l'INEGI :
inegi.org.mx/programas/eder/2017/default.html

Depuis le site du CEDUA COLMEX :
cedua.colmex.mx/es/bases-de-datos/eder-2017

Maladies rares et sciences humaines : un enjeu scientifique et social

PAR AGNÈS LACROIX, MÉLISSA BURGEVIN,
VIRGINIE DARDIER & SYLVIE ODENT*

SELON L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ». Actuellement, dans le monde, nous comptons plus d'un milliard de personnes en situation de handicap, que celui-ci soit sensoriel, cognitif, psychique ou bien lié à une maladie chronique. En France, cela fait quinze ans que la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 a été promulguée. Elle a contribué à de nombreuses avancées pour limiter l'exclusion et la marginalisation des personnes en situation de handicap. Cependant, notre société reste encore à l'origine d'exclusion et de discrimination envers elles. Or, cette marginalisation ne fait que s'accroître en raison (a) du vieillissement de cette population et (b) de l'invisibilité de certains handicaps. Par ailleurs, les conséquences du handicap doivent être analysées d'un point de vue systémique puisque les familles des personnes en situation de handicap sont également menacées par ces risques de marginalisation.

Le handicap : parcours de vie et marginalisation

La scolarisation des enfants en situation de handicap constitue un facteur majeur de lutte contre l'exclusion. Des avancées décisives ont été observées dans ce domaine

* A. Lacroix : professeure en psychologie du développement et neuropsychologie de l'enfant, membre du Laboratoire de psychologie : cognition, comportement, communication (LP3C, EA 1285) ; M. Burgevin : membre du LP3C, prépare une thèse intitulée *Évaluation neuropsychologique et médico-sociale des adolescents et jeunes adultes atteints d'un syndrome de Silver-Russell* ; V. Dardier : maîtresse de conférences en psychologie du développement, membre du LP3C ; S. Odent : professeure des universités-praticienne hospitalière, responsable du service de génétique clinique du CHU de Rennes, coordonnatrice du Centre de référence maladies rares sur les anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest (CLAD-Ouest) et membre de la filière de santé Anomalies du développement avec ou sans déficience intellectuelle de causes rares (ANDDI-Rares). — On trouvera les références complètes des travaux cités p. 48-49.

du fait des nouvelles réglementations sur « l'inclusion scolaire » qui ont permis, pour certains d'entre eux, d'accéder à l'école. Un rapport du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur de 2018 souligne qu'à la rentrée 2017, 390 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une progression en cinq ans de 7,5 % dans le premier degré et 9,2 % dans le second degré. En revanche, pour les études supérieures, la marginalisation est nettement plus marquée. En effet, à la rentrée 2017, seuls 1,4 % des étudiants inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur sont en situation de handicap. En termes de formation, leur parcours est plus ralenti par rapport à l'ensemble des étudiants. En effet, si une augmentation est constatée pour ce qui est de l'entrée à l'université (+16 % en licence), il n'en est pas de même pour l'accès en master (-13 %). Quant à l'insertion professionnelle, la situation est plus catastrophique, comme le rappelle Claude Hamonet (2016). En 2018, il est rapporté que le taux de chômage des personnes en situation de handicap en France est toujours le double de celui des valides. Malgré le « quota » de 6 % de travailleurs handicapés imposé aux entreprises depuis 2005, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 19 %. Enfin, du fait des progrès de la médecine, l'espérance de vie des personnes en situation de handicap a beaucoup augmenté. En effet, 49 % des travailleurs en situation de handicap ont 50 ans ou plus, contre 26 % pour l'ensemble des publics. Or, ce vieillissement soulève des enjeux nouveaux sur le plan de l'accueil mais aussi de l'accompagnement de ces personnes. Nous constatons donc que malgré les efforts des pouvoirs publics et des associations, beaucoup de chemin reste à faire pour réduire les risques de marginalisation rencontrée par les personnes en situation de handicap tout au long de leur vie.

Le handicap invisible

Certaines formes de handicap ne sont pas apparentes, mais impactent pourtant la qualité de vie. Le handicap invisible est un handicap qui n'est pas remarqué si la

personne concernée n'en parle pas [DARDIER, 2004]. Il s'agit donc d'un concept complexe et qui s'applique dans bien des situations de handicap (sensoriel, psychique, cognitif). On estime que, malgré les représentations, seulement 2 % des personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant et 80 % des handicaps déclarés sont invisibles. Le handicap invisible peut, par exemple, être une déficience visuelle ou auditive, un trouble mental, un trouble des apprentissages, une maladie chronique, des difficultés d'interaction, etc. Une telle situation peut être récente ou passagère, ce qui accentue la marginalisation de ces populations. Ces handicaps invisibles nuisent à la vie sociale de ces personnes mais aussi à celle de leur famille, et contribuent souvent à leur isolement. Or, une grande partie de ces handicaps invisibles trouve son origine dans les maladies dites rares.

Les maladies rares

Actuellement, il est dénombré plus de 7 000 maladies rares, ce qui représenterait environ 3 à 4 millions de personnes touchées en France. Une maladie (génétique dans 80 % des cas) est considérée comme rare dès lors qu'elle touche moins d'une personne sur 2 000 en population générale. Le degré d'expression des troubles varie selon les maladies rares, ce qui engendre une errance diagnostique non négligeable. Pour autant, il est reconnu que la maladie rare affecte la qualité de vie des patients puisqu'elle conduit à une situation de handicap, qu'il soit visible ou invisible. Récemment, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a mis l'accent sur l'intégration des personnes qui souffrent d'un handicap invisible lié à une maladie rare, puisque ce handicap invisible impacte la vie sociale et professionnelle des personnes. Dans le 3^e plan maladies rares (2018-2022), l'un des axes porte sur la nécessité d'impulser un nouvel élan à la recherche sur ce type de maladies en accordant une place significative aux sciences humaines et sociales afin de favoriser les collaborations interdisciplinaires. Dans ce contexte, Agnès Lacroix, professeur de psychologie au Laboratoire de psychologie : cognition, comportement, communication (LP3C), et Sylvie Odent, chef du service de génétique clinique du CHU de Rennes, coordinatrice du Centre de référence maladies rares CLAD-Ouest (Centre labellisé pour les anomalies du développement de l'Ouest), travaillent ensemble depuis plusieurs années sur l'accompagnement des personnes porteuses de maladies rares.

L'exemple du syndrome de Silver-Russell

Cette collaboration entre médecins et chercheurs en sciences humaines s'est concrétisée au travers du doctorat en cours de Mélissa Burgevin portant sur le devenir neuropsychologique et social des adolescents et jeunes adultes

Être marginalisé est souvent dû aux autres, guidés par leurs représentations et leurs préjugés.

présentant un syndrome de Silver-Russell (SSR). Cette étude documente notamment le fonctionnement intellectuel des adultes ayant un SSR dû à une anomalie du locus¹ IGF2/H19 sur le chromosome 11. Le SSR se caractérise par un retard de croissance intra-utérin et postnatal sévère, une macrocéphalie (c'est-à-dire un développement excessif du volume crânien) à la naissance, une asymétrie corporelle, un front proéminent et des difficultés d'alimentation pendant la petite enfance. Jusqu'à présent, la recherche sur ce syndrome s'est principalement concentrée sur la génétique et les aspects médicaux, surtout chez les enfants, et rarement sur le profil cognitif des patients. Pourtant, les parents d'enfants atteints de SSR ont souvent exprimé des préoccupations quant à leurs apprentissages, scolarisation et autonomie. En effet, les faiblesses ou les déficiences cognitives peuvent avoir un impact négatif sur différents secteurs de la vie du patient (difficultés de gestion de la vie quotidienne, manque d'autonomie, difficultés d'insertion dans un parcours universitaire, voire une vie professionnelle, et difficultés d'insertion sociale. Dans d'autres pathologies, une meilleure connaissance des forces et des faiblesses du système cognitif a permis d'optimiser des soins et des interventions appropriés tout au long de la vie [CONNERS *et al.*, 2008 ; MERVIS & JOHN, 2010]. Traditionnellement, le fonctionnement cognitif est considéré comme normal dans le SSR [BARTHOLDI *et al.*, 2009 ; PATTON, 1988]. Dans l'ensemble, la majorité des personnes atteintes de SSR ont une intelligence normale, mais avec de bonnes compétences dans certains domaines (par exemple, le langage) et d'autres domaines plus déficitaires (par exemple, l'attention) [LAI *et al.*, 1994 ; PATTI *et al.*, 2016 ; PLOTTS & LIVERMORE, 2007]. Cependant, plusieurs difficultés ont également été observées chez

1 Le locus correspond à la position d'un gène sur un chromosome.



Enfant atteint du syndrome de Silver-Russell. (Source : S.M. Price *et al.*, « The spectrum of Silver-Russell syndrome : a clinical and molecular genetic study and new diagnostic criteria », *Journal of Medical Genetics*, vol. 36, n° 11, novembre 1999, p. 838.)

Références bibliographiques et compléments

- BALLARD, L.M. *et al.*, « Lived experience of Silver-Russell syndrome : implications for management during childhood and into adulthood », *Archives of Disease in Childhood*, vol. 104, n° 1, janvier 2019, p. 76-82.
- BARTHOLDI, D. *et al.*, « Epigenetic mutations of the imprinted IGF2-H19 domain in Silver-Russell syndrome (SRS) : results from a large cohort of patients with SRS and SRS-like phenotypes », *Journal of Medical Genetics*, vol. 46, n° 3, mars 2009, p. 192-197.
- BURGEVIN, M., A. LACROIX, G. BROWN, M. MIKATY, V. COUTINHO, I. NETCHINE & S. ODENT, « Intellectual functioning in Silver-Russell syndrome : first study in adults », *Applied Neuropsychology : Adult*, 2019, p. 1-12.
- CONNERS, F.A., C.J. ROSENQUIST, L. ARNETT, M.S. MOORE & L.E. HUME, « Improving memory span in children with Down syndrome », *Journal of Intellectual Disability Research*, vol. 52, n° 3, mars 2008, p. 244-255.
- DARDIER, Virginie, *Pragmatique et pathologies. Comment étudier les troubles de l'usage du langage*, Paris, Bréal, 2004.
- HAMONET, Claude, *Les Personnes en situation de handicap*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1990, 8^e éd., 2016.
- KARHER, K., & BANDA, I., « Behavioral problems in Silver-Russell syndrome. Case report », *European Psychiatry*, vol. 41, Suppl., p. 445.
- LAI, K.Y., D. SKUSE, R. STANHOPE & P. HINDMARSH, « Cognitive abilities associated with the Silver-Russell syndrome », *Archives of Disease in Childhood*, vol. 71, n° 6, décembre 1994, p. 490-496.
- MERVIS, Carolyn B. & JOHN, Angela E., « Cognitive and behavioral characteristics of children with Williams syndrome : implications for intervention approaches », *American Journal of Medical Genetics. Seminars in Medical Genetics*, vol. 154 C, n° 2, mai 2010, p. 229-248.
- PATTI, G., V. Coutinho, D. Doummar & I. Netchine, « Cognitive Evaluation in Silver Russell Children », *55th Annual ESPE [European Society for Paediatric Endocrinology]*, vol. 86.

des patients atteints de SSR au niveau des apprentissages scolaires [LAI *et al.*, 1994 ; PATTI *et al.*, 2016 ; SCHLEGEL *et al.*, 2000 ; PLOTTS & LIVERMORE, 2007 ; KARHER & BANDA, 2017]. Il est donc important d'évaluer le fonctionnement intellectuel et les capacités cognitives des personnes atteintes de SRS tout au long de leur vie, et pas seulement pendant l'enfance. Dans une récente étude, des adultes ayant un SSR ont exprimé des préoccupations concernant leur apparence, outre leur petite taille, dont résultaient parfois une détresse psychologique (anxiété, dépression, faible estime de soi) et des difficultés relationnelles [BALLARD *et al.*, 2019]. Ces troubles psychosociaux devraient donc être une priorité dès l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte, afin de réduire le risque de détresse psychologique et de retrait social.

Les travaux que nous réalisons actuellement, auprès d'adolescents et de jeunes adultes, confortent les études antérieures sur les cohortes pédiatriques [BURGEVIN *et al.*, 2019]. Les SSR ont une capacité intellectuelle normale avec des capacités verbales élevées (par exemple, un bon niveau de vocabulaire) par rapport aux autres compétences cognitives. Cette force peut être un levier sur lequel s'appuyer pour soutenir les patients atteints de SSR dans les apprentissages, mais aussi lors d'interventions telles que la réhabilitation ou la remédiation. Plusieurs adultes ont déclaré avoir des difficultés quotidiennes, notamment d'apprentissage. Des analyses complémentaires sont en cours pour objectiver ces difficultés. Plusieurs adultes rencontrés ont également exprimé éprouver une faible estime de soi. Leurs parents manifestaient aussi des inquiétudes concernant ces aspects émotionnels. Les résultats obtenus à plusieurs questionnaires relatifs à l'estime de soi et à l'anxiété montrent effectivement des fragilités chez plusieurs de nos patients. Une prise en charge multidisciplinaire de l'enfance à l'âge

adulte semble importante dans ce syndrome pour traiter les problèmes médicaux, cognitifs et psychosociaux potentiels.

Un effort collaboratif soutenu est à poursuivre afin de contribuer à une meilleure compréhension des conséquences psychologiques liées aux maladies rares. Ce travail multidisciplinaire participera à une meilleure prise en charge et une insertion sociale plus efficace des personnes touchées par une maladie rare.

Marginalisation et handicap

Mieux comprendre les compétences et difficultés des personnes en situation de handicap tend à limiter leur exclusion afin de parvenir autant que possible à une meilleure insertion. Pour cela, il faut analyser les obstacles qu'une personne peut rencontrer dans sa vie quotidienne, ses loisirs, sa vie affective, ses études, son travail, etc. Au-delà de la notion de handicap d'un point de vue médical, le handicap est une confrontation entre les aptitudes d'une personne et les situations qu'elle rencontre dans la vie : le travail, la scolarisation ou les aléas du quotidien. Ainsi, les situations handicapantes ne sont pas que structurelles et matérielles, elles sont aussi culturelles. En effet, être marginalisé est souvent dû aux autres, guidés par leurs représentations et leurs préjugés, d'autant plus quand il s'agit d'une maladie rare, donc peu connue. L'objectif des pouvoirs publics et plus largement de la société est de parvenir à proposer un cadre social qui soit compatible, autant que possible, avec les aptitudes des personnes handicapées. Il ne s'agit pas simplement de compenser le handicap, mais de prendre en compte la personne en tant qu'individu, en respectant son identité, quelle que soit sa maladie, même très rare. 

PATTON, M.A., « Russell-Silver syndrome », *Journal of Medical Genetics*, vol. 25, n° 8, septembre 1988, p. 557-560.

PLOTTS, C.A. & LIVERMORE, C.L., « Russell-Silver syndrome and nonverbal learning disability : a case study », *Applied Neuropsychology*, vol. 14, n° 2, 2007, p. 124-134.

SCHLEGEL, D., A. ARCONA, J. MORGAN & C. HATT, « Silver-Russell syndrome : a case study of neuropsychological deficits in a 8-year-old male », *Archives of Clinical Neuropsychology*, vol. 15, n° 8, novembre 2000, p. 790-791.

*

MAHIEUX, Grégory & LEVITRE, Audrey, *Tombé dans l'oreille d'un sourd* [bande dessinée] Paris, Steinkis, 2017 ; cf. l'article de Marie-Line BRUNET, « Pour ne plus être à la marge. Intégration, inclusion, insertion dans *Tombé dans l'oreille d'un sourd* de Grégory Mahieux et Audrey Levitre », *Nouvelles études francophones*, vol. 34, n° 1, 2019, p. 97-107.

REVILLARD, Anne, *Handicap et travail*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019 [ouvrage d'introduction].

*

 silver-russell.fr Site de l'AFIF SSR/SGA (Association française des familles touchées par le syndrome de Silver-Russell [SSR] et des personnes nées petites pour l'âge gestationnel [PAG]).



Brueghel l'Ancien, *La Tour de Babel* (c. 1563 ; huile sur bois, 114 × 155 cm ; Kunsthistorisches Museum, Vienne, Autriche).

Jean-Louis Chrétien,
*Saint Augustin et
les actes de parole*,
Paris, PUF, 2002,
chap. vi, « Traduire »,
p. 65-66.

Citation de saint Augustin :
La Cité de Dieu, liv. XIX,
chap. vii, trad. G. Combès,
Bibliothèque augustinienne,
t. 37, Paris, Desclée de
Brouwer, 1960, p. 87.

« Traduire, c'est toujours se traduire, se porter soi-même, en même temps que du sens, et pour que le sens traverse et franchisse, d'une langue à l'autre. Qu'on le fasse depuis la sienne vers une autre, ou depuis une autre vers la sienne, que l'on s'exile ou que l'on accueille, il y va toujours d'une hospitalité, qu'elle soit donnée ou reçue. Si l'écoute constitue la première hospitalité, et celle qui fonde toutes les autres, il n'en demeure pas moins qu'elle présuppose, ou la communauté de langage, ou la possibilité de la traduction. La traductibilité est une condition, non seulement empirique, mais transcendante, de l'humanité comme telle.

« Car parler sans se comprendre, sans pouvoir se comprendre, est l'étrangeté suprême, celle qui déchire ce qu'il y a entre les hommes de commun, étrangeté plus terrible et plus douloureuse que celle qui sépare des êtres d'un genre tout à fait différent, lesquels ne souffrent pas d'être étrangers et étrangers l'un à l'autre. C'est ainsi que saint Augustin l'a décrite dans le tableau saisissant que fait *La Cité de Dieu* des multiples périls que forment les hommes les uns pour les autres lorsque règne l'injustice. "La diversité des langues rend l'homme étranger (*alienat*) à l'homme. Supposez, en effet, que deux hommes, qui ignorent chacun la langue de l'autre, se rencontrent et au lieu de se croiser soient obligés pour quelque raison de rester ensemble : des animaux muets, fussent-ils d'espèce différente, vivraient plus facilement en société que ces deux-là, tout homme qu'ils soient l'un et l'autre. C'est que, s'ils ne peuvent échanger leurs sentiments (*quae sentiunt inter se communicare non possunt*), pour la seule raison que leur langue n'est pas la même, la ressemblance si remarquable de leur nature n'est d'aucune utilité pour réunir les hommes en société ; c'est tellement vrai, que l'homme préfère la compagnie de son chien à celle d'un homme étranger." Le verbe est toujours *entre nous*, et, s'il ne peut unir, il sépare cruellement. »

La traduction automatique neuronale, un nouveau tournant ?

PAR FRANCK BARBIN*

LE MYTHE DE LA MACHINE supplantant l'humain n'a jamais été autant d'actualité. Il faut avouer qu'un pas de géant a été franchi en 2015 avec le passage de la traduction automatique statistique (TAS) à la traduction automatique neuronale (TAN). Se démarquant clairement de la TAS, la TAN fonctionne sur le modèle du cerveau humain au travers de l'intelligence artificielle. Le saut qualitatif est indéniable : la TAN permet de générer des traductions de meilleure qualité (plus précises et naturelles) qui se rapprochent de la traduction humaine.

Cette amélioration provient du fait que les moteurs de traduction automatique sont désormais basés sur l'apprentissage alors qu'ils étaient basés auparavant sur des dictionnaires et des modèles statiques construits à partir de corpus découpés en unités de traduction. Ils sont désormais capables d'apprendre en temps réel : le logiciel s'améliore au fur et à mesure que l'on insère des segments à traduire. Cet apprentissage profond est rendu possible grâce aux réseaux de neurones [POIBEAU, 2019]. Il convient toutefois de l'alimenter en permanence avec un volume considérable de données de qualité bilingues afin de continuer à améliorer la fiabilité des résultats obtenus.

La TAN repose sur trois principes essentiels : le prolongement de mots, le modèle d'attention et les réseaux neuronaux récurrents (RNN). Le prolongement de mots permet d'obtenir une représentation continue (carte langagière) des mots qui apparaissent dans des contextes semblables. Le mécanisme attentionnel rend possibles une focalisation sur les éléments linguistiques importants et une collecte des informations sur eux, ce qui offre une meilleure prise en compte du contexte. Les RNN, en reproduisant le système d'apprentissage par essai-erreur, permettent de diffuser l'information et d'apporter ainsi de la connaissance contextuelle. En d'autres termes, la TAN imite le fonctionnement du cerveau humain

(création de voies neuronales) pour générer des traductions plus naturelles et idiomatiques.

Cette montée en puissance de la traduction automatique (TA) est flagrante dans le dernier rapport de l'EUATC (European Union of Associations of Translation Companies) publié en 2018 : il n'y a plus que 31 % des sociétés de traduction qui n'utilisent jamais la TA pour leurs prestations, alors que 22 % l'emploient quotidiennement. Cette évolution se fait également sentir du côté des clients : une part croissante exige l'utilisation de la TA et demande de réaliser des prestations de post-édition [VOIR L'ENCADRÉ P. 52]. Cette tendance devrait encore s'accroître dans les rapports à venir. Il est indéniable que la traduction automatique gagne du terrain dans le secteur de la traduction, pour répondre aux exigences de coûts et de délais des clients. Les économies engendrées par la post-édition l'emportent souvent sur la baisse de qualité du texte final.

Il semble évident, toutefois, que les prestations de post-édition ne pourront pas s'appliquer à tous les types de documents : les documents fortement rédactionnels (comme ceux du domaine marketing) et les supports nécessitant un travail de création et d'adaptation culturelle (par exemple les jeux vidéo) ne seront guère concernés, au contraire de certains documents techniques dont la structure est souvent identique (manuels d'utilisation, aides en ligne). L'agence de traduction devra également assumer son rôle de conseil auprès du client, en le mettant en garde contre les conséquences du choix de la post-édition plutôt que de la traduction sur la qualité finale du texte, ce dont il n'a pas forcément conscience.

Après l'apparition des outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) dans les années 1990, le marché de la traduction doit faire face à un nouveau défi. Une fois n'est pas coutume, le développement de la TA, et plus particulièrement de la TAN, va modifier le modèle traditionnel dans l'industrie des langues et accélérer « le passage d'une économie de produits à une économie de services » : le traducteur va devenir « un véritable consultant en ingénierie linguistique » [PERRIGAUD, 2014]. Il va devoir se réinventer et trouver sa légitimité dans ce nouveau processus. Même si la traduction automatique exerce une pression croissante sur les traducteurs, il revient aux

*Maître de conférences en traduction, membre de l'unité de recherche Linguistique, ingénierie, didactique des langues (LIDILE, EA 3874). — On trouvera les références complètes des travaux cités p. 53.

traducteurs humains de faire valoir leur expertise linguistique et disciplinaire : ils doivent démontrer leur « valeur ajoutée » par rapport à de tels systèmes [Loock, 2018].

Cette adaptation aux nouvelles tendances du marché de la traduction passe également par une évolution des formations de traducteurs. Il est nécessaire que les futurs traducteurs soient conscients des avantages et des limites de la TAN. En outre, leur formation devra se focaliser

encore davantage sur les compétences connexes au métier de traducteur : communication interculturelle, rédaction ciblée utilisateur, transcréation, assurance qualité, etc. [MASSEY & EHRENSBERGER-Dow, 2017]. Il s'agit enfin de développer ces fameuses compétences interpersonnelles ou comportementales (*soft skills*) qui font partie du savoir-être professionnel tant attendu sur le marché du travail. 

« Il me semble (...) que la traduction ne pose pas seulement un travail intellectuel, théorique ou pratique, mais un problème éthique. Amener le lecteur à l'auteur, amener l'auteur au lecteur, au risque de servir et de trahir deux maîtres, c'est pratiquer ce que j'aime appeler l'*hospitalité langagière*. »

Paul Ricœur

LA TAN COUPLÉE À LA POST-ÉDITION HUMAINE

La traduction automatique neuronale (TAN) ou *Neural Machine Translation* (NMT) est une technologie basée sur les réseaux de neurones artificiels. Elle a fait des progrès importants ces dernières années grâce à l'intelligence artificielle, par rapport à d'autres formes de traduction automatique. Les meilleurs outils permettent ainsi d'obtenir sur certains segments de traduction une qualité comparable à une bonne traduction humaine. Cette avancée est rendue possible par la capacité de la machine à perfectionner constamment son apprentissage d'une langue, à la manière du cerveau humain.

La post-édition est l'étape durant laquelle des traducteurs professionnels relisent le texte produit par la traduction automatique et le corrigent pour supprimer notamment les erreurs sémantiques et linguistiques. Même s'il est encore difficile de prédire avec précision les erreurs produites par la traduction automatique neuronale (cette technologie étant récente), des éléments tels que l'exactitude sémantique, la cohérence terminologique, l'harmonisation du style ou l'adaptation culturelle, seront à vérifier systématiquement par les traducteurs-correcteurs.

UN PROJET D'OUTIL DE TRADUCTION AUTOMATIQUE DE MÉTADONNÉES ET SON INSERTION DANS LA CHAÎNE ÉDITORIALE (2019-2021)

La collaboration entre trois partenaires – LIDILE, MSHB et PUR* – ambitionne de mettre au point une méthode économe et efficace de traduction qui pourra bénéficier à l'ensemble des chercheurs et des professionnels au service des revues scientifiques. Il s'agit de concevoir une méthode qui combine la traduction automatique neuronale ou TAN (DeepL) [VOIR PAGE CI-CONTRE] et la post-édition humaine pour améliorer la qualité des métadonnées des articles (résumés, mots-clés, titraire, etc.) du français vers l'anglais dans le processus éditorial des revues. L'objectif est de développer une méthodologie de traduction qui peut être reproduite et transférée à d'autres revues et domaines disciplinaires.

Sur la base des métadonnées d'articles publiés en 2017 dans quatre revues des PUR appartenant respectivement aux domaines de l'histoire, de l'archéologie, de la didactique et de la géographie (*Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, *ArcheoSciences*, *Éducation & didactique* et *Norois*), il s'agit de comparer la traduction anglaise de ces métadonnées précédemment publiée (et jugée perfectible) avec la traduction des mêmes données générée par la TAN par le biais de la grille d'évaluation de la qualité TRASILT (Toudic *et al.*, 2014), afin de déterminer les éléments qualitatifs et les limites de chaque production (humain vs TAN). Les métadonnées d'autres articles de 2017 seront ensuite traduites par DeepL puis seront révisées et améliorées par des traducteurs professionnels (post-édition humaine de la TAN). Notre objectif est de concevoir la méthode de traduction la plus appropriée pour ce type de publication scientifique. Cette méthode sera ensuite testée sur les numéros des quatre revues à paraître en 2020.

* Respectivement, l'unité de recherche Linguistique, ingénierie, didactique des langues (LIDILE, EA 3874), l'unité de service et de recherche Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB, USR 3549, CNRS) et le service d'activités industrielles et commerciales Presses universitaires de Rennes (PUR, SAIC édition).



Source : www.deepl.com. Capture d'écran réalisée le 16 juin 2020.

EXEMPLE DE TRADUCTION VIA DEEPL

Est reproduite ci-dessus une capture d'écran du site DeepL (www.deepl.com), un des services de traduction automatique neuronale (TAN) en ligne. Dans la colonne de gauche, on a saisi le résumé d'un article de recherche publié par les Presses universitaires de Rennes intitulé « Des consignes aux activités des élèves. Une étude de cas sur les phases de la Lune en Cycle 3 » (Karine Bécu-Robinault et Olivier Robin, *Éducation & didactique* [en ligne], 2017 / 3 [vol. 11], p. 31). Dans la colonne de droite, on lit la traduction générée automatiquement par DeepL. Le résultat est dans l'ensemble fidèle au texte de départ, même si l'on peut déplorer une erreur de sens majeure : « *instructions, considered as incentives for teacher*

action ». Les consignes de l'enseignant doivent être considérées comme des incitations à l'action (pour les élèves) et non pour l'enseignant. L'intelligence artificielle se heurte également à des problèmes typiques d'adaptation culturelle : la « classe de CM2 » est rendue par « *in class of CM2* », ce qui devient incompréhensible pour un public anglophone. Il faudrait parler, si l'on se situe dans un contexte éducatif américain, de « *in a 5th grade class* ».

SYSTÈME DE TRADUCTION AUTOMATIQUE NEURONALE DEEPL

AVANTAGES

- Qualité de la traduction reconnue
- Entraînement de ses propres réseaux neuronaux sur des milliards de segments de traduction
- Protection des données communiquées (cryptage des données et absence de stockage)
- Version gratuite adaptée aux besoins des chercheurs
- Génération de documents entièrement éditables
- Intégration à des logiciels de traduction assistée par ordinateur (TAO)

INCONVÉNIENTS

- Entraînement limité à l'alimentation de l'outil
- Pas de possibilité d'adosser un glossaire ou une base terminologique
- Pas de possibilité d'accès au code source

Références bibliographiques

- EUROPEAN UNION OF ASSOCIATIONS OF TRANSLATION COMPANIES, *Language Industry Survey. Expectations and Concerns of the European Language Industry*, 2018 ; en ligne : ec.europa.eu/info/sites/info/files/2017_language_industry_survey_report_en.pdf.
- LOOCK, Rudy, « Traduction automatique et usage linguistique : une analyse de traductions anglais-français réunies en corpus », *Meta. Journal des traducteurs*, vol. 63, n° 3 : *Traductologie de corpus : 20 ans après*, décembre 2018, p. 786-806 ; en ligne : erudit.org/fr/revues/meta/2018-v63-n3-meta04634/1060173ar.pdf.
- MASSEY, Gary & EHRENSBERGER-DOW, Maureen, « Machine learning : Implications for translator education », *Lebende Sprachen*, vol. 62, n° 2, septembre 2017, p. 300-312 ; en ligne : digitalcollection.zhaw.ch/bitstream/11475/3597/2/Machine_learning_implications.pdf.
- PERRIGAUD, Anne-Charlotte, « Mémoire de traduction, TAO, post-édition et traitement automatisé de la langue : le traducteur en quête de sens... », *Tralogy, Tralogy II, Session 3 : Machine and Human Translation : Finding the Fit ? / TA et Biotraduction*, 2013, mis à jour le 1^{er} octobre 2014 ; en ligne : lodel.irevues.inist.fr/tralogy/index.php?id=300.
- POIBEAU, Thierry, *Babel 2.0. Où va la traduction automatique ?*, Paris, Odile Jacob, 2019.
- TODIC, Daniel, Katell HERNANDEZ MORIN, Fabienne MOREAU, Franck BARBIN & Gaëlle PHUEZ, « Du contexte didactique aux pratiques professionnelles : proposition d'une grille multicritères pour l'évaluation de la qualité en traduction spécialisée », *ILCEA*, n° 19 : *Acceptabilité et transgression en langues et cultures de spécialité*, 2014 ; en ligne : journals.openedition.org/ilcea/2517.



Grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2017-2019), Ann-Marie Hansen a pu entreprendre un projet de recherche postdoctorale intitulé « Les Métamorphoses du livre français et le lecteur aux XVI^e et XVII^e siècles ». Affiliée à l'unité de recherche TEMPORA (EA 7468), elle a scruté les marques des lecteurs dans les imprimés de langue française d'avant 1650 dans les collections de la bibliothèque universitaire centrale de Rennes 2. Elle nous présente ici un spécimen de livre dont les différents lecteurs, au fil des siècles, ont rempli les marges d'observations diverses.

Le livre imprimé s'impose comme un monument figé, érigé par le savoir de son auteur. Vu ainsi, le texte édité est déterminé, dans une forme finale – impérieuse et univoque. Pourtant, on trouve dans les marges de livres anciens les traces des lecteurs passés. Ils ont laissé leurs marques, modulant ainsi l'uniformité du texte original. Qu'ils prennent la forme de commentaires, critiques, corrections ou ajouts au texte, ces *marginalia* donnent un aperçu de la réception de l'ouvrage et du discours qu'il incarne, multipliant les perspectives représentées.

Parmi les quelque 12 000 ouvrages contenus dans le fonds ancien de la bibliothèque universitaire de l'université Rennes 2, imprimés entre la fin du xv^e siècle et 1810, la majorité de ceux que nous avons étudiés ont été enrichis ainsi. L'exemplaire des *Commentaires sur les six livres des Simples de Pedacius Dioscoride Anazarbeen**, dûs au médecin Pietro Andrea Mattioli, témoigne de la diversification qui résulte des notes marginales.

Ouvrage de pharmacologie ayant connu un très grand succès au xvi^e siècle, il est illustré de centaines de gravures, de sorte que l'imprimé est imposant en soi. Mais l'exemplaire de Rennes est d'autant plus captivant

qu'il a été agrémenté par plusieurs générations de lecteurs et lectrices. Il s'agit d'un livre qui a vécu : ses pages sont tachées par les mains qui les ont tournées, quelques plantes se trouvent pressées entre les feuilles, et plusieurs pages manuscrites d'index ont été ajoutées à la fin pour en faciliter la consultation. Surtout, les marges sont parsemées de notes autographes d'origines différentes.

D'après les écritures et quelques remarques datées, ce livre a été assidûment lu durant au moins 250 ans. Les espaces blancs autour du texte imprimé ont par endroits disparu, des générations d'usagers ayant complété le texte d'informations diverses. Un lecteur, vraisemblablement au xvii^e siècle, a signalé les noms communs des plantes lorsque *Les Commentaires* avaient négligé de les mentionner. Un siècle plus tôt, un individu consignait en marge ses connaissances personnelles sur la nature de certaines espèces. Plus tard, le livre est devenu un objet de famille, son contenu scientifique désacralisé par des remarques griffonnées au sujet des familiers du lecteur. **P**

On pourra consulter en ligne le catalogue de l'exposition qu'Ann-Marie Hansen et Malcolm Walsby ont codirigée et présentée en 2018 à la bibliothèque universitaire centrale de Rennes 2 : *Rareté et livres rares du xvi^e au xix^e siècle*. ➔ hal.archives-ouvertes.fr/hal-01762586v2.



PLACE DU RECTEUR HENRI LE MOAL
CS 24307 – 35043 RENNES CEDEX
+33 (0)2 99 14 10 00
WWW.UNIV-RENNES2.FR

Palimpseste

sciences • humanités • sociétés

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Olivier David, président de l'université Rennes 2
RÉDACTEUR EN CHEF Leszek Brogowski, vice-président SHS et Politique de site
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION & CONCEPTION GRAPHIQUE Cyrille Habert

COMITÉ ÉDITORIAL

REPRÉSENTANTES DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Gwénola Druel • Gudrun Ledegen • Claudia Zudini

REPRÉSENTANTS DES UNITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Christine Ferlampin-Acher (UFR Arts, lettres, communication) • Anne Goarzin (UFR Langues)
Stéphane Héas (UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives)
Gaël Henaff (UFR Sciences sociales) • Geneviève Lameul (UFR Sciences humaines)

REPRÉSENTANTES DES CHERCHEURS CNRS

Anne Atlan & Anne-Cécile Hoyez (UMR 6590 ESO)

REPRÉSENTANTS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Marc Bergère (vice-président Documentation et Transition numérique)
Benoît Bideau (vice-président Valorisation)
Philippe Blanchet (président du conseil académique)
Lesley Lelourec (vice-présidente Internationalisation)
Gaïd Le Maner-Idrissi (vice-présidente Recherche)
Jacques Oulhen (vice-président Formation et Vie universitaire)

REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS

François Bignon • Charleyne Caroff • Solenne Derigond

DIRECTION DES CHAMPS LIBRES

Corinne Poulain

SERVICES

Service communication

Anaïg Blum Le Coat & Reine Paris

Direction de la recherche et de la valorisation

Yvan Coadour

Ce quatrième numéro de *Palimpseste* a été imprimé sur les presses de la DILA
(26, rue Desaix, 75015 Paris) en septembre 2020
pour le compte de l'université Rennes 2.

La version numérique est disponible à l'adresse suivante :

www.univ-rennes2.fr/recherche/palimpseste

ISSN 2680-4549 (IMPRIMÉ) • ISSN 2592-6705 (EN LIGNE) • DÉPÔT LÉGAL : SEPTEMBRE 2020

drv-palimpseste@univ-rennes2.fr

Palimpseste

sciences · humanités · sociétés

numéro 4

printemps-été 2020

Marges, marginalités, marginalisation

Marginalisation linguistique et sociale · Langues & cultures minoritaires
La littérature arthurienne tardive en Europe · L'art comme sociologie du salariat
Design & grande précarité · La carrière de musicien du métro
Les web-crétifs nomades · Travailler à la marge
Les écoles de la deuxième chance · Migrations & inégalités sociales
Maladies rares & sciences humaines

Varia

La traduction automatique neuronale

Marginalia